This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

TRAITÉ
DE LA VERITÉ
DE LA
RELIGION
CHRETIENNE,

Tiré principalement du Latin de feu

Mr. J. ALPHONSE TURRETTIN

Profeſſeur en Théologie & en Hiſtoire Eccléſiaſtique à GENEVE.

SECTION VII.

Contenant la preuve de la Divinité de l'Evangile tirée des Miracles qui en ont accompagné la publication.

PREMIERE PARTIE.

A GENEVE,

Chez HENRI-ALBERT GOSSE & COMP.

MDCCXLVII.

TRAITÉ
DE LA VERITÉ
DE LA
RELIGION
CHRETIENNE.

SECTION VII.

Contenant la preuve de la divinité de l'Evangile par les Miracles *qui en ont accompagné la publication.*

CHAPITRE PREMIER.

Des Miracles *en général, & en particulier de ce qu'il y a de miraculeux dans l'Hiſtoire de l'Evangile.*

I

me le ſceau viſible & authentique que Dieu a voulu y appoſer.

Définition d'un miracle.

Quoique la conſervation des Créatures, & le bel ordre qui régne dans le monde, puiſſent être regardés comme une ſorte de *Miracle* continuel; on ne leur en donne pourtant pas le nom, par cela même qu'étant continuels, ils n'ont rien de ſingulier ni d'aſſez frapant. L'on n'apelle pas non plus *Miracle* tout ce que fait la Providence Divine par des volontés particuliéres, en dirigeant les cauſes ſecondes pour opérer tel ou tel effet, & pour influer ſur les événemens. Comme cela ſe fait par des moyens cachés, & que l'effet même ne ſemble pas être hors du cours de la Nature, on doit bien admirer ces voïes de la Providence; mais on n'en peut rien conclure d'auſſi précis que d'un *Miracle* proprement dit.

Je définirois donc un Miracle, *une œuvre frapante qui eſt hors du cours ordinaire de la Nature, & qui ſe fait par la volonté toute-puiſſante de Dieu; en ſorte que ceux qui en ſont*

les

les témoins, [illegible] à regarder comme extraordinaire & [illegible]. Que si cette définition paroit trop restreinte, parce que nous ignorons jusqu'où peut aller le pouvoir des Créatures qui sont au dessus de nous; je m'en tiendrai, si l'on veut, à la définition du Docteur CLARK, qui appelle *Miracle*, un *effet contraire au cours & à l'ordre accoutumé de la Nature, produit par l'intervention extraordinaire de quelque Etre intelligent, supérieur à l'homme.* On verra dans la suite, que ces deux définitions vont également à notre but; la dispute élevée là-dessus entre les Théologiens, n'étant qu'une question entr'eux pour une plus grande justesse d'expression; ce qui ne fait rien pour la Cause générale que nous avons à défendre.

Nous croyons même qu'il [illegible] d'écarter d'ici tout ce que [illegible] roit dire de certains [illegible] singuliers, qui [illegible] le monde [illegible] les Naturalistes [illegible] riens. Quand [illegible] peine à [illegible]

naturelles, il faut avoüer que ces ſortes de prodiges, (ſi l'on veut leur donner ce nom) ne ſervent qu'à manifeſter en général une Puiſſance Divine, ſans ſe raporter à aucun but particulier. Nous ne conſidérons ici proprement que des effets ſurnaturels, opérés en faveur de quelqu'un qui ſe dit Envoyé de Dieu pour déclarer ſa volonté, & pour annoncer une doctrine comme émanée du Ciel.

Vrai uſage & principal but des miracles.

C'eſt là en effet que le miraculeux ſera dignement placé. Car on a peine à comprendre que Dieu voulût prodiguer pour de légers ſujets un ſigne ſi magnifique & ſi propre à caractériſer les Révélations qu'il veut donner aux hommes. Il eſt bien plus naturel de penſer que cette marque diſtinctive eſt réſervée à l'établiſſement de la vraye Religion, quand elle a beſoin d'un tel ſceau pour ſe faire connoître.

Que la preuve des miracles convient à la nature de la Révélation Evangelique.

Or c'eſt préciſément ce qui convenoit à la publication de l'Evangile. Nous y trouvons d'un côté le rétabliſſement de la Religion naturelle, qui demandoit, pour ainſi dire, d'être

d'être publiée & annoncée de nouveau, tant elle avoit été altérée & obscurcie ; & d'un autre côté nous trouvons dans l'Evangile de nouvelles déclarations de Dieu, nécessaires pour le bien spirituel & éternel des hommes ; comme l'assurance du pardon de nos péchés, sous de certaines conditions, & toutes les graces que Dieu promet aux fidèles. Il n'y eut donc jamais de doctrine qui méritât mieux que le Ciel intervint pour la munir de preuves authentiques, en communiquant à ceux qui l'annonçoient des marques visibles d'un pouvoir surnaturel, pour leur servir de lettres de créance.

Miracles qui ont accompagné la venue de J. C. & la publication de l'Evangile.

Aussi voyons-nous par l'Histoire Sainte que, & la naissance, & la vie, & la mort de JESUS-CHRIST, ont été accompagnées de circonstances extraordinaires & de faits miraculeux, qui servent parfaitement ce que l'Ecriture dit de lui, que Dieu l'a marqué [illegible]

Celui-ci eſt mon Fils bien-aimée à qui j'ai mis mon affection. Il eſt dit auſſi que
Act. X. 38. *JESUS parcouroit la Judée & la Galilée, enſeignant le régne de Dieu & faiſant du bien*, c'eſt-à-dire, guériſſant toutes ſortes d'infirmitez & de maladies. Par ſa ſeule parole, il apaiſa une tempête; Deux fois il nourrit une grande multitude avec peu de pains; il reſſuſcita *Lazare* & d'autres morts; ſon pouvoir s'étendoit juſques ſur les Eſprits impurs; il prédiſoit l'avenir, & démêloit les penſées les plus ſecrettes des hommes. Sa mort ne fut pas ſignalée par moins de prodiges. Mais le plus admirable eſt ſa réſurrection, ſuivie de ſon exaltation dans le Ciel, à la vuë de ſes Apôtres & de pluſieurs autres diſciples; ce qui fut encore ſoûtenu & confirmé par les dons ſurnaturels qu'il leur communiqua, ſelon ſa promeſſe; ſavoir le don des langues & des guériſons miraculeuſes; par où l'on voyoit clairement que le même Eſprit qui animoit leur Maitre, avoit auſſi paſſé en eux.

Telles

Telles sont les merveilles dont [illegible] accompagnée la publication de l'Evangile, & à quoi NOTRE SEIGNEUR vouloit que l'on prit garde non-seulement comme à une chose frappante & bien capable de reveiller l'attention, mais comme à une preuve positive & directe de sa mission divine : *Jean*, disoit-il, *un témoignage plus grand que celui de JEAN ; Car les œuvres que mon Pére m'a donné le pouvoir de faire, sont un témoignage, qui prouve que je suis envoyé de sa part.* Et ailleurs : *Si vous ne croyez pas à ma Parole, quand je vous dis, que le Pére est en moi, croyez du moins aux œuvres que je fais.*

Jean V. 36.

Jean XIV. 11.

Il paroit aussi que c'est l'argument qui frappoit le plus ceux qui s'attachoient à lui : *Nous savons que tu es un Docteur venu de la part de Dieu*, lui disoit Nicodéme ; [illegible]

Jean III. 2.

Les [illegible]

l'Esprit & sur la Puissance de Dieu. Et ailleurs : *Le salut ayant d'abord été annoncé par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'avoient appris de lui ; Dieu même appuyant leur témoignage par des miracles & des prodiges, par divers effets de sa puissance, & par les dons du St. Esprit qu'il a distribués selon sa volonté.*

Hebr. II. 4.

Je ne m'arrêterai point ici à montrer combien cette preuve est en effet concluante & décisive, parce que nous aurons occasion d'examiner plus bas les vaines défaites par où l'on prétendroit en éluder la force. Il suffit à présent de remarquer que de telles œuvres ne pouvant venir que d'une puissance surnaturelle, on ne sauroit penser raisonnablement que Dieu voulût ni prêter son pouvoir, ni permettre que des Intelligences célestes prêtassent le leur, pour induire les hommes en erreur sur une matiére aussi importante que la Religion. Cette pensée est si peu naturelle, que nous croyons que le lecteur attend principalement de nous, de bien prouver le fait, c'est-à-dire,

de

CHAPITRE II.

Dès moyens par leſquels on peut s'aſſurer de la vérité d'un fait, & 1°. qu'il faut entendre les témoins pour avoir des preuves directes, ſans négliger les préſomptions.

AFin de procéder réguliérement à la *preuve en fait*, que nous nous propoſons d'établir, il n'y a point d'autre méthode à ſuivre, ni d'autres principes à employer, que ceux qui ſont reçûs & uſités en pareille matiére. Quand on n'a pas été ſoi-même témoin d'une choſe, & qu'on ne la connoit point par ſa propre expérience, le ſeul moyen d'en ſavoir la vérité eſt d'interroger ceux qui l'ont vüe, en donnant à leur témoignage ſa juſte valeur, ſelon le caractére des perſonnes, & en joignant à cela ce que les Juriſconſultes appellent des *préſomptions*, c'eſt-à-dire, des conſidérations extérieures qui rendent

ch

chose plus ou moins probable, comme celles qui se tirent de la possibilité de la chose en elle-même, de sa facilité, de sa convenance avec un certain but, de sa liaison avec d'autres événemens connus, du rapport des tems & des lieux, de ce qui précéde & de ce qui suit. Il est vrai que ces sortes de considerations n'ont aucune force contre des preuves de fait bien authentiques, & que ce n'est jamais par des présomptions que l'on détruira un témoignage positif. Cependant elles font ce qu'on appelle une demi-preuve, ou une probabilité; & quand le témoignage y est conforme, supposé même qu'il manquat de quelques degrez nécessaires pour faire seul une preuve complette; de justes présomptions y suppléeroient & achéveroient de donner l'évidence que l'on cherche.

La preuve par témoin étant donc le prémier & principal fondement de la certitude en matiére de faits, c'est par là qu'il faut commencer; après quoi nous ne négligerons pas d'examiner s'il y a aussi des présomptions qui

qui viennent à l'appui du témoignage.

1°. Quand il s'agit d'un fait récent & dont les témoins ſont à portée d'être entendus, comme il arrive dans la plûpart des Cauſes qui ſe portent devant les Tribunaux; la régle eſt qu'on interroge ces témoins, en les ſommant de dire la vérité, & en leur demandant préciſément ce qu'ils ont ouï ou vû, ſans y mêler leurs propres jugemens ni leurs conjectures. Ces dépoſitions étant faites, ſi elles ne s'accordent pas entr'elles, on confronte les témoins, & l'on tâche de découvrir de quel côté il peut y avoir de l'erreur ou du déguiſement. Telle eſt la procédure des Juges, toutes les fois qu'ils ſont appellés à faire une enquête ſur quelque action que ce ſoit.

Que s'il eſt queſtion d'un événement ancien, tels que ceux qui apartiennent à l'hiſtoire, on recherche premiérement s'il y a eu jadis des témoins oculaires de cet événement, ce que ces témoins en ont dit, où ſe trouve leur dépoſition, & ſi cette dépoſition nous a été fidélement tranſmiſe.

Car

Car il peut y avoir en cela quelque difficulté. Ces témoignages ont-ils été mis par écrit, ou nous parviennent-ils ſeulement par la voïe du bruit public & de la tradition, ſi variable & ſi ſujette à s'altérer? Si ce n'eſt que par cette derniére voie, il faut avouer qu'on eſt encore peu avancé; quoiqu'une renommée ou une tradition conſtante & générale, ne ſoit point à mépriſer, ayant pour l'ordinaire un fondement vrai & réel. Mais c'eſt proprement l'écriture qui enrégître & conſerve la mémoire des événemens, & qui tranſmet le plus fidélement aux ſiécles futurs la vérité des choſes paſſées. Non qu'il n'y ait encore des précautions à prendre de ce côté-là pour n'être pas trompé; Mais au moins le danger des altérations eſt beaucoup moindre; & ſi l'on a des actes bien authentiques ou des écrits du tems même où les choſes ſe ſont paſſées, ſur-tout ſi ce ſont des piéces originales, par exemple, un verbal dreſſé par des Juges, une déclaration laiſſée par écrit de la perſonne même qui doit avoir

avoir été témoin, ou un récit fait par ceux qui ont eu part à l'événement ; on peut dire qu'avec de telles piéces en main on remonte véritablement à la ſource, y ayant peu de différence entre ouïr des témoins, ou avoir leur dépoſition par écrit. Quoiqu'un homme qui eſt à la Chine, ne puiſſe pas venir lui-même me certifier un fait qu'il a vû ; s'il prend ſoin de me l'écrire bien poſitivement, & ſi connoiſſant ſon écriture, je ne puis douter que la lettre ne ſoit réellement de lui, c'eſt comme ſi j'entendois la choſe de ſa propre bouche. Il en eſt de même d'un témoignage qui aura été mis par écrit il y a deux ou trois cent ans. L'intervalle du tems ne l'affoiblit non plus que la diſtance des lieux, pourvû que nous ayons d'ailleurs de juſtes raiſons de croire, que l'écrit que nous avons en main, eſt en effet de celui à qui on l'attribuë. Ce que je dis d'un livre écrit il y a deux cent ans, ſe peut dire également d'un Livre écrit il y a mille ou deux mille ans ; L'éloi-

gnement

gnement du tems n'y fait rien, po
vû que l'écrit ſubſiſte en ſon en
& ſoit intelligible pour nous. P
nez *les Mémoires de Philippe de*
mines, ou les *Commentaires de Céſa*
vous aurez également un Ouvra
authentique, quoique l'un ſoit de p
de 1500. ans plus ancien que l'aut
Et qu'importe en ef qu'il y ait
mille ans ou deux cent ans qu'un A
teur ait vécu, ſi ſon ouvrage nous
parvenu ſans altération, & ſi no
avons la faculté de l'entendre égale-
ment bien? „ Un bon Manuſcrit de
„ *Thucydide*, (dit un Ecrivain moder-
ne, qui a le mieux creuſé les fon-
demens de la certitude morale, *)
„ me tranſporte au tems où vécut ce
„ célébre Hiſtorien, & me rend preſ-
„ que auſſi ſûr de ſa dépoſition ſur
„ les faits qu'il avoit vûs, que ſi je
„ l'avois ouï de ſa propre bouche.
„ Quand je lis l'ouvrage d'un ancien
„ Hiſtorien, cela produit, par rap-
„ port à moi, le même effet que ſi
„ cet Auteur doüé du privilége des
„ Patriarches vivoit encore aujour-
„ ou

* Mr. BOULLIER Traité de la certitude Morale, ch. II. §. 16.

„ dui, & que ſi conſervant après huit
„ ou dix ſiécles de vie un ſouvenir
„ vif de ce qui s'eſt paſſé dans ſa pre-
„ miére jeuneſſe, il m'en faiſoit de
„ ſa propre bouche un récit exact.
„ Qu'il ait puiſé une partie de ce
„ qu'il narre dans de plus anciens
„ Auteurs, il eſt toujours vrai qu'en
„ le liſant je lui donne la main, pour
„ ainſi dire, & que ſon témoignage
„ que j'ai ſous les yeux, me fait l'effet
„ de la longue vie des Patriarches,
„ ſavoir de ſerrer la chaine de la Tra-
„ dition à proportion qu'il l'accourcit.

Il eſt vrai que nous n'avons point de Manuſcrit original d'une ſi haute antiquité, ni aucune piéce qui ſoit certainement de la main même d'un Auteur qui ait vécu il y a douze ou quinze cens ans. Mais quand un livre a été publié, l'original ſe retrouve & ſe conſerve dans la multitude de copies, de verſions & de citations qui s'en ſont faites, par où (comme on l'a vû dans la Section précédente) l'on peut très bien s'aſſurer qu'un tel Livre n'a été ni ſuppoſé ni eſſentiellement falſifié.

C'eſt

C'eſt ainſi que la conformité des Manuſcrits de *S. Auguſtin*, des Editions faites en conſéquence, & des citations de ce Docteur répandues par tout, ne laiſſe pas douter que les copies que nous en avons, quoique faites ſur d'autres copies, ne nous repréſentent fidélement le premier original, & ne contiennent véritablement l'ouvrage de ce Pére de l'Egliſe.

Que ſi l'on manque d'écrits originaux, c'eſt-à-dire, venans des témoins contemporains; on doit rechercher s'il y a des Ecrivains poſtérieurs qui ayent copié les premiéres piéces, ou qui ayent recueilli la Tradition de leur ſiécle, toûjours plus ſûre à proportion de ce qu'elle eſt moins éloignée de la ſource. Ainſi n'ayant point d'Hiſtorien d'*Alexandre*, qui lui ſoit contemporain, nous ne laiſſons pas d'aprendre les grandes actions de ce Prince, de divers Auteurs qui les ont écrites long-tems après, en travaillant ſur de bons Mémoires, & en ramaſſant tout ce qu'on en ſavoit de leur tems.

Outre cette voie directe de connoitre un témoignage autrefois rendu ſur un fait, on peut ſavoir la même choſe par une voie indirecte, & qui n'eſt guéres moins ſûre, comme par ce qu'a dit un adverſaire même en réfutant ce témoignage ; ou bien par quelque événement ou quelque révolution arrivée dans le monde, qui ne peut avoir pour cauſe ou pour baſe qu'un temoignage rendu en tel tems ſur le fait en queſtion. Que ſi l'on peut réünir & la déclaration authentique des premiers témoins, & le récit d'autres Ecrivains poſtérieurs qui ſont comme l'Echo des premiers, & les raports même de leurs ennemis qui ſuppoſent qu'en effet ces témoins ont dit ce qu'on leur attribue, & enfin des veſtiges, c'eſt-à-dire, des effets réels qui ne peuvent être que les ſuites d'un pareil témoignage répandu dans le monde ; on peut dire alors que tout concourt à nous aſſûrer de la réalité de ce témoignage, ni plus ni moins que ſi nous entendions nous-mêmes les témoins. Nous ſavons ce qu'ils diſent ;

lui ; leurs écrits nous parlent ; la tradition nous instruit. Il ne s'agit plus que de peser & d'évaluer ce témoignage, par les mêmes régles que l'on jugeroit d'un témoignage rendu de nos jours.

CHAPITRE III.

Continuation du même sujet ; 2°. comment il faut examiner la qualité des témoins & peser ces sortes de preuves.

ETre parvenu à trouver des témoins & à recueillir leur déposition, ce n'est encore que la moitié de la recherche nécessaire pour l'éclaircissement d'un fait. Car il s'en faut beaucoup que tous les témoins soient également dignes de foi ; plusieurs même sont fort suspects & fort légers ; de sorte qu'il reste toûjours à en faire un juste discernement, en examinant le plus ou moins d'estime que mérite leur assertion.

Il y a deux conditions requises dans un témoin pour rendre son témoi-

gnage valable ; la premiére eſt qu'i n'ait pû ſe tromper lui-même dan ce qu'il dit ; car il arrive ſouvent qu par défaut d'attention ou de jugement un homme eſt dans l'erreur de trè bonne foi. La 2e. condition eſt qu ce témoin ne veuille pas nous trom per de deſſein prémédité & par ma lice.

Mais pour donner un peu plus d jour à cette matiére, nous remarque rons, touchant la premiére condi tion, qu'elle renferme deux articles premiérement que le témoin ſoit e général un homme de bon ſens, c'eſt à-dire, qu'il ait les facultés naturel les, tant du corps que de l'eſprit, qu ſont propres à bien faire diſcerner le objets. Car on ſait que les Tribunaux n'admettent point les dépoſitions d'u imbécille, & que tous les actes d la vie civile ſont cenſés devoir êtr faits par des perſonnes d'un jugemen ſain ; qualité qu'on ne doit pourtan pas confondre avec la ſcience ou l fineſſe. Ainſi un artiſan, un païſan, n ſont pas moins admiſſibles à dépoſe ſur des faits qu'ils ont vûs, que le

roi

roit un Noble [illegible] ou un Docteur ; parce qu'il ne [illegible] en pareil cas que d'avoir [illegible] yeux, de l'entendement & de la mémoire, c'est-à-dire, de n'être pas dépourvû du sens-commun.

Mais outre la qualité d'homme sensé, prise en general ; on exige d'un témoin qu'il soit bien instruit du fait particulier dont il parle. Car il pourroit bien arriver qu'un homme d'ailleurs judicieux, n'eût pas été à portée de discerner la vérité dans une certaine occasion. Autre chose est d'entendre ou de voir de loin, rapidement, & dans un moment de trouble, en quoi il est facile [illegible] ébloui par de fausses [illegible] autre chose est de [illegible] près, distinctement [illegible] loisir & toute la [illegible] examiner, par [illegible] cher & par [illegible] Autre [illegible] pable [illegible] réitérer [illegible] pour [illegible] dém[illegible]

trouve entre des choſes ſur leſquelles on eſt déja prévenu & que l'on nous dit être telles, ce qui fait qu'on ſe les perſuade preſque ſans examen; & des choſes dont on n'avoit jamais ouï parler, & qui nous frappent ſur tout par leur nouveauté, ſans pourtant qu'on puiſſe dire qu'il y ait de l'éblouïſſement. Quelcun, par exemple, qui a été abreuvé de cent mauvais contes ſur l'aſſemblée des Sorciers, ou ſur quelque eſpèce de prodiges dont on parle beaucoup dans ſon païs, ſe perſuadera aiſément qu'il en a auſſi vû, & cela ſur de très légéres apparences; au lieu qu'il ſeroit bien moins crédule ſur des faits d'une eſpéce toute nouvelle, qui n'auroient aucun raport avec les préjugés dont il eſt imbû. Diſtinguons auſſi les choſes qui ne nous intéreſſent point d'avec celles qui ſont de grande conſéquence; Car au lieu que l'on prend peu garde aux unes, il eſt naturel de donner toute ſon attention aux autres: l'homme croit facilement ce qui le flatte; mais il y regarde de près,

près, quand il s'agit d'une chose qui peut lui couler cher, & l'exposer à quelque péril. Enfin il n'est pas moins important de distinguer le fait en lui-même & pris substantiellement, d'avec les conjectures & les raisonnemens qu'on y mêle, pour en expliquer la cause, ou pour en raporter les circonstances à quelque idée qu'on a dans l'esprit. Tel par exemple, qui dira avoir vû un *revenant* roder autour d'un cimetiére, n'a vû réellement qu'un feu follet ; ce qu'il ajoute & qu'il imagine, c'est que cette flamme errante est l'ame d'un mort. Il est donc croyable sur le premier point ; mais pour le second, ce qu'il affirme n'est qu'une opinion & un jugement de sa part, & non un témoignage proprement dit.

II°. La seconde condition que l'on demande dans un témoin, est la sincérité ; caractére qui, de même que le précédent, peut être considéré à deux égards. [illegible] mande si ce témoin est [illegible] néral pour un homme d'[illegible] probité, qui [illegible]

tout le cours de ſa vie. Mais outre cette queſtion générale ſur le caractére de la perſonne, comme il n'eſt pas impoſſible qu'un homme jouïſſant d'ailleurs d'une bonne réputation, ſe démente pourtant dans un cas particulier; on ne manque pas auſſi d'examiner dans une procédure ſi cela ne pourroit point être arrivé. Ce témoin n'a-t-il point d'intérêt dans l'affaire dont il s'agit? n'a-t-il point été ſuborné? n'eſt-il point pouſſé par la crainte de quelque mal, ou par l'eſpérance de quelque gain? n'eſt-ce point un reſſentiment qui l'anime, ou la néceſſité de ſe tirer d'un mauvais pas? Voilà les queſtions que l'on a coutume de faire; car on ne préſume pas que les hommes ſe portent à mentir, ſans quelque motif de cette nature; ſur-tout quand il s'agit d'un menſonge grave & ſoûtenu, où la conſcience & l'honneur ſont fortement engagés. De là vient la coutume reçuë dans les Tribunaux d'uſer de menaces, & même de tortures, envers les accuſés, pour leur faire déclarer la vérité. On ſuppoſe que le déſir de ſe délivrer d'un mal préſent, con-

ſont contrebalancez & ſurmontez dans leur eſprit par un injuſte intérêt qui les porte à mentir, & les remettra ainſi dans une ſorte d'équilibre qui les invite à ſuivre plutôt les mouvemens de leur conſcience.

III. Outre ces précautions que l'on doit prendre ſur la qualité des témoins, il eſt établi & reçû par tout, qu'on doit avoir égard à leur nombre: Non qu'un ſeul témoin ne fût très croyable, s'il réünifſoit au plus haut point les deux conditions dont nous venons de parler: mais comme il peut reſter des doutes là-deſſus, & que l'expérience ſi ſouvent faite de la légéreté humaine, oblige à uſer de la derniére circonſpection; les Tribunaux ſont convenus de compter pour peu un ſeul témoignage; & d'exiger la dépoſition de deux ou trois témoins, ſur tout dans les matiéres criminelles.

Il eſt vrai que pour l'Hiſtoire on n'eſt pas tout-à-fait ſi rigide. Cependant l'accord de pluſieurs Auteurs ne laiſſe pas d'être auſſi d'un grand poids; & cela par la juſte perſuaſion où l'on eſt que pluſieurs témoins ne peuvent guéres

guéres ſe méprendre tous de la même maniére, ni avoir tous le même degré de malice, ou le même intérêt à nous tromper ; & qu'après tout, il leur ſeroit difficile de s'accorder entr'eux s'ils raportoient faux. Suppoſons que pluſieurs témoins primitifs s'accordent dans les circonſtances principales, il faut pour cela, ou que la vérité, qui eſt une, ait produit entr'eux cette uniformité ; ou qu'un ſingulier hazard leur ait inſpiré la même imagination ; ou enfin qu'ils ſe ſoient entendus & concertés entr'eux pour tramer une fourberie. Or en conſidérant la diverſité des eſprits, on trouve, que pour peu que le fait ſoit compoſé, la ſeconde ſuppoſition n'eſt point vraiſemblable. La troiſiéme, ſavoir qu'il y ait colluſion & fourberie, ne l'eſt guéres plus : car le nombre des fourbes n'étant pas le plus grand, moins encore celui des fourbes hardis, qui ne ſe font point de peine d'être connus pour tels par d'autres hommes ; plus on trouve de témoins qui ſe donnent pour primitifs, moins il y a d'apparence que

ce soient des fourbes. Il n'y a donc point de manière plus naturelle d'expliquer cet accord des témoins, que de dire que c'est la vérité qui les a réünis. Cette pensée tirée de Mr. PASCHAL, reçoit un nouveau jour d'un Livre que nous avons déja eu occasion de citer, *

„ La preuve tirée de l'union des témoi-
„ gnages est susceptible d'un certain
„ progrès, dit cet Auteur. Premiére-
„ ment elle peut ne former qu'une sim-
„ ple probabilité, lors qu'il y a lieu de
„ soupçonner entre les témoins quel-
„ que complot ou quelqu'intérêt com-
„ mun. Alors la raison de croire, que
„ nous fournit l'uniformité des té-
„ moignages, se trouve [illegible]
„ par les soupçons d'une influence
„ commune, laquelle [illegible]
„ réünir en faveur du [illegible]
„ C'est ce qui arrive [illegible]
„ procès, ou [illegible]
„ faits contraires [illegible]
„ sieurs témoins [illegible]
„ 2°. L'union [illegible]
„ eût-il que [illegible]

* [illegible]

„ faire la même dépoſition, lors qu'on
„ ne peut les ſoupçonner ni de collu-
„ ſion ou d'intelligence, ni d'avoir un
„ même intérêt à mentir, fonde une
„ aſſurance raiſonnable. Deux ou plu-
„ ſieurs témoins dans ces circonſtan-
„ ces, ne laiſſant aucun légitime mo-
„ tif de douter, font l'équivalent d'un
„ témoin pleinement digne de foi.
„ 3°. Enfin la nuée de témoins peut
„ groſſir de telle ſorte, & leur con-
„ cours ſe trouver accompagné de
„ telles circonſtances, que quand cha-
„ cun d'eux à part n'auroit qu'un
„ très médiocre crédit, leur aſſem-
„ blage formeroit une démonſtration;
„ y ayant des cas où l'on ne ſauroit
„ imaginer de raiſon, je ne dis pas
„ vraiſemblable, mais même poſſible,
„ de l'accord de tant de témoins,
„ que l'exiſtence du fait.

IV. Bien entendu que ſi l'on écoute les témoignages venans d'une part, il n'eſt pas moins juſte d'entendre ceux qui pourroient venir de l'autre. Car ſuppoſé qu'il ſe trouvât des témoins non-moins prudens ni moins intégres que les premiers, qui dépoſaſſent

faſſent préciſément le contraire, ou qui infirmaſſent en bonne partie leur dépoſition, que pourroit-on faire alors, ſinon de demeurer en ſuſpens ? Mais s'il n'y a point de témoins qui détruiſent directement ce que les premiers ont avancé; ſi ceux même qui ſe déclarent contr'eux, convicnnent du fond des choſes, ou ne les contrediſent que foiblement, s'attachant plûtot à détourner les conſéquences qu'à nier le fait; enfin ſi ce témoignage a prévalu & a perſuadé ceux même qui étoient le moins enclins à y ajouter foi, & le plus à portée d'en bien juger; il faut avoüer que de telles circonſtances venant à l'appui d'un témoignage ſolide & irréprochable en lui-même, lui donnent une nouvelle force, & ne laiſſent rien à deſirer pour la preuve complette d'un fait.

Appliquons ici les principes que nous avons ci-devant établis.

CHAPITRE IV.

Application de ces régles à ce qui eſt raporté des Miracles de l'Evangile ; Et 1°. que nous avons des témoins en grand nombre, dont la dépoſition nous a été fidélement tranſmiſe.

JE ne crois pas qu'on puiſſe rien exiger de plus rigide en matiére de Critique, & même de Procédure judicielle, que les régles que nous venons de poſer, ſur les moyens de s'aſſurer d'un fait, & de peſer la force des témoignages. Il s'en faut beaucoup aſſurément que la plûpart des faits communément reçûs & tenus pour certains, ayent ſubi un examen auſſi ſévére. Mais le ſujet que nous traitons exige l'exactitude la plus ſcrupuleuſe. Voyons donc ſi en ſuivant ces régles, nous pourrons avoir une certitude ſuffiſante des Miracles raportés dans l'Evangile.

Notre premier ſoin devant être de raſſembler les témoins, je remarquerai qu'en-

qu'encore que [illegible] l'auteur & [illegible] n'empêche qu'on [illegible] même comme [illegible] avance, [illegible] point il est [illegible] Cause, & si [illegible] y avoir doit affoiblir [illegible] ge qui vient de sa part.

Dans les discours qui nous sont raportés de lui, nous voyons qu'il parle souvent du pouvoir celeste dont il étoit revêtu, des miracles qu'il opéroit, & des dons surnaturels qu'il communiquoit à ses Apôtres: *Allez*, disoit-il aux Disciples de JEAN, *& raportez à vôtre Maître ce que vous entendez & ce que vous voyez. Les Aveugles [illegible] les Boiteux [illegible] [illegible] l'Evangile [illegible] Ailleurs [illegible]* Matth XI. 4.

approche ; guériſſez les malades, nettoyez les lépreux, reſſuſcitez les morts &c. Il ſoutient contre ſes adverſaires, que la guériſon qu'il faiſoit de pluſieurs Démoniaques, ne pouvoit pas être attribuée à un mauvais principe, comme ils avoient l'injuſtice de l'en accuſer. Enfin combien de fois ne reproche-t-il pas ouvertement aux Juifs & aux Phariſiens leur endurciſſement, quoiqu'ils viſſent des marques éclatantes de ſa Miſſion ? *J'ai*, diſoit-il, *un témoignage plus grand que celui de* JEAN ; *Car les œuvres que mon Pére m'a donné le pouvoir de faire, ces œuvres-là même que je fais, rendent témoignage de moi, que je ſuis envoyé de mon Pére.* Et ailleurs : *Si vous ne croyez pas à ma parole, croyez du moins aux œuvres que je fais.* A quoi l'on peut joindre tout ce qui a été dit ci-devant, pour montrer que JESUS-CHRIST s'eſt formellement attribué une Miſſion Divine.

Jean V. 36.

Sect. VI. chap. 3.

Il eſt vrai que NOTRE SEIGNEUR n'ayant rien mis lui-même par écrit, nous ne pouvons ſavoir ce qu'il a dit que par le raport des Evan-

que les
ſon nom
ion des pé
- il venu dans
d'exalter leur Maître autant qu'ils
t fait, & de lui attribuer tant de
veilles, ſi lui-même n'avoit rien
:endu de ſemblable ? Ils parloient
s le lieu même & dans le tems
Jesus avoit vécu ; & toute la Ju-

dée devoit bien ſavoir ce qu'il a
dit de lui-même. On voit m
qu'un des chefs d'accuſation pc
contre lui, fut qu'il s'étoit dit
de Dieu ; ce qui ſuppoſe bien
s'attribuoit un pouvoir ſurnat
C'eſt auſſi à quoi ſe raporte le
d'*Enchanteur* que les Juifs ont d
né & donnent encore à NOT
SEIGNEUR ; ce qui ſuppoſe
moins qu'il a voulu paſſer pour
Perſonnage extraordinaire.

2°. Après le témoignage de
qui eſt le Chef ou le premier
Cauſe, nous avons celui de ſes A
tres & de ſes premiers diſciples. I
Sect. V. a vû ci-devant que leurs Ecrits
en grand nombre, qu'ils ſont
ment originaux, & qu'ils nous
été fidélement tranſmis ; de
qu'en liſant ces Ecrits, c'eſt à
près comme ſi nous les entend
parler eux-mêmes, & comme ſi n
recevions leur témoignage de
propre bouche. Or on ſait
non ſeulement les *Evangiles* &
Livre des *Actes*, mais encore
Epitres, contiennent preſqu'à

que page, ou des récits détaillés, ou des affirmations plus ou moins formelles, des Miracles de NOTRE SEIGNEUR, de sa Résurrection, de son Ascension, & des dons miraculeux alors répandus dans l'Eglise. St. MATTHIEU, par exemple, après avoir dit comment il fut appellé à suivre JESUS-CHRIST, raporte tout de suite divers miracles qu'il lui vit faire en plusieurs occasions, & assure que *JESUS parcouroit les Villes & les Villages, enseignant dans les Synagogues, prêchant l'Evangile du Régne de Dieu, & guérissant toutes sortes de maladies & d'infirmités parmi le Peuple.* Il raconte ensuite toutes les autres merveilles de la vie de NOTRE SEIGNEUR, de sa Mort & de sa Résurrection, comme [illegible] été témoin oculaire. [illegible] l'étoit aussi, [illegible] ration fort [illegible] gile qui [illegible] qu'il [illegible] [illegible] dit-il [illegible]

Matt. IX. 35.

nous avons entendu & que nos mains ont touché de la Parole de vie, nous vous l'annonçons. Car la vie s'eſt manifeſtée, nous l'avons vûe, nous en rendons témoignage, & nous vous l'annonçons.... Nous avons vû de nos yeux, & nous rendons témoignage, que Dieu a envoyé ſon Fils pour être le Sauveur du monde &c. Voyez auſſi ce qu'il dit I. *Epît.* V. 9. Le même Apôtre étant avec S. PIERRE quand celui-ci parloit aux Juifs, comme il eſt rapporté aux premiers *Chapitres des Actes*, il eſt cenſé avoir part aux dépoſitions formelles que contiennent ces diſcours, tant ſur les miracles que ſur la reſurrection de JESUS-CHRIST, entr'autres celui-ci: *Iſraélites, écoutez ce que je dis: JESUS le Nazarien a été un homme à qui Dieu a rendu parmi vous un témoignage authentique, par les merveilles, par les prodiges & les miracles qu'il a faits par lui au milieu de vous, comme vous le ſavez vous-mêmes. Cependant JESUS vous ayant livré ſelon la préſcience de Dieu, & vous l'a-*

I. Epît. IV. 14.

Act. II. 22.

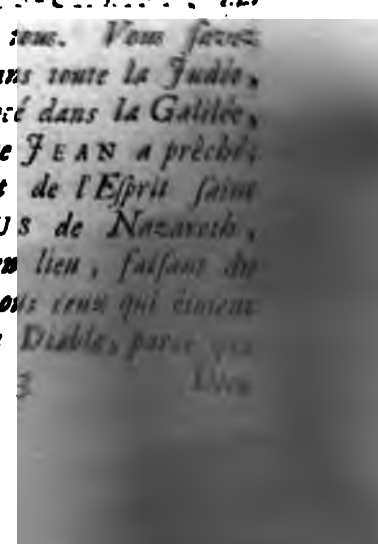

[illegible]

du Ce[illegible]

fait [illegible]

qu'en [illegible]

& qui s'[illegible]

ble. C'est [illegible]

aux Enfans d'[illegible]

la Paix par JESUS-CHRIST, *qui est le Seigneur de tous. Vous savez ce qui s'est passé dans toute la Judée, après avoir commencé dans la Galilée, depuis le Batême que* JEAN *a prêché; comme Dieu a oint de l'Esprit saint & de force* JESUS *de Nazareth, qui alloit de lieu en lieu, faisant du bien, & guérissant tous ceux qui étoient sous la puissance du Diable, parce que*

Dieu étoit avec lui. Et nous ſommes témoins de toutes les choſes qu'il a faites dans le Païs des Juifs & dans Jéruſalem. Cependant ils l'ont fait mourir, le pendant au bois. Mais Dieu l'a reſſuſcité le troiſiéme jour, & a voulu qu'il ſe fit voir, non à tout le Peuple, mais aux témoins qui avoient été auparavant choiſis de Dieu, à nous qui avons mangé & bû avec lui, après qu'il a été reſſuſcité des morts: Et il nous a commandé de prêcher au Peuple, & d'atteſter que c'eſt lui que Dieu a établi pour être le Juge des vivans & des morts.

Ce que St. PIERRE aſſuroit de vive voix, il l'a confirmé par écrit, puis que dès l'entrée de ſa premiére Epitre, il parle de la réſurrection de JESUS-CHRIST comme d'un fait conſtant, ſur lequel les fidéles fondoient toute leur eſpérance pour une vie à venir. Et ailleurs: *Ce n'eſt point en ſuivant des fables compoſées avec artifice que nous vous avons fait connoître le pouvoir & la venuë de NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST; mais c'eſt après avoir vû ſa Majeſté de*

II. Epit. I. 16.

[illegible]

[illegible] la [illegible] dans [illegible] celle [illegible] que [illegible] même [illegible] douter [illegible] nous n'avons point [illegible] tenu le même langage. St. Paul le suppose, en parlant, comme il fait *Actes* XIII. 31. Ailleurs il en appelle aussi à la prédication des autres Apôtres, comme étant très conforme à la sienne. St. Luc nous parle d'une prédication de *Philippe*, l'un des Apôtres, qui persuada un Officier de la Reine d'*Ethiopie* de faire cette Confession de Foi : *Je crois que* JESUS-

Act. 31.

CHRIST *eſt le Fils de Dieu :* confeſſion qui ne pouvoit être fondée que ſur des aſſurances bien expreſſes de tout ce que JESUS avoit fait de grand & de miraculeux. Le même Hiſtorien nous dit que ce ne fut pas ſeulement PIERRE, mais les autres Apôtres, qui étant appellés & menacés par le Sanhedrin, firent cette réponſe : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Le Dieu de nos Péres a reſſuſcité* JESUS *que vous avez fait mourir, l'ayant pendu au bois. C'eſt le Prince & le Sauveur que Dieu a élevé par ſa puiſſance pour convertir Iſraël, & pour lui aporter la remiſſion des péchés. Nous en ſommes les témoins, & le St. Eſprit que Dieu a donné à ceux qui lui obéiſſent, l'eſt auſſi avec nous.* Et comment douter que tous les Apôtres n'ayent été unanimes à rendre un pareil témoignage, quand on voit que c'étoit là le but propre & ſpécial de leur commiſſion? comme on en peut juger par le diſcours de St. PIERRE lorſqu'il falut élire un douzieme Apôtre en la place de Judas : *Il faut*, dit-il, *que de ceux qui*

Act. V. 29.

Act. I. 22.

qui ont été avec nous pendant tout le tems que le SEIGNEUR JESUS *a vécu parmi nous, depuis le baptême de* JEAN *jusqu'au jour que le Seigneur a été enlevé d'avec nous, il y en ait un qui soit témoin avec nous de sa résurrection.*

Voilà donc douze premiers témoins d'élite, témoins oculaires, de la bouche ou de la plume desquels est indubitablement sorti le témoignage que nous alléguons. A ceux-là on peut joindre St. PAUL, qui affirme que le SEIGNEUR JESUS lui étoit apparu, & qui dans ses discours & dans ses Epitres fait souvent mention des dons miraculeux qu'il avoit reçûs; comme dans le discours tenu à Antioche de Pisidie dans la Synagogue des Juifs, [illegible] les choses de plus [illegible] parlé du témoignage [illegible] rendoit à [illegible] te : *C'est* [illegible] *de la* [illegible] *tre* [illegible] *parole* [illegible] *habitans* [illegible] *trai* [illegible]

n'ayant point compris le ſens des paro-
les des Prophêtes qu'on lit chaque Sab-
bat, ils les ont accomplies en le con-
damnant. Et quoiqu'ils ne trouvaſſent
rien en lui qui fût digne de mort, ils
demandérent à Pilate qu'il le fît mou-
rir. Et après qu'ils eurent exécuté en-
tiérement tout ce qui avoit été écrit de
lui, on le deſcendit de la croix, & on
le mit dans le tombeau : Mais Dieu
l'a reſſuſcité ; & il a été vû pendant
pluſieurs jours de ceux qui étoient ve-
nus avec lui de Galilée à Jéruſalem, qui
lui rendent encore ce témoignage devant
tout le Peuple. Nous vous annonçons
donc que la promeſſe que Dieu avoit fai-
te à nos Péres, il nous en a fait voir
l'accompliſſement, à nous qui ſommes
leurs enfans, lors qu'il a reſſuſcité JE-
SUS.... St. PAUL conclut de la mê-
me maniére le diſcours qu'il fit à
Act. XVII. 30. Athénes : *Dieu ordonne préſentement en*
tous lieux, à tous les hommes, de ſe
convertir, parce qu'il a arrêté un jour
auquel il doit juger le monde ſelon la
juſtice, par l'homme qu'il a deſtiné à
cela ; de quoi il a donné à tous une preu-
ve certaine en le reſſuſcitant. Le même
Apôtre

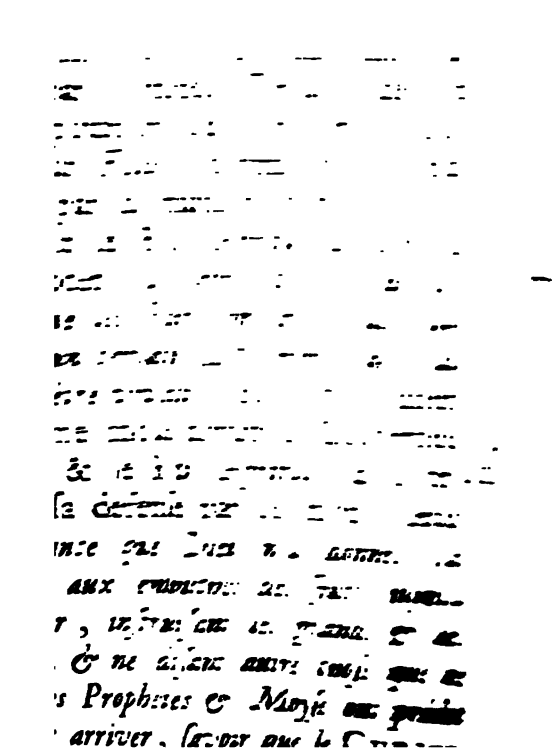

torze Lettres que nous avons de cet Apôtre, il n'y en a aucune où l'on ne trouve de pareilles déclarations. Il ſeroit facile d'en extraire un grand nombre; mais je n'en citerai pour le préſent que deux ou trois; comme ce début de l'Epitre aux Romains: *Paul, Serviteur de* JESUS-CHRIST, *appellé à l'Apoſtolat, & mis à part pour prêcher l'Evangile de Dieu, touchant ſon Fils, qui ſelon la chair eſt né de la race de David, & qui ſelon l'Eſprit de ſainteté a été déclaré Fils de Dieu, d'une maniére puiſſante par ſa réſurrection.* Et dans la premiére Epitre aux *Corinthiens Chap.* XV. *Je vous ai enſeigné que* JESUS-CHRIST *eſt mort pour nos péchés, conformément aux Ecritures; qu'il a été enſeveli; qu'il eſt reſſuſcité le troiſiéme jour; qu'il a été vû de Céphas, & enſuite des douze Apôtres; qu'après cela il a été vû de plus de cent fréres en même tems, dont la plûpart ſont encore vivans, & quelques-uns ſont morts. Depuis il ſe fit voir à Jaques, & enſuite à tous les Apôtres. Enfin après s'être montré à eux tous, il m'eſt auſſi apparu*

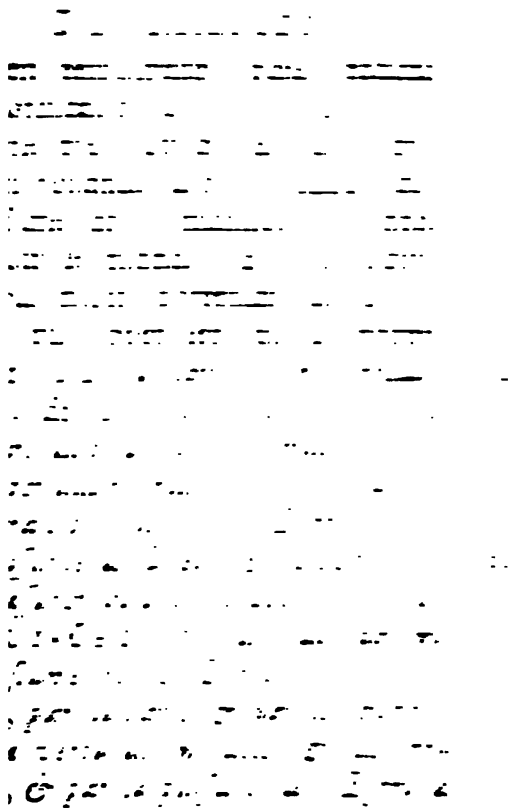

our St. MAR[illegible]
ore des deux Apôtres, on ne
it à la rigueur le même au

ticuliérement à St. PIERRE, on
fauroit douter qu'il n'ait pû être fo
bien inſtruit des choſes qu'il racont
Or l'Hiſtoire qu'il nous a laiſſée p
écrit, confirme de point en poi
tout ce que diſent les autres Eva
geliſtes. Il en eſt de même
St. LUC; Cet Auteur avoit vû lu
même une partie des événemens qu
raconte, comme tout ce qui regar
St. PAUL; & pour tout le reſte
étoit à portée de s'en bien inſtruire
puis qu'il touchoit à la ſource.
dans les deux Livres hiſtoriques qu'il
écrits, ſavoir ſon Evangile & les ACTE
des Apôtres, il nous donne un réc
fort circonſtancié des enſeignemens
des miracles de JESUS-CHRIST, d
ſa mort, de ſa réſurrection, de ſo
élévation dans le Ciel, de la maniér
dont le St. Eſprit fut communiqu
à ſes Diſciples, de la prédicatio
des Apôtres auſſi accompagnée d
merveilles, des premiers progrè
de l'Evangile, & particuliérement d
la converſion & des travaux Apoſto
liques de St. PAUL. Tout cela
raconté par S. LUC d'une manié

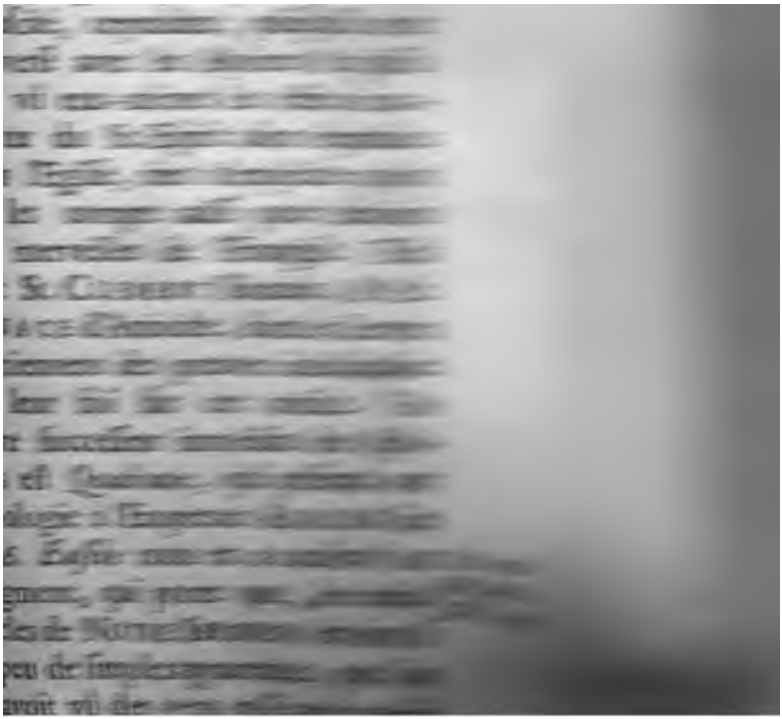

Outre ces témoins dont nc
avons la dépoſition par écrit, (
ne ſauroit douter qu'il n'y en ;
eu un très grand nombre d'autr
qui n'ont point écrit, ou dont l
écrits ne ſont point parvenus juſqu
nous, mais dont la dépoſition fa
de vive voix & portée en cent lie
différens, ſe recueille indirectem
de divers monumens de l'Hiſto

Actes I. 15. Par exemple, il paroit qu'il n'y a
pas moins de ſix vingt perſonnes
ſemblées dans une chambre avec
Apôtres, qui attendoient la prom
que JESUS-CHRIST leur avoit
en ſe ſéparant d'eux pour monte
Ciel; ce qui marque aſſez clairem
que toutes ces perſonnes avoien
JESUS reſſuſcité; & c'eſt d'entre
perſonnes-là, dont *pluſieurs*

Ib. v. 21. *avoient toûjours été avec les Apô*
depuis le commencement du miniſtére
JESUS juſqu'à ſon enlévement
Ciel, que l'on choiſit un nou
Apôtre, pour remplacer Judas,
pour faire le nombre compl
douze témoins choiſis, qui étoie
cialement chargés d'annoncer en

[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]

ches différentes, que s'eſt formée cett perſuaſion générale de l'Egliſe qu leur plait d'apeller crédulité.

Telles ſont les preuves que nou produiſons; bien différentes, com l'on voit, de ces bruits vagues & ces traditions populaires ſur leſquell on débite tant de fauſſetés. Ici nou procédons réguliérement, nous montons à la ſource, nous allégu la dépoſition formelle de ceux ont vû & qui ont eu part aux é nemens; nous avons en main actes originaux, & une chaine de moignages bien liés & bien ſoute Il ne reſte qu'à peſer ces témoig ges, & à voir ſi, ſelon les régles ſées ci-deſſus, on y trouvera to les conditions requiſes pour faire preuve concluante & juridique.

CH

CHAPITRE V.

Que les témoins dont on vient de parler n'ont pas pû se tromper, ni être eux mêmes dans l'erreur, sur les faits qu'ils attestent.

NOus disions qu'il y a deux sources de fausseté dans les récits l'une est l'erreur, quand celui qui parle, ne connoissant pas la vérité faute d'attention ou de discernement, croit de bonne foi tout ce qu'il débite : l'autre est la mauvaise foi qui porte un témoin ou un auteur à déguiser la vérité quoiqu'il la connoisse bien. [illegible] lui-même [illegible] tromper [illegible] peut même [illegible] faut [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] d'autres [illegible]

rience montre que les actions humaines ſont ſuſceptibles d'un pareil mélange. Voyons donc, ſi l'une ou l'autre de ces ſources de fauſſeté, ou toutes les deux enſemble, n'auront point influé ſur les témoignages que nous alléguons.

Et d'abord il s'agit d'examiner ſi JESUS-CHRIST & ſes Apôtres, avec leurs prémiers diſciples, ne ſe ſeroient pas laiſſés aller à croire trop légérement ce qu'ils affirment, comme on voit tant de gens ſe faire illuſion ſur des fauſſetés, qu'ils débitent pourtant avec aſſurance & de la meilleure foi du monde.

Mais tout commun qu'eſt ce défaut, il n'eſt pourtant pas ſi général, qu'on doive en prendre droit de rejetter toutes ſortes de témoignages. Sans doute il y a bien des occaſions où les témoins ſont ſujets à ſe méprendre; mais cela arrive-t-il également dans tous les cas, & n'y a-t-il point de diſtinction à faire là-deſſus? Au lieu de s'en tenir à des généralités, il faut examiner les choſes de près,

près, & voir si effectivement il y a lieu de concevoir ici de pareils soupçons. Que l'on se trompe sur ce qu'on n'a pas vû soi-même, ou que l'on n'a vû qu'à demi, sans être à portée de le bien examiner; que l'on se méprenne sur des faits difficiles à discerner, & à l'égard desquels il se peut que l'ignorance ou la prévention trouble le jugement, cela est fort possible & fort ordinaire. Mais le cas que nous proposons est tout différent.

Nos témoins n'ont pas [illegible] sur des ouï-dire; ils [illegible] ont vû, ou ce qu'ils [illegible] mêmes: *Ce* [illegible] *de nos yeux*, [illegible] *nous avons* [illegible] *nos mains* [illegible] *vie*, [illegible]

Ils n'ont pas [illegible] l'éloignement [illegible] de & passagere [illegible] près, & [illegible] loin. I [illegible] GNEUR [illegible]

mes guériſons, & diverſifia tellemen
les merveilles qu'il opéroit, qu'il n
pouvoit point y avoir lieu à la ſur
priſe. Rien ne ſe faiſoit myſtérieu
ſement ou à l'écart; tout ſe paſſo
ſous les yeux de ſes diſciples, ſou
vent même de la multitude. Ces m
mes diſciples, témoins aſſidus de ſ
miracles, diſent qu'ils ont eux-mêm
reçu de pareils dons, & qu'ils e
ont fait uſage en cent rencontr
différentes. Comment ſe tromper ſi
des choſes que l'on fait ſoi-m
me, ou que l'on voit faire tous l
jours?

Il n'eſt pas rare, je l'avoue, d
voir des gens s'infatuer d'une fau
opinion, à laquelle ils auront été co
duits par un raiſonnement ſubtil, d
par un prétendu ſentiment intérie
qui eſt ſouvent équivoque. Mais d
ne ſe méprend pas ſi aiſément ſur ce q
ſe découvre au doigt & à l'œil; n
ſens ont plus de certitude; & à moi
que d'avoir le cerveau troublé,
n'arrive pas que l'on voye blanc
qui eſt noir, ni que l'on reſte lon
te

tems [illegible]
rieur [illegible]

J[illegible]
ſes [illegible]
il y [illegible]
pliquer [illegible]
ces ſubti[illegible]
œux qu[illegible]
ni aſſez [illegible]
le monde [illegible]
ou plutot [illegible]
bien ſuivre [illegible]
de Phyſique. [illegible]
tés dans l'Evangile [illegible]
nature, que le [illegible]
voit d'abord ſaiſir [illegible]
que ſpectateur. [illegible]
à diſcerner, par exemple, ce qui
ſe paſſa au Batême de NOTRE SEI-
GNEUR, de meme que la multipli-
cation des pains, la gueriſon d'un boi-
teux, d'un aveugle né, ou d'un para-
litique ; la réſurrection de *Lazare* &
de la fille de *Jaïrus* ; ſur-tout celle de
JESUS lui-méme ? Il eſt certain que
les témoins que nous produiſons de
ce dernier fait, ſont les plus compé-
tens & les plus legitimes que l'on puiſſe

demander. Car pour être capable de témoigner ſur une choſe de cette nature, il y a trois conditions néceſſaires ; 1°. il faut avoir parfaitement connu la perſonne dont il s'agit durant ſa vie ; 2°. il faut être aſſuré de la réalité de ſa mort ; & enfin il faut avoir examiné celui qui en prend le nom, d'aſſez près & aſſez familiérement, pour s'aſſurer, d'un côté que c'eſt un homme réel, & non une apparence ; & de l'autre que c'eſt bien le même homme que l'on avoit connu auparavant. Or c'eſt ce que les Apôtres pouvoient ſavoir très ſurement. 1°. Ils avoient vécu plus de trois ans avec JESUS dans une ſi grande familiarité, qu'ils ne pouvoient manquer de connoître parfaitement ſa taille, ſon air, ſes traits, ſes moindres attitudes, le ſon de ſa voix, ſa maniére de penſer & de parler, en un mot tout ce qui ſert à diſtinguer un homme d'un autre homme. 2°. Ils étoient bien ſûrs auſſi que JESUS étoit mort, puis qu'ils furent tous témoins de ſa détention

gage, mêmes maniéres, mêmes ac
Act. I. *Il ſe montra vivant à ſes diſci*
dit St. Luc, *& leur en donna*
ſieurs preuves, ſe faiſant voir à
pendant quarante jours, & leur
lant de ce qui regarde le Royaum
Cieux. Comment ſe méprendre à
d'indices accumulés ? Il y avoit ſi
de tems écoulé depuis qu'ils ne
voient vû, qu'on ne ſauroit dire q
en euſſent perdu l'idée, comme il a
ve après une longue abſence.
moindres particularités touchant
perſonne devoient encore être tou
récentes & bien empreintes dans le
ſouvenir : & combien n'eurent-ils p
d'occaſions de ſe les rapeller,
mangeant familiérement avec lui, e
lui voyant rompre le pain, & bén
la coupe, préciſément comme il avoi
coutume de faire ; en remarquant ſe
geſtes & ſon langage, en touchant ſes
cicatrices, & en entendant de ſa
bouche des choſes toutes conformes
& liées à ſes diſcours précédens ?
Par exemple, la queſtion mêlée de
reproche qu'il fit à St. Pierre, en

lui

bouche même des Evangeliſtes
des Apôtres, on peut croire qu'
auront ajuſté leur récit à un certa
but. Cette difficulté ne fait rien ici
parce qu'on ſuppoſe dans ce chap
tre que les Apôtres ont écrit & par
de bonne foi, croyans avoir vû e
effet ce qu'ils nous rapportent ;
ne s'agit que de ſavoir ſi avec cet
bonne foi ils n'ont pas pû ſe trom
per ou ſe méprendre. Or je dis qu'e
prenant leur récit comme un récit ſi
cère, il eſt évident, par la natu
même & par le détail des circonſtan
ces qu'ils nous raportent, qu'il n
leur manquoit aucun moyen de di
cerner le vrai du faux ; que les cho
ſes dont il s'agit étoient bien à leu
portée, qu'ils ont eu tout le tem
de les bien examiner, & que c'eſt ave
toutes ces précautions qu'ils ont cr
voir les événemens dont ils nous pa
lent, auſſi diſtinctement & auſſi cer
tainement que ce que nous voyon
nous mêmes chaque jour de plu
évident & de plus certain. Sur c
pié-là, comment voudroit-on qu'i

ıſſent tromper. [illegible] moins [illegible]
liſe auſſi que [illegible] que nous
ons voir & que nous [illegible]
dans le cours de notre vie,
peut-être qu'un rêve & une
on ?

ais, dit-on, de quel excès de
ılité n'eſt pas capable l'ignoran-
la prévention & l'entêtement ?

. C'eſt encore là une de ces ré-
ons vagues, qui bien que vrayes
énéral, ne doivent pas s'appli-
à tout, ni s'étendre au-delà
eurs juſtes bornes ; autrement
ıe pourroit compter ſur rien en
ére de témoignages. Nous avons
ans la Section précédente, à quoi
doit reduire ce qui ſe dit com-
ément de l'ignorance & de la
licité des Apôtres [illegible]
n'avoient [illegible]
on des [illegible]
ent pourtant [illegible]
bler [illegible]
on leur [illegible]
ure de [illegible]
ſance [illegible]

rendre un homme capable de gé
ſes affaires & de porter un tém
gnage en Juſtice, ſur ce qu'il a
& entendu. Or nous n'en dem
dons pas davantage pour le préſe
La raiſon d'ignorance ſeroit bonn
alléguer ſur des ſujets qui deman
roient plus de ſavoir. Mais on ne ſ
roit en prendre droit de recuſer
témoins tels que les Apôtres,
des faits palpables, dont ils faiſoi
une expérience journaliére.

Quant à la prévention dont
les accuſe, je ne vois pas non plus
quel fondement cela ſe dit. La p
part d'entr'eux ne connoiſſoient po
JESUS avant qu'il les appellat à
Un Evangeliſte a même la franch
d'avouer que ſes plus proches par
ne croyoient pas en lui; & St. PA
confeſſe que lui-même avoit d'abo
été un ardent ennemi du nom Chrêti

La prévention nait ou des préju
de l'eſprit; ou des panchans du cœ
A l'égard des préjugés de l'eſpri
les Apôtres imbus des idées co
munes des Juifs ſur la perpétuité

„ les nous gênent, lors qu'il s'agit de „ réformer tous nos jugemens, de re- „ noncer à nôtre éducation, de chan- „ ger entiérement nos sentimens & „ nôtre genre de vie. Or tel étoit le cas des Apôtres & des prémiers Disciples de JESUS-CHRIST. Il leur faloit penser & agir tout autrement qu'ils n'avoient fait jusqu'alors; il faloit se résoudre à mener une vie ambulante, pénible, périlleuse, exposés à la haine & à la persécution, sans espoir d'aucun bien temporel. Est-ce par prévention, que l'on embrasse de tels partis, surtout quand on n'y est pas né, & qu'il s'agit de faire un choix? On voit tous les jours que le respect humain & la crainte de la persécution, font reculer & chanceler ceux-même à qui la vérité est bien connuë. Combien plus de pareils motifs devoient-ils naturellement ouvrir les yeux des Apôtres & des prémiers Chrêtiens, pour les détourner d'ajouter foi à une doctrine nouvelle, si l'évidence des miracles ne les eût entrainés de ce côté-là?

Mais

Mais pour ſavoir s'ils étoient préoccupés & entêtés, il n'y a qu'à examiner leurs écrits & leur conduite. Il eſt vrai qu'ils ſont pleins de ce qu'ils diſent, & qu'ils en parlent avec fermeté. Mais ce n'eſt point là une marque de prévention. Convaincus comme ils l'étoient, en pouvoient-ils parler autrement ? & que penſeroit-on de leur témoignage, ſi on leur voyoit un ton chancelant & un air de doute ?

D'ailleurs leur fermeté n'a rien qui ſente l'humeur ou la paſſion. On reconnoit un homme entêté, en ce qu'il ne dit rien tranquillement, en ce qu'il ſe paye de chetives raiſons, en ce qu'il exalte tout ce qui favoriſe ſa cauſe, exténuant les raiſons contraires, & s'emportant contre tout ce qu'on voudroit lui oppoſer. Mais on a vû dans la Section précédente, combien le caractére des Ecrivains du *Nouveau Teſtament* eſt éloigné de celui-là. En qualité d'hiſtoriens, leur narration eſt ſimple ; & lors même qu'ils raportent ce qui ſe diſoit de plus enve-

ſervaſſent pour ſon nom & ſa mé
moire, ils ne ſavoient plus que pen
ſer ni qu'attendre de lui. Sans dou
te ils croyoient bien qu'un mort peu
reſſuſciter à la parole d'un Prophè
te; mais que la même choſe pût ar
river quand il n'y avoit aucun Pro
phête vivant & préſent pour opére
ce miracle, c'eſt ce qui ne leu
entroit pas aiſément dans l'eſprit
Auſſi lorſque les ſaintes femmes allé
rent au tombeau de JESUS, on voi
qu'elles n'avoient d'autre penſée qu
celle d'embaumer ſon corps; offic
d'humanité en uſage alors, comme l'o
ſait, & dont elles n'avoient pû s'ac
quitter le jour précédent, parce qu
c'étoit le Sabbat. Ne trouvant plu
ce corps, elles le crurent enlevé
Magdeleine vint toute émuë le dir
à PIERRE & à JEAN, qui accouran
& trouvans le ſépulcre vuide & le
linges pliés à côté, pouvoient à pei
ne en deviner la cauſe, *parce*, di
Jean. XX. 9. St. JEAN lui-même, *qu'ils avoient ignoré juſques-là*, c'eſt-à-dire, n'avoient pas encore bien co

[illegible]
[illegible]
[illegible]

Luc. XX. *voir un Esprit*, dit l'Evangeliſte; penſée très conforme aux opinions de ce tems-là, comme on voit qu'une ſemblable idée vint dans l'eſprit de pluſieurs perſonnes, ſur ce que quelqu'un diſoit avoir ouï la voix de St. PIERRE qui heurtoit à la porte dans le tems Act. XII. qu'on le croyoit en priſon: *Ce ſera ſon Ange*, diſoit-on. Quoi de plus naturel auſſi que de recourir d'abord à cette idée de ſpectres, à propos d'un mort qu'on diſoit être reſſuſcité? L'imagination ſe tourne de tous les côtés, avant que de ſe porter à croire une choſe difficile & inuſitée. De-là encore l'incrédulité ſi opiniâtre de THOMAS, qui ne s'étant point trouvé avec les autres Apôtres dans la premiére apparition de JESUS, ne vouloit pas les en croire ſur leur parole, mais déclara que, s'il ne voyoit la marque des clous dans ſes mains, s'il n'y mettoit le doigt, & s'il ne mettoit de même la main dans ſon côté, il ne croiroit point. C'eſt aſſurément pouſſer la défiance bien loin; & ſi un

tel

de prevention, jamais pourtant la pr
vention ne pouvoit aller jusqu'à l
aveugler entierement sur des choses
la nature de celles qu'ils nous raporte
Car encore une fois il ne s'agit pas
d'un fait unique, ni d'une inspiration
laquelle une imagination vive se pui
tromper. Que l'on se represente ce
suite de Miracles raportés dans l'
vangile, Miracles visibles, public
diversifiés en cent manieres, opér
durant plus de trois ans & demi. Ajo
tez-y le fait capital de la résurrecti
de Jesus-Christ, examiné co
me on l'a vû, avec beaucoup
precaution, & considéré à plusieu
reprises. Ce n'est pas tout : Ils
furent avoir vû ce même Jes
monter au Ciel d'une maniére vi
ble, en plein jour, eux étant to
ensemble en très grand nombre,
le suivant des yeux en l'air, aussi lo
que la vuë pouvoit s'étendre. En
ils nous disent qu'en conséquence
la promesse que Jesus leur av
faite, ils reçurent dix jours
dons du St. Esprit, sous

viſible ; qu'ils étoient alors plus de cent perſonnes ; que chacun fut témoin & participant de cette merveille ; & que la réalité de ce Miracle ſe vériſioit chaque jour, ſoit par le don des langues dont ils furent doués, ſoit par cent guériſons miraculeuſes qui s'opéroient par leurs mains. Voilà autant de faits palpables dont chacun peut aiſément diſcerner la vérité. Suppoſé qu'on ſe laiſſât éblouïr ſur un de ces faits, la ſuite redreſſeroit bientot ce faux jugement. Et en effet comment s'en laiſſer impoſer ſur tant de choſes à la fois, en croyant voir ce qu'on ne voit pas, & faire ce qu'on ne fit jamais ? Comment tous les ſens peuvent-ils être trompés en même tems ? Si l'on ſe méprend dans ce que l'on voit, ſe méprendra-t-on auſſi dans ce que l'on entend, dans ce que l'on ſent, dans ce que l'on touche ? Si l'on ſe trompe ſur ce que l'on voit faire aux autres, ſe trompera-t-on également ſur ce que l'on fait ſoi-même, & ne ſaura-t-on pas au juſte s'il eſt vrai que l'on opére tel ou tel miracle ? ſe méprend-on ainſi ſur ſes propres actions ?

actions ? Supposé qu'on soit susc
ptible d'une si étrange illusion pe
dant quelque tems, cette illusion d
rera-t-elle toujours, & aura-t-
les yeux fascinés toute sa vie ? Il f
droit pour cela que le cerveau fût e
tiérement troublé ; mais alors que
suite & quel ordre y auroit-il dans u
telle imagination ? S'il se trouvoit
homme capable d'une réverie si s
guliére, plusieurs le seront-ils en m
me tems, & trouvera-t-on à la fo
un grand nombre de gens qui s'acco
dent à soûtenir jusqu'au bout, co
me témoins oculaires, une longue su
de visions & de songes, contrair
même à leurs préjugés de naissanc
& à leurs intérêts temporels ? Enfin q
sont ces rêveurs si extraordinaires
le croira-t-on ? ce sont ces mêm
Ecrivains dont nous avons loüé p
haut la sagesse & la modération ;
sont ces excellens hommes, qui,
des discours pleins de force, par
exemple admirable, & par une f
meté vraiment héroïque, ont ensei
au monde le vrai culte de Dieu ;

la plus belle morale qui fut jamais. Ces mêmes hommes sont transformés ici en autant de visionnaires & d'insensés, tels qu'on n'en vit jamais. Il faut avoüer que c'est là une supposition bien étrange. Non-seulement elle est inconcevable & sans exemple, mais elle a de terribles conséquences, puis qu'elle ne va pas moins qu'à détruire toute la force du témoignage humain. Car quand vingt hommes de poids & de jugement affirmeroient avoir vû & éprouvé pendant longtems telle ou telle chose, & cela de la maniére la plus positive & la mieux circonstantiée, il ne tiendroit qu'à un chicaneur de dire que tous ces gens là ne sont pas croyables, parce qu'ils ont vû ce qu'ils imaginoient, la prevention leur ayant [illegible] yeux. On auroit beau [illegible] leur recit embrasse une longue [illegible] de faits differens [illegible] arrangés, & que [illegible] moins [illegible] dira tou[illegible] sont [illegible] Ainsi [illegible]

ce que les autres nous raportent, ni ſur ce que nous éprouvons nous-mêmes; il faudra ſe défier de tout. Car dès qu'on poſera pour principe, que les ſens de pluſieurs perſonnes d'ailleurs reconnuës pour ſenſées, peuvent les tromper juſqu'à ce point là, je ne vois plus quelle certitude on peut avoir en matiére de faits. C'eſt ce qu'a fort bien remarqué le Docteur CLARK: „ Quand
CLARK de la Relig. Chrét. ch. XX. „ on ſuppoſeroit, dit-il, que les Apô„ tres étoient les hommes du mon„ de qui avoient le jugement le plus „ foible & l'imagination la plus forte, „ on ne ſauroit pourtant prétendre „ qu'ils ſe ſoient trompés ſur des cho„ ſes de cette nature, ſans renverſer „ entiérement l'uſage des ſens, ſans „ mettre les hommes dans l'impoſſibi„ lité de s'aſſurer jamais d'aucun fait, „ & ſans leur ôter abſolument tout „ moyen de diſtinguer les vérités les „ mieux atteſtées d'avec les imagina„ tions extravagantes des enthouſia„ ſtes. On ne pourroit point s'aſſu„ rer ſi tout ce que nous voyons, „ que nous faiſons chaque jour, [illegible]

oint un rêve, [illegible]
e à cette [illegible]
pas que l'ardeur [illegible]
le, nous [illegible]
ès infoutenan[illegible]
te partout [illegible]

CHA[illegible]

[illegible]

A [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
faut examiner [illegible]

ici une autre source de fausseté, qui est l'artifice ou la mauvaise foi.

Pour juger si un témoin est digne de confiance, on s'informe d'abord en général de son caractère. Est-ce un homme qui ait de la Religion & de la probité, ou bien si c'est un homme fourbe, impie, passionné, & vicieux. Secondement on demande si dans le cas particulier dont il s'agit, il donne des marques de franchise; s'il n'y a point quelque passion qui l'anime & s'il n'a point d'intérêt à parler comme il fait. Que si l'on trouve, d'un côté, que toute sa vie annonce un homme intégre; & de l'autre, que dans le fait en question, il montre beaucoup de candeur, & agit en homme désintéressé, l'on n'hésite point à le compter pour un témoin fidéle & irréprochable.

Or sur le prémier article, je prie le Lecteur de se rapeller ce qui a été dit dans la Section précédente, Chap. VII. VIII. & IX. du caractére éminent de vertu & de sainteté

qui paroit dans la vie & dans les
:ours, ſoit de JESUS-CHRIST,
t de ſes Apôtres & de ſes prémiers
ſciples. Quelle ſoumiſſion à Dieu !
iel amour pour la vérité ! Quel reſ-
& pour les choſes ſaintes ! Quelle
;eſſe, & quelle pureté dans leur
)rale ! Quel éloignement de tou-
corruption ! Quelle conſécration
x devoirs de leur ſaint Miniſtére !
)nt-ce de telles bouches qui au-
nt proferé un menſonge ? & quel
enſonge ? une fauſſeté horrible,
:ar il faudroit la ſuppoſer telle) gra-
:ment ſoutenuë devant les Tribu-
ıux, & par là équivalente à un faux
rment ; une fraude de grande con-
quence, & contre tous les princi-
:s de leur Religion ; une de ces frau-
:s impies, contre leſquelles la *Loi*
: MOÏSE fulmine les plus terribles
ıathêmes. S. PAUL n'ignoroit pas
ıtrocité du crime qu'ils auroient com-
is en mentant ſur de tels ſujets ;
il n'y a point de Réſurrection, diſoit-il, L
ſe trouveroit que nous ſommes de faux XV
moins par rapport à Dieu ; car nous
ous rendu témoignage de lui, qu'il a
reſ-

reſſuſcité JESUS-CHRIST. Puis donc que tout ce que nous connoiſſons de leur vie & de leur caractére, va ſi fort à éloigner d'eux en général tout ſoupçon de fraude & de méchanceté; quelle témérité & quelle injuſtice n'y auroit-il pas à les en accuſer ici, & cela à propos de rien & ſans la moindre preuve?

II°. Outre l'incompatibilité qu'il y a entre ce caractére général de pieté & d'intégrité que nous leur connoiſſons, & un rôle auſſi déteſtable que celui qu'on voudroit leur attribuer; il n'y a qu'à voir comment ils ſe comportent & comment ils parlent dans le cas particulier dont il s'agit, pour être perſuadé qu'il n'y a point d'artifice de leur part.

En effet que de marques de franchiſe ne donnent-ils pas dans la maniére même dont ils parlent de leurs miracles! Si d'un côté NOTRE SEIGNEUR évitoit toute oſtentation à cet égard, de l'autre pourtant il ne craignoit pas d'en parler ouvertement, quand cela étoit à propos. Nulle affectation là-deſſus, mais auſſi nul détour, nulle envelope.

Les

Les Diſciples de *Jean Baptiſte* étant venus l'interroger, ſur ce qu'on devoit croire de lui, il leur dit : *Allez & rapportez à Jean ce que vous voyez. Les ſourds entendent, les aveugles voyent &c.*

Entre les diverſes marques d'ingénuité que nous avons obſervées chez les Evangeliſtes, on peut dire qu'en particulier le récit qu'ils font de la réſurrection de leur Maître eſt tourné tout autrement que ne le ſeroit une hiſtoire faite à plaiſir. Pourquoi ſont-ce des femmes qui voyent les prémiers JESUS-CHRIST ? A quoi bon cette rencontre avec les Diſciples d'*Emmaüs*, qui d'abord ne le reconnurent point ? A quoi bon auſſi ces nouveaux reproches faits à *St. Pierre* ? & pourquoi cette déclaration par raport à *St. Jean*, *Si je veux qu'il demeure, que vous importe* ? puiſque cette parole ayant donné lieu à un faux bruit, comme le remarque l'Evangeliſte, le plus court eût été de n'en point parler ? Enfin pourquoi ne pas feindre un plus grand nombre d'apparitions, un plus grand nombre de

témoins, & des preuves d'un p grand éclat pour certifier le retour JESUS à la vie? On ſent bien c des Impoſteurs auroient pû inſiſter vantage là-deſſus, & donner à l fiction un tour plus étudié & un plus impoſant. Mais les Evangeliſ ne l'ont pas fait, parce qu'ils ne vo loient dire que la vérité.

La même candeur paroit dans l Apôtres, quand ils parlent de leu propres miracles; c'eſt toujours d'u maniére ſimple & modeſte, ſans faire parade, & en écartant mê tout ſentiment de vanité que l'on pourroit concevoir. Selon eux, n'eſt qu'un ſigne que Dieu a bi voulu accorder pour faire connoî la vérité de l'Evangile, ſans que l'ho me ait droit de s'en glorifier; les dons miraculeux ſont beauco moins deſirables, & moins utiles, lon eux, que les vertus morales; ſont même des dons frivoles & tourneront à la confuſion de c qui les ont reçûs, s'ils n'y joig pas l'humilité & la charité. cela eſt éloigné de la vaine gloire

I. Cor. XII. XIII.

des Apôtres [illegible]

IERRE dans les [illegible]

; déja rapporté [illegible]

re ſur le même [illegible]

pître : *Beni ſoit Dieu [illegible]* Chap. 1

RE SEIGNEUR JESUS-CHRIST,

ſelon ſa grande miſéricorde nous a

erés, en nous donnant une eſpe-

vive par la Réſurrection de JE-

CHRIST, *pour nous faire obtenir*

tage qui ne peut ni ſe corrompre,

ſouiller, ni ſe flétrir, & qui nous

ſervé dans le Ciel. a nous que la

ance de Dieu garde [illegible]

maintenant vous ſoyez attriſtés pour [illegible]
peu de tems par diverſes épreuve
puis qu'il le faut, afin que l'épreu
de vôtre foi, beaucoup plus précie
que l'or périſſable & que l'on épro
pourtant par le feu, vous ſoit un
jet de louange, d'honneur & de gl
re, lors que JESUS-CHRIST *paroitr*
lui que vous aimez, quoique vous
l'ayez pas vû; en qui vous eſpére
quoique vous ne le voyiez pas encor
& en croyant vous treſſaillez d'une j
ineffable & glorieuſe, remportant a
le ſalut de vos ames pour récompe
de votre foi. Je laiſſe à juger ſi
telles paroles peuvent être celles d
homme qui parleroit contre ſa c
ſcience. St. JEAN dans ſa *I. E*
ch. IV. mêle aux expreſſions d
plus tendre charité, l'expreſſion
foi la plus vive ſur l'exaltation
NOTRE SEIGNEUR. On ſait
avec quelle vivacité s'exprime
PAUL ſur le même ſujet, non
lement dans le *XV. chap. de*
Epitre aux Corinthiens, où il s'
expreſſément à en donner des
ves & à en tirer des conſéque

is en beaucoup d'autres endroits ;
où l'on voit que c'étoit là une idée
fondément gravée dans ſon eſprit,
qui l'occupoit tout entier ; par exem-
, dans la 2de. *Epitre aux Corinthiens*,
p. IV. & V... *Nous croyons*, dit-il,
c'eſt pour cela que nous parlons ; étant
ſuadés que celui qui a reſſuſcité le
IGNEUR JESUS, *nous reſſuſci-*
t auſſi par JESUS, *& nous fera*
ître devant lui avec vous. C'eſt
cette raiſon que nous ne perdons
t courage ; & quoique notre hom-
extérieur ſe détruiſe, l'homme inté-
r ſe renouvelle de jour en jour. Car
légéres afflictions, qui ne durent qu'un
ment, produiſent pour nous le plus
uel d'une gloire infiniment excellente.
us ſommes donc toûjours pleins de
fiance, bien que nous ſachions que
dant que nous habitons dans ce corps,
t voyageons éloignés du Seigneur ;
nous marchons par la foi & non
la vuë. C'eſt dans cette confiance,
-je, que nous aimons mieux quitter
corps pour être avec le Seigneur,
ſt pour cela auſſi que nous nous efforçons
s de lui être agréables ; ſoit que nous

demeurions dans ce corps, ſoit que
en ſortions. Car il nous faut tous
paroître devant le Tribunal de JE
CHRIST, *afin que chacun reçoi*
qui lui eſt dû, ſelon le bien ou le
qu'il aura fait étant dans ſon
Sachant donc combien le Seigneur
être craint, nous tâchons d'en pe
der les hommes. Dieu nous con
& je ne doute point qu'en vôtre
ſcience vous ne nous connoiſſiez au
L'amour de JESUS-CHRIST
poſſéde, étant perſuadés que puis
ſeul eſt mort pour tous, tous auſſ
morts; & qu'il eſt mort pour
afin que ceux qui vivent, ne viven
pour eux-mêmes, mais pour celu
eſt mort & qui eſt reſſuſcité pour
A la lecture de ces paroles, com
peut-il venir dans l'eſprit que c
le langage d'un homme qui ne
que du bout des lévres, ſans
effectivement ce qu'il dit? Il fa
n'avoir aucun
nement de
gage du
que c'eſt
turelle d'un

„ vérité, avec celui de la diſſimula-
„ tion & de l'hypocriſie.

Une autre marque de leur candeur, c'eſt la nature même des miracles qu'ils annoncent, & le détail où ils entrent là-deſſus, joint à la conſidération du tems & du lieu où ils les publient. Ils ne parlent point d'illuminations intérieures, ni d'une ſimple inſpiration, de quoi l'on ne ſauroit donner des preuves ſenſibles. Mais ils alléguent des faits extérieurs, des faits palpables, ſur leſquels ils pourroient auſſi peu en impoſer aux autres, que ſe tromper eux-mêmes. Ce ne ſont point des guériſons équivoques, ni des merveilles qui ne ſe manifeſtent qu'à demi. Ce ſont des guériſons réellement au-deſſus de l'art humain, des miracles au-deſſus de toute exception; & c'eſt à de tels miracles; faciles à diſcerner, qu'ils en appellent, comme à une preuve authentique, d'où dépend le jugement que l'on doit porter d'eux & de leur doctrine. NOTRE SEIGNEUR allégue & ſes miracles & ſa réſurrection &

l'e

ſenvoi du *S. Eſprit*, comme autant de ſignes par leſquels il veut aux Juifs juge de ſa miſſion. Il ajoute plus, il annonce qu'il reſſuſcitera, & cela le troiſiéme jour. Supposons un complot frauduleux pour faire enlever ſon corps par ſes Diſciples, & pour faire publier enſuite qu'il étoit reſſuſcité; quoi de plus imprudent que d'avertir ainſi d'avance du tems de la réſurrection, puiſque c'étoit donner lieu aux Juifs de prendre leurs précautions, comme ils le firent en effet, & que divulguer de tels deſſeins, est inſtement le moyen de les faire echouer? Ce n'eſt pas ainſi qu'en uſent ceux qui veulent débiter un menſonge public ſur des faits palpables & faciles à diſcerner. La prudence ne permet pas de ſe commettre ſi lourdement, ni de donner tant de priſe ſur ſoi. Qu'on en juge par l'avanture de ces Fanatiques d'Angleterre, qui au commencement de ce ſiécle, eurent l'impudence d'annoncer qu'un de leurs Chefs reſſuſciteroit un certain jour. Bien des gens auroient peut-être con-

continué d'être la dupe de leur langage pathétique, ſi ce coup manqué ne les eût décrédités pour jamais *. Une pareille audace n'avoit pas mieux réuſſi à ce faux Meſſie de l'Iſle de Créte, qui promettoit aux ſiens de leur faire paſſer la mer à pié ſec : car la crédulité ayant fait noyer les plus promts à le ſuivre, tous les autres ouvrirent les yeux, & demeurérent convaincus de l'impoſture. † C'eſt ainſi que l'épreuve des Miracles publics devient un piége où la fraude a de la peine à ſe cacher, à moins que l'entrepriſe ne vienne de gens accrédités qui ajuſtent les choſes comme il leur plait, & qui ne manqueront pas d'excuſes & de palliatifs à tout événement. Mais comme ce n'étoit point le cas de JESUS-CHRIST ni des Apôtres, on ne voit pas avec quelle prudence ils ſe ſeroient

* En 1708. quelques prétendus Prophêtes venus des Cevennes à Londres, & auxquels s'étoient joints quelques Anglois & François, s'engagérent, pour prouver qu'ils étoient inſpirés, de reſſuſciter un Anglois de leur troupe nommé *Emmes*, Médecin de profeſſion ; ils eurent même la témérité d'en marquer le tems. Le bruit s'en étant répandu, le peuple accourut en foule au Cime-

soient mis à une épreuve si délicate s'ils n'avoient été bien sûrs de leur fait.

Quand on n'a que de fausses merveilles à débiter, on tâche au moins de s'enveloper dans des récits vagues & peu circonstanciés : au lieu que nous voyons les Evangelistes & les Apôtres particulariser leurs récits, & désigner si exactement le tems, le lieu & les personnes, qu'on voit bien qu'ils n'appréhendoient pas de s'exposer au grand jour, ni de donner lieu aux informations que chacun pourroit prendre sur des faits si bien détaillés.

Souvent aussi ceux qui sément les prémiers des fables, ou qui veulent défigurer un fait qu'ils ont vû, ont soin de se tenir eux-mêmes derriére le rideau, de peur d'être trop pressés, & ne laissent paroître que des

Cimetiére où ce Médecin étoit enterré. Mais le miracle ne se fit point, & les prétendus Prophétes ne jugérent pas même à propos de se rendre sur le lieu. Note du [illegible] les [illegible] de la résurrection [illegible] page [illegible].

[illegible] l'an 124, après [illegible] Elle [illegible] dans [illegible] ecclesiast. [illegible] 3.

des gens qui tiennent les choſes, pour ainſi dire, de la ſeconde main; parce que ces gens-là s'expoſant moins, & pouvant parler de meilleure foi, ils parlent avec plus d'aſſurance. Mais JESUS-CHRIST s'eſt montré, & a parlé lui-même ouvertement. Les Apôtres n'ont pas non plus employé la voie détournée de gens affidés; ils ſe ſont préſentés, & ont tout pris ſur eux; ils ſe ſont produits comme témoins oculaires, prêts à rendre compte, avec la dernière préciſion, de tout ce qu'ils avoient vû & entendu.

On pourroit avancer les faits les plus extraordinaires; on pourroit même les particulariſer hardiment, ſi l'on parloit en des tems, ou en des lieux éloignés de ceux où les choſes ſe ſont paſſées. Là, peut-être, à la faveur de l'éloignement, on hazarderoit bien des fables que perſonne ne ſeroit en état de contredire. Mais où eſt-ce que NOTRE SEIGNEUR parle de ſes œuvres miraculeuſes, & dans quel tems? Il en parle lors même qu'il vient de les opérer, dans le même lieu, ou dans

les

les lieux voisins, en présence de mille personnes qui pouvoient ou avoir vu les choses ou avoir ouï ceux qui les avoient vûes ; le même pays, où est le théatre de ses merveilles, l'est aussi de sa prédication. Les Apôtres ne vont pas non plus chercher d'abord des auditeurs dans des contrées lointaines, où la vérité ne put pas se faire voir : c'est en Judée, c'est à Jerusalem même qu'ils commencent à publier la Résurrection & l'Ascension de JESUS-CHRIST, & cela cinquante jours après sa mort, devant le même Peuple qui l'avoit vû mourir, devant ces mêmes Juges qui l'avoient condamné, devant des milliers de gens qui pouvoient être bien informés de tout. De-là ils passent dans les Pays voisins ; & s'avançant par degrés en d'autres lieux, ils ne manquent pas de s'adresser prémiérement aux Synagogues des Juifs, qui par leurs rélations étroites avec ceux de Jérusalem, pouvoient aisément savoir la vérité de tout ce qui s'étoit passé.

N'oublions pas non plus de remarquer, que les témoignages dont

nous parlons ont été rendus de vive voix & par écrit, & cela de la maniére la plus authentique, préciſément là où ils devoient l'être naturellement & ſans affectation. Les Apôtres parlérent des Miracles & de la Réſurrection de JESUS-CHRIST, non-ſeulement dans des entretiens particuliers, mais dans les places publiques & devant tout le peuple; non-ſeulement dans l'Egliſe des Chrêtiens, mais dans les Synagogues même des Juifs, dans les aſſemblées des Payens, enfin devant les Tribunaux, où ils furent juridiquement interrogés, devant les Magiſtrats & les Princes, en un mot par tout où il étoit à propos que ce témoignage fût porté pour être bien ſolemnel. Le premier diſcours de St. PIERRE s'adreſſoit à cette foule de Peuple que la fête de Pentecôte avoit attirée à Jéruſalem. *Iſraëlites*, leur dit-il, *écoutez ce que je dis; JESUS le Nazarien a été un homme à qui Dieu a rendu parmi vous un témoignage authentique par les merveilles, par les prodiges, & les miracles qu'il a faits par lui au milieu de vous, comme vous le ſavez vous-mê-*

Actes II. 22.

mêmes... C'eſt ce Jesus que Dieu a reſſuſcité, & nous en ſommes tous témoins... Que toute la Maiſon d'Iſraël ſache donc pour certain que Dieu a établi SEIGNEUR & CHRIST *ce Jesus que vous avez crucifié.* Lui & St. Jean parlérent de même peu de jours après, en préſence d'une aſſemblée de Juifs, & St. Pierre tint le même diſcours à Céſarée. *Act. X.* Nous avons déja remarqué que St. Paul n'avoit fait aucune difficulté de parler de la réſurrection de JESUS-CHRIST, dans une place publique d'Athénes, en préſence de pluſieurs Philoſophes. Il le fit encore plus au long dans un diſcours tenu à Antioche de Piſidie. *Actes XIII. 27... Les habitans de Jéruſalem*, dit-il, *& leurs Magiſtrats, n'ayant point reconnu* JESUS, *& n'ayant point compris le ſens des paroles des Prophétes qu'on lit chaque Sabbat, ils les ont accomplies en le condamnant. Et quoiqu'ils ne trouvaſſent rien en lui qui fut digne de mort, ils demandérent à Pilate qu'il le fit mourir. Et après qu'ils eurent exécuté entiérement tout ce qui avoit été*

écrit

comme Dieu nous a jugé propres à nous confier la prédication de l'Evangile aussi parlons-nous, non pour plaire aux hommes, mais pour plaire à Dieu qui connoit nos cœurs. C'est pourquoi nous n'avons jamais employé aucune parole de flatterie, comme vous le savez; et nous n'avons rien fait par un motif d'avarice; Dieu en est témoin. Nous n'avons point aussi cherché la gloire qui vient des hommes, ni parmi vous, ni parmi les autres . . . Vous êtes témoins & Dieu l'est aussi, combien la conduite que nous avons euë avec vous qui croyez en JESUS-CHRIST, *a été sainte, juste & irrépréhensible &c. . . .*

Et qu'on ne croye pas qu'en prenant ainsi les Chrêtiens à témoins de ce qu'il avoit fait, il dût compter sur une docilité si aveugle de leur part qu'il n'en eût point de contradiction à craindre. Outre que cette créance, encore nouvelle chez eux, ne pouvoit pas être fondée sur d'anciens préjugés, on voit par les *Epitres* de *St. Paul*, de *St. Pierre* & de *St. Jean* qu'il y avoit dès-lors, en plusieurs Eglises, de faux Docteurs, qui [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

qu'il eût auſſi des adverſaires parmi eux : *Celui qui vous communique ſon Eſprit, & qui fait des miracles parmi vous, le fait-il par les œuvres de la Loi, ou par la foi que vous avez oüi prêcher ?*

Gal. III. 5.

Souvent on avance parmi les ſiens, ou devant une multitude, ce qu'on n'oſeroit ſoutenir ſi poſitivement devant des Juges plus clairvoyans & armés du glaive. L'appareil d'un Tribunal, les priſons, les chaines, un interrogatoire précis & juridique où il n'y a point à biaiſer & où la moindre variation eſt relevée, la crainte enfin d'une flétriſſure & d'un châtiment public, tout cela eſt bien capable d'intimider, & de déconcerter le menteur le plus hardi. Cependant nos témoins ont encore ſubi cette épreuve dans toute ſa rigueur. Non contens de parler & d'écrire en cent occaſions de la maniére que nous l'avons vû, ils ont été cités & interrogés par les Juges. JESUS-CHRIST lui-même comparut devant Caïphe, devant les Sénateurs & les Sacrificateurs, de-

jourd'hui nous ſommes recherchés pour avoir fait du bien à un homme impotent, & qu'on nous demande par quel moyen il a été guéri ; ſachez, vous tous, & tout le peuple d'Iſraël, que cet homme que vous voyez guéri, l'a été au nom de JESUS *de Nazareth, que vous avez crucifié, & que Dieu a reſſuſcité.* Quelle fermeté, de faire ainſi en face à des gens puiſſans, un reproche qui doit les irriter au dernier point! & quelle force dans ces paroles, *Vous l'avez crucifié, & Dieu l'a reſſuſcité* ! Autant que cette oppoſition étoit offenſante pour les Juifs, autant montre-t-elle l'intime perſuaſion où étoient les Apôtres, que l'ignominie de la croix de CHRIST étoit ſuffiſamment effacée par la certitude de ſa réſurrection. Mais leur conſtance ne ſe dément point, quand le même Conſeil les fit comparoitre une ſeconde fois, & que le Souverain Sacrificateur les interrogea en
Act. V. 28. ces termes : *Ne vous avons-nous pas expreſſément défendu d'enſeigner en ce nom-là ? Cependant vous avez rempli Jéru-*

Jéruſalem de votre doctrine, & vous voulez nous charger du ſang de cet homme. On voit par ces paroles que les Sacrificateurs ſentoient bien de quelle conſéquence étoit pour eux la prédication des Apôtres, puis qu'elle n'alloit pas moins qu'à les charger d'un horrible attentat. Mais ceux-ci, loin de ménager leur fiére délicateſſe, oſent encore leur faire cette réponſe : *Il faut obéïr à Dieu plutôt qu'aux hommes. Le Dieu de nos péres a reſſuſcité* JESUS *que vous avez fait mourir, le pendant au bois.* Rien de plus piquant qu'un tel reproche ; cependant ils l'aggravent encore en diſant : *C'eſt le Prince & le Sauveur que Dieu a élevé par ſa puiſſance, pour convertir Iſraël, & pour lui aporter la rémiſſion des péchés. Nous en ſommes les témoins, & le St. Eſprit que Dieu a donné à ceux qui lui obéïſſent, l'eſt auſſi avec nous.* Que peut-on ajouter à la force d'une pareille déclaration ? ib. v. 29.

Il eſt arrivé de même à St. PAUL de comparoitre pluſieurs fois devant

des Juges, tantot Juifs, tantot Grecs & tantot Romains. Lors, par exemple, qu'il fut tiré de prison pour plaider sa cause devant le Roi Agrippa & devant Festus Gouverneur Romain, jamais sans doute il ne dut mieux peser ses expressions pour ne rien avancer légérement. Cependant il commença par raconter quel avoit été auparavant son zéle Pharisaïque, comment il avoit ensuite été converti par une apparition de JESUS-CHRIST, & qu'étant ainsi convaincu de sa résurrection, il avoit été chargé d'annoncer l'Evangile : *Je t'envoye maintenant vers les Nations*, lui avoit dit le Seigneur, *pour leur ouvrir les yeux & pour les faire passer des ténébres à la lumiére, afin que par la foi qu'ils auront en moi, ils reçoivent la remission de leurs péchés, & qu'ils ayent part à l'héritage des Saints.* Ainsi, poursuit St. PAUL, *je ne résistai point à la vision céleste, mais je prêchai premiérement à Damas, & ensuite dans Jérusalem, dans toute la Judée & aux Gentils, qu'ils eussent à se repentir*

Act. XXVI.

r à se convertir à Dieu [illegible]
des œuvres convenables à la [illegible]
nce ; Et par l'assistance que Dieu
donnée, j'ai instruit les grands [illegible]
tits, ne leur disant autre chose que
e Moïse & les Prophètes ont prédit
ir arriver, savoir que le CHRIST
iroit, & qu'étant ressuscité le pre-
de tous, il annonceroit la lumiè-
ce Peuple & aux Gentils. Là-
us Festus, qui étoit un étranger,
peu informé de l'attente des
s touchant le Messie, que de ce
étoit arrivé à JESUS-CHRIST,
à St. PAUL : *Vous extravaguez,*
UL, *votre grand savoir vous met*
s *de sens.* Ecoutons la réponse
l'Apotre ; *Très illustre Festus, je*
extravague point ; je ne dis rien que
soit véritable & de bon sens [illegible],
[illegible]-t-il, en se [illegible]
grippa qui étoit [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

un coin ou *à l'écart.* L'on voit par-là comment St. Paul & ſes Collégues, ſans varier jamais dans leur dépoſition, parloient ouvertement de ces faits, devant des perſonnes de tout ordre, devant ceux même qui avoient l'autorité & le droit d'en connoitre, ſans craindre de leur part ni les perquiſitions les plus exactes ni les jugemens les plus rigoureux.

Mais pour achever de s'aſſurer de la fidélité de ce témoignage, examinons enfin s'il eſt bien deſintéreſſé: Car c'eſt là encore un des caractéres que l'on demande pour éloigner tout ſoupçon de fraude.

CHA-

CHAPITRE VII.

Que ces mêmes témoins étoient tout-à-fait déſintéreſſés dans l'afaire dont il s'agit.

LA derniére preuve de ſincérité que l'on demande dans un témoin, c'eſt qu'il ſoit libre & déſintéreſſé. Car ſi l'on entrevoit quelque paſſion qui l'anime, s'il paroit avoir été ſuborné ou corrompu, s'il tire quelque profit ou quelque avantage temporel du rôle qu'il jouë; on s'en défie; & quelque raiſon qu'on eût d'ailleurs de bien juger de ſa probité, on craindra toujours pour lui cette dangereuſe ſéduction de l'intérêt qui porte tant de gens à parler contre leur conſcience.

Mais c'eſt ici un nouveau côté par où la bonne foi des témoins que nous produiſons a été miſe dans un plein jour.

Et d'abord, je ne crois pas qu'il vienne dans l'eſprit de qui que ce ſoit,

ſoit, de dire qu'ils ont été corrompus ou ſubornés par quelcun. Outre que leur intégrité les mettoit bien à couvert de cette tentation, qui veut-on qui les eût mis en jeu, ou qui leur eût ſuggéré un deſſein ſi éloigné de toutes les vûës d'une politique humaine? Bien loin qu'aucune perſonne d'autorité s'intéreſſat à leur Cauſe, on voit que les Sénateurs, les Sacrificateurs, les Phariſiens, Hérode, Pilate, tous enfin voyoient cette nouveauté avec peine, & en craignoient les ſuites. Jesus & ſes Apôtres n'étoient pas non plus l'organe d'une faction populaire, qui cherchat à embarraſſer le Gouvernement, pour exciter une révolution dans le païs. Rien n'eſt aſſurément plus contraire à de pareilles vuës que les maximes & les démarches de Jesus-Christ. Il prit le contre-pié de l'idée populaire ſur le régne temporel du Meſſie; il ne prêcha que la ſoumiſſion & la paix; il évitoit toute occaſion de donner le moindre ombrage aux Supérieurs, & il n'eut jamais de liaiſon avec des factieux: Auſſi voit-on que & lui &

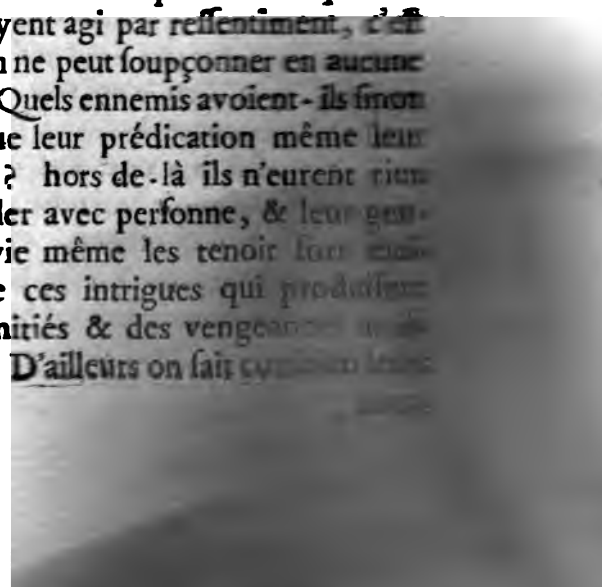

maximes étoient oppoſées à l'eſp
vindicatif. NOTRE SEIGNEUR m
lignement accuſé, injuſtement co
damné, cruellement mis en croi
prie encore pour ſes perſécuteu
Voilà comment il ſe venge; & l
Apôtres ayant appris de lui la m
me modération, ne ſavent que bé
& rendre le bien pour le mal. M
enfin pour ſe venger il faut acqué
du pouvoir & du crédit; & c'eſt
quoi ils renoncent abſolument, e
ne s'érigeant point en chefs de part
en ne ſe ménageant ni accès aupr
des Grands, ni rélation avec les f
ctions qui ſe formoient alors en J
dée; ils conſentent à être le reb
du monde; & loin de penſer à o
primer les autres, ils ſe préparent
ſouffrir eux-mêmes l'oppreſſion. E
ce ainſi que l'on concerte un pr
jet de vengeance?

Je ne crois pas non plus qu'on l
ſoupçonne d'avoir cherché une v
commode & voluptueuſe: Outre q
leur morale en étoit fort éloignée
quoi de plus contraire à ce but que l
parti qu'ils prenoient, de ſe conſacrer
de

; fonctions toutes ſpirituelles, & de
rtifier leur corps en ſe préparant
martire ? On ſait auſſi avec quel
lain ils parlent des richeſſes; & quel
ntentement ne ſont-ils pas voir
milieu de la pauvreté ? quel
yen, quel négoce, quelles pra-
ues ont-ils employé pour s'enri-
r ? JUDAS ſe laiſſa gagner par
ent pour trahir ſon Maître ; mais
sus & ſes Apôtres qu'ont-ils
u, qu'ont-ils gagné, pour agir com-
: ils faiſoient ? La communication
leurs dons ſpirituels ſe faiſoit tou-
ars d'une maniére gratuite, & leur
édication étoit entiérement déſinté-
reſſée. St. PAUL travailloit de ſes
ains, plutot que d'être à charge aux
gliſes. Enfin de quelle ambition accu-
a-t-on des gens, qui n'ont nulle
trigue, nulle fréquentation dans les
ours ou dans les armées, nulle liaiſon
ec des ſéditieux, qui ne ſe ménа-
nt aucun appui, qui ne flattent ni
s Grands ni le peuple, enfin qui ſe
urnent uniquement du coté ſpiri-
el & moral, en écartant & en
jettant l'idée populaire d'un Meſſie
tem-

temporel, la seule qui pût favoriser des desseins ambitieux ?

Mais après tout, il y a un intérêt plus fort que tous ceux-là, c'est celui que chacun a de se conserver soi-même, c'est-à-dire, son repos, sa liberté, ses biens & sa vie ; voilà ce qui nous touche de plus près, & que personne ne veut ni perdre ni exposer, à moins qu'il ne s'y croye obligé par des raisons supérieures. De-là vient la coutume dont nous parlions, d'éprouver un témoin en le menaçant, en l'empriſonnant, en le faisant passer par les horreurs d'un sombre cachot & par les douleurs de la torture, en lui faisant peur d'une sentence ignominieuse, & même en lui montrant l'appareil du supplice. Que si de toutes ces épreuves il résulte, que non-seulement il n'a aucun intérêt à mentir, mais qu'il se met au-dessus de l'intérêt le plus naturel & le plus pressant ; si non-seulement il ne gagne rien à parler comme il fait, mais qu'il consente à tout perdre & à tout soufrir ; si malgré les menaces, les flétrissures, & les douleurs, il soutient

son

ctions, des calomnies, & des menaces, qui étoient autant d'avant-coureurs de la fin ſiniſtre qu'on lui préparoit : Et il ne l'ignoroit pas ; ſouvent il en parle ; il s'y attend & s'y réſigne ; ſans penſer ni à fuir, ni à ſe cacher, ni à apaiſer ſes adverſaires, ni à ſe ménager une protection, ni à changer ſon plan. Il va pour la derniére fois à Jéruſalem, en prédiſant à ſes diſciples tout ce qui devoit lui arriver. Là une femme étant venuë par un mouvement de zêle lui oindre les pieds d'un parfum précieux, il dit pour l'excuſer, en faiſant alluſion à la coutume d'embaumer les corps : *Ne voyez vous pas qu'elle commence l'appareil de ma ſépulture ?* C'eſt enviſager avec bien du ſang froid ſa mort prochaine. Il fait plus ; en célébrant la derniére Pâque avec ſes Apôtres, il inſtitue la S^te. Céne, dont chaque circonſtance & chaque parole ſe rapoſte viſiblement à ſa crucifixion : *Ceci eſt mon corps rompu pour vous ; Ceci eſt mon ſang, le ſang de la nouvelle alliance, répandu pour la remiſſion des péchés : Faites ceci en mémoire de moi.*

Voyez ci-deſſus Sect. VI. ch. XIII.

Matth. XXVI. 6.

Voilà

oilà un monument authentique de liberté & de la tranquillité avec quelle l'Auteur de notre Religion dévouë volontairement, & comme ie victime, à une mort certai-, & non-moins cruelle qu'ignomi-euſe. Il fait toutes ſes diſpoſi-ons ſur ce pié-là; Il eſt même ſi : que ſa mort n'étoufera pas le rme de ſa doctrine, qu'il exhorte ; diſciples, non-ſeulement à n'avoir s honte de cette mort, mais à faire une commémoration hono-ble & perpétuelle, comme d'un énement très intéreſſant & ſalutaire our le genre humain. Il va enſuite ſſer une partie de la nuit au jardin s oliviers, non ſans émotion & ns crainte à l'approche de l'heure tale qu'il prévoyoit. Rien ne ſent lui l'enthouſiaſme; c'eſt l'huma-té ſoumiſe à la réflexion. L'on oit en lui tous les mouvemens & s combats de la nature; ce qui mbloit devoir le porter à ſe mettre ſûreté tandis qu'il étoit libre en-re: Mais au lieu d'écouter les con-ls de la chair & du ſang, il ſe ſou-

vient que c'eſt pour être immolé qu'il eſt venu au monde. Lors même qu'il voit arriver JUDAS & les Huiſſiers, au lieu de laiſſer agir le zèle de St. PIERRE qui tiroit l'épée pour le défendre, il réprime ce zèle inconſidéré, & ſe livre lui-même entre les mains de ceux qui le cherchoient. De-là trainé de tribunal en tribunal, devant Caïphe, devant le Sanhedrin, devant Hérode & Pilate, il comparoit partout avec cet air tranquille qui eſt propre à l'innocence. Une rétractation ou un déſaveu auroit ſuffi ſans doute pour le délivrer, puis qu'on ne ſouhaitoit rien tant qu'un pareil moyen de déſabuſer ſes adhérens & d'éteindre cette ſecte naiſſante. A ce prix il eſt à croire que ſes plus violens perſécuteurs l'auroient volontiers relâché; on voit même que Pilate étoit fort enclin à le traiter avec douceur. Mais, loin de chercher aucun ſubterfuge, dans ces momens mêmes où le plus courageux frémit, & où la nature ébranlée ne penſe qu'à ra-

combat ; c'eſt à l'intérêt de la vérité qu'il ſe dévouë. Une pareille généroſité fut-elle jamais le caractére d'un faux-témoin & d'un hypocrite? Si une vie auſſi intégre que la ſienne, ſi une conduite auſſi pure & auſſi déſintéreſſée, ſi de telles épreuves & une telle fin, ne ſuffiſent pas pour nous aſſurer qu'un témoin parle de bonne foi, quel gage plus fort peut-on avoir de la ſincérité humaine? & à quelle épreuve la mettra-t-on? Il faudroit que la défiance fût bien opiniâtre & bien injuſte, pour ne pas ſe rendre à de pareilles démonſtrations.

Si l'on dit qu'il ſe pourroit bien qu'un impoſteur ſe réſolût à tout ſouffrir, par une ſorte d'ambition bizarre & ſinguliére, qui eſt de faire parler de ſoi & d'immortaliſer ſon nom ; je ne ſai en vérité où l'on peut prendre de telles chimères ; elles ne furent jamais dans l'humanité ; & il n'y a qu'un accès de folie qui puiſſe porter l'homme à des ſingularités ſi étranges ; auquel cas, tout ſe feroit par un mouvement bruſque, & non

par

par une conduite soutenuë & ménagée durant plusieurs années, non avec des discours pleins de sagesse, ni avec un assortiment de vertus, telles que nous en voyons ici. 2°. D'ailleurs l'ambition, quelque rafinée qu'elle soit, se propose toujours la gloire; & quelle gloire peut-il y avoir à commettre une imposture & un sacrilége? n'est-ce pas plutôt s'exposer à être l'exécration de tous les honnêtes gens? Que si un tel fourbe attend sa gloire des disciples qu'il aura trompés, lesquels le vénéreront après sa mort; c'est une espérance vaine & frivole, s'il a promis lui-même à ses disciples des choses qu'il ne sauroit exécuter, & qui n'arrivant pas, les désabuseront certainement. Or JESUS-CHRIST avoit dit à ses Apôtres qu'il ressusciteroit le troisiéme jour. S'il les eût trompés en cela, comment compter sur eux? Honteux d'avoir été sa dupe, ils l'auroient tous oublié, & son imposture auroit pris fin avec lui. Il est vrai qu'il attendoit lui-même un grand succès de sa doctrine: *Quand je serai élevé en haut*,

diſoit-il, *j'attirerai les hommes à moi.* Mais encore une fois, il ne pouvoit s'en flatter qu'en reſſuſcitant ; Tel étoit l'unique fondement de ſes vaſtes eſpérances. Otez ce point là ; (& il faut néceſſairement l'ôter dans le projet d'un fourbe) il ne pouvoit qu'être abandonné, moqué, déteſté ; Il n'auroit trouvé alors que ſouffrances dans ſa vie, & opprobre pour ſa mémoire. Toute ſa gloire dépendoit donc de ſon exaltation après la mort ; & c'eſt ce qu'un Impoſteur ne ſauroit ſe promettre. Mais enfin quand on pourroit s'entêter juſqu'à un certain point d'une prétenduë gloire non-moins ridicule que chimérique, ce ſeroit toujours en ſuppoſant qu'elle ne coûte pas trop cher, c'eſt à dire, qu'on puiſſe l'acquérir ſans trop de peine & ſans trop de riſques. Il ſe peut même que l'aplaudiſſement des ſpectateurs ſoutienne juſqu'à un certain point l'imagination d'un homme qui s'immole pour un fantôme de réputation. Mais quand on voit le mépris joint à la douleur ; quand il s'agit, non d'affronter

[illegible]
bataille, [illegible]
ſang froid ; [illegible]
[illegible] mort [illegible], & [illegible]
air héroïque, [illegible]
me, accompagné de la riſée [illegible]
[illegible]ue & de toute l'ignominie qu'on
t imaginer ; quand ce n'eſt pas
ſeul moment qui détermine, mais
la choſe eſt prévuë & peſée tout
oiſir ; il faut avouer que l'huma-
ſeroit bien différente de ce que
s la connoiſſons, ſi elle bravoit
; ces obſtacles ſans aucun motif
érieur. Tout au plus s'expoſera-
& à l'opprobre & aux tourmens,
nd de puiſſantes raiſons nous y
gent, & qu'avec la bonne [illegible]
nce on eſt ſoutenu, [illegible]
: les martirs, par la [illegible]
meſſes de Dieu. Mais qu'un [illegible]
qui n'attend rien de [illegible]
ne peut avoir ni [illegible]
nce dans ſa mort [illegible]
tes les épreuves [illegible]
é, & [illegible]
ularité [illegible]
[illegible]

Si Jesus-Christ en qualité de pré
mier martir de ſa miſſion, a couronn
par ſa mort les autres preuves qu'il avoi
données dans ſa vie d'une parfaite in
tégrité & d'un entier déſintéreſſement
on en peut dire autant des Apôtres qu
l'ont ſuivi dans cette carriére épineuſe
Nous les avons laiſſés tout prêts d
l'épreuve la plus délicate, je veu
dire, répondans devant les Tribunau
& attendans leur ſort de la bouch
des Juges. Voyons ſi non-conten
de montrer de la fermeté en par
les, ils ſe ſoutiendront par des e
fets. St. Pierre & St. Jean aya
parlé devant le Sanhedrin de la m
niére que nous l'avons vû, n'en f
rent pas quittes pour des menaces
on commença par leur infliger la p
ne du fouet, dans l'eſpérance que
prémier acte de ſévérité leur ferm
roit la bouche; & en effet pour qu
cun qui n'auroit eu qu'un faux t
moignage à rendre, c'étoit aſſez
voir ce que lui annonçoit un p
reil début; Pour eux, ils s'en vc
Act. V. 41. *tout remplis de joie d'avoir été tr*

On ſait comment ce même SAUL fut converti, & devint un des plus zélés Apôtres de JESUS-CHRIST, dépouillant avec ſes préjugés toutes les eſpérances d'avancement & de fortune qu'il pouvoit avoir en qualité de Phariſien & de Docteur, afin de partager l'opprobre de CHRIST. En effet qu'on ſuive le récit de ſa vie, on n'y trouvera que fatigues, traverſes, périls. Livré tantôt aux Juifs, tantôt aux Magiſtrats Romains, il eſt mené priſonnier à Rome, où il annonce hautement JESUS reſſuſcité. Deux années paſſées dans les fers ne le rebutent point. Dès qu'il en eſt liberé, il retourne en Gréce & en d'autres lieux, pour confirmer la foi des Egliſes qu'il avoit fondées, juſqu'à-ce que retournant à Rome, il y eut la tête tranchée, ſous l'Empereur NERON. * St. JAQUES *le majeur*, fils
Act. XII. de *Zébédée*, avoit déja été décapité à Jéruſalem par l'ordre d'*Hérode Agrippa*. Et St. PIERRE auroit dès-lors ſubi le même ſort, étant arrêté par ordre du

* Il y a apparence que St. PAUL ne fut relâché la prémiére fois à Rome que ſous la condition de ſe repréſenter, comme étant toujours ſous le réat.

du même Prince pour faire plaiſir aux Juifs, s'il n'eût été miraculeuſement tiré des priſons. Mais ſon martire ne fut que differé, pour lui donner le tems d'atteſter en pluſieurs lieux la réſurrection de JESUS-CHRIST. St. JAQUES fils d'*Alphée*, ſurnommé *le Juſte*, perdit auſſi la vie par la haine des Juifs. Quoiqu'on ne puiſſe rien dire d'auſſi poſitif de la vie & de la mort des autres Apôtres, il y a pourtant tout lieu de juger, par les monumens Eccléſiaſtiques qui nous reſtent, qu'après de grandes traverſes, ils ſcélérent preſque tous leur témoignage de leur ſang.

Voilà donc pluſieurs hommes graves, dont la conduite & les écrits ne marquent pas moins de jugement que de pieté, qui ſe dévouent à publier des faits, dont ils ſe diſent témoins oculaires, & ou ils declarent qu'ils ont eu part, & cela ſans qu'aucune menace, aucun péril, aucun tourment, les faſſe retracter ou tergiverſer, ni pendant le cours de leur vie, ni ſur le chaſtant. Quelle affirmation fut jamais mieux ſoutenuë que celle-là?

Paſſons

Paſſons à leurs diſciples. Il eſt certain qu'ils ont crû fermement les miracles & l'exaltation de Jesus-Christ, ſur les preuves qu'en donnoient les Apôtres, qui combattoient non-ſeulement dans un témoignage conſtant & invariable, tel qu'on vient de le voir; mais encore dans leurs propres miracles, dequoi leurs diſciples étoient eux-mêmes témoins. De-là cette perſuaſion générale de la primitive Egliſe, que les Apôtres avoient reçu des dons miraculeux & les avoient communiqués à pluſieurs perſonnes; ce qui confirmoit pleinement leur témoignage ſur la réſurrection de Jesus-Christ, puiſque l'un ne pouvoit être qu'une ſuite de l'autre. Or d'entre ces témoins oculaires des miracles des Apôtres; combien n'y en a-t-il pas, qui ont été pourſuivis, interrogés, torturés, condamnés à mort, & qui par conſéquent ſont autant de témoins fidéles des faits dont nous parlons? Clement Romain, & d'autres encore, ſoufrirent le martire ſous Domitien. Or qui doute que ces prémiers Chrêtiens n'euſſent oüi les Apôtres, & n'euſſent vû

les

guériſons qu'ils opéroient ? Il y
: une grande perſécution ſous Tra-
l ; & dans pluſieurs Provinces, ſur-
ut dans celles d'Aſie, on fit juridi-
ement le procès a une multitude de
rêtiens, comme on en peut juger
r ce que fit le ſeul PLINE, Proconſul
Bithynie. Qui doute que dans ce
and nombre qui ſouffrirent alors
chaines, ou l'exil, la torture
la mort, il n'y en eût pluſieurs
i touchant au tems Apoſtolique
oient pû ſavoir par eux-mêmes la
rité de ce qu'on diſoit de JESUS-
HRIST & des Apotres ? Il eſt ſûr,
r exemple, que St. IGNACE & St.
OLYCARPE avoient été diſciples de
. JEAN. Or St. IGNACE allant à
ome pour y être expoſé aux bêtes
roces, écrivoit à l'Egliſe de Smyrne
ue les Apôtres avoient mépriſé la
ort, parce qu'ils avoient vu & tou-
ché JESUS reſſuſcité ; & il ajoute :
JESUS-CHRIST n'eſt mort & reſſuſcité qu'en apparence, pourquoi me vois-je livré moi-même à la mort, au feu, au glaive & aux bêtes ? POLYCARPE, JUSTIN MARTYR & une infinité

préparoit à ſouffrir comme lui : *On vous chaſſera des Synagogues*, leur dit-
Jean XVI. 2. ſoit-il ; *le tems même approche que quiconque vous fera mourir, croira rendre ſervice à Dieu.* Mais quand ces avertiſſemens ne les auroient pas frappés, l'exemple de leur Maitre dût bientôt leur faire voir ce qu'ils avoient à craindre pour eux-mêmes : & ſi cet exemple même ne ſuffiſoit pas, leur propre expérience ne tarda pas à les en inſtruire ; puiſqu'à peine St. PIERRE & St. JEAN eurent-ils commencé d'ouvrir la bouche à Jéruſalem, qu'ils furent repris & menacés, fouettés même & empriſonnés par ordre du Sanhedrin. Nous ne répéterons pas ici les autres exemples de rigueur exercée contre l'Egliſe dès les premiers tems, par où chacun voyoit aſſez à quels maux cette profeſſion expoſoit tous ſes ſectateurs, & particuliérement ceux qui étoient à la tête des autres. St. PIERRE ne le diſſimule pas quand il écrit ces paroles : *Mes chers fréres, ne trouvez*
I. Pier. IV. 12. *point étrange, ſi vous êtes dans le feu pour y être éprouvés, comme s'il vous arri-*

ſuis tous les jours expoſé à la mort... Si c'eſt dans des vuës humaines que j'ai combattu à Ephéſe contre des bêtes féroces, quel avantage m'en reviendra-t-il? Si les morts ne reſſuſcitent point, qu'y avoit-il autre choſe à faire pour nous que de vivre ſelon la maxime des Epicuriens: Mangeons & beuvons, car demain nous mourrons. Ce raiſonnement eſt fort juſte, comme l'on voit. L'Apôtre péſe le pour & le contre, & il ſent fort bien quelle folie il y auroit à s'immoler pour une telle cauſe, ſi ce n'étoit qu'une chimére. C'eſt pourquoi il dit encore: *Nous ſommes affligés*

2.Cor. IV. *de toutes les maniéres, mais nous ne nous ſommes pas réduits à la derniére extrêmité; Nous ſommes dans de grandes inquiétudes, mais nous ne ſommes pas ſans reſſource; Nous ſommes perſécutés, mais nous ne ſommes pas entiérement perdus. Nous portons toujours dans notre corps la mort du* SEIGNEUR *JESUS, afin que la vie de JESUS ſoit auſſi manifeſtée en nos corps... Mais comme il eſt écrit, J'ai crû, c'eſt pourquoi j'ai parlé, perſuadés comme nous*

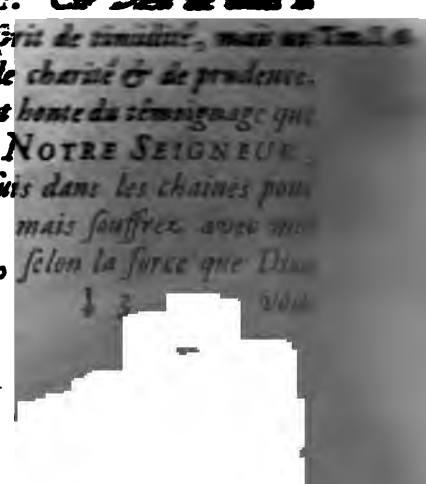

[illegible]

C'est [illegible]

[illegible]

e nous [illegible]

que nous [illegible]

st que nous [illegible]

i est le Sauveur [illegible]

principalement [illegible]

choses & les [illegible]

don que vous [illegible]

posai les mains. Car Dieu ne vous a

int donné un esprit de timidité, mais un Tim. I. 6.

rit de force, de charité & de prudence.

'ayez donc point honte du témoignage que

us rendez de NOTRE SEIGNEUR,

de ce que je suis dans les chaînes pour

mour de lui ; mais souffrez avec moi

ur l'Evangile, selon la force que Dieu

II. Tim. I. 12. *vous donne... Souvenez-vous que* JESUS-CHRIST, *qui eſt de la race de David, eſt reſſuſcité, conformément à l'Evangile que je prêche, pour lequel je ſouffre beaucoup de maux, juſqu'à être lié comme un criminel. Mais toutefois la Parole de Dieu n'eſt point liée, & même j'endure tout pour l'amour des élûs, afin qu'ils obtiennent auſſi le ſalut qui eſt en* JESUS-CHRIST.

Rien de plus vrai, ni de plus naturel que de tels diſcours, tant que nous ſuppoſons que ceux qui parlent ainſi, le font de bonne foi & dans l'intime perſuaſion de leur conſcience. Mais ôtez cette perſuaſion & ſuppoſez ici des fourbes qui n'ayent penſé qu'à tromper le monde; l'on ne conçoit plus rien à ces beaux ſentimens; c'eſt une conduite incompréhenſible que la leur; ce n'eſt plus que témérité, une témérité inſigne & tout-à-fait dénaturée. Car on ne retrouve point ici ce qui eſt propre à l'homme, d'aimer ſon repos & ſa vie, & de n'expoſer l'un & l'autre que pour quelque vuë ſupérieure d'intérêt ou de plaiſir. Mais l'impoſteur

ne

ne pouvant [illegible] & [illegible] cherchant [illegible] ce monde, [illegible] de pouvoir [illegible] Dieu ; c'est [illegible] nature & contre [illegible] de supposer un [illegible] à son repos & [illegible] pour la seule [illegible] un mensonge qui ne [illegible] & dont il ne lui [illegible] ni honneur ni profit.

Non-seulement les Apôtres ne furent pas surpris de ce qui leur arrivoit ; mais il ne tenoit qu'à eux de se mettre en sureté, de jour à jour. Car il paroit par le tour que prirent les choses, qu'on ne cherchoit pas tant à les punir pour le passé, qu'à prévenir les suites de leur entreprise pour l'avenir, en les engageant à se taire, & [illegible] tôt par douceur, tantôt par menaces. Dans la prémiére procedure [illegible] tre PIERRE & JEAN, [illegible] Sanhedrin ne souhaitoit [illegible] d'assoupir cette affaire [illegible] aux dernieres [illegible]

milieu qu'il jugeoit le plus propre à leur imposer silence. Chacun des Apôtres pouvoit donc alors retourner sans crainte à son domicile. Ils le pûrent également en d'autres occasions ; & du moins il ne tenoit qu'à eux d'aller vivre tranquillement ailleurs. Intimidés par la mort de St. Jaques & de St. Etienne, quelques-uns d'entr'eux se retirérent à Antioche. Voilà une époque où ils étoient bien libres encore de ne plus s'exposer à de nouvelles tempêtes. La persécution ne les ayant point envelopés tout d'un coup comme un filet, mais s'exerçeant lentement & par degrés, leur laissoit tout le loisir de la réfléxion, & toute la liberté de changer de dessein, s'ils l'eussent voulu. On ne les poursuivoit point en Gréce pour ce qu'ils avoient fait en Judée, ni en Italie pour ce qu'ils avoient dit en Gréce ; de sorte qu'en changeant de païs, & en cessant de dogmatiser, il ne tenoit qu'à eux, d'année en année, & de lieu en lieu, de trouver enfin du repos. Et lors même qu'ils étoient cités devant

les

les Tribunaux, qui doute qu'on ne les eût aiſément renvoyés, pour peu qu'ils ſe fuſſent retractés, ou qu'ils euſſent ſeulement promis de ſe taire, comme cela ſe pratique d'ordinaire dans les procès intentés pour cauſe de Religion; & comme *Pline* nous apprend en effet que cela ſe pratiquoit à l'égard des Chrêtiens, puiſque l'ordre de l'Empereur TRAJAN étoit que ceux qui abjureroient leur créance, fuſſent ſur le champ relâchés. Qui doute même que ſi quelqu'un des Apôtres eût voulu découvrir tout le prétendu complot, il n'eût été encore mieux récompenſé que ne le fut JUDAS par les Sénateurs Juifs, qui avoient un intérêt capital à détruire le nouveau bruit de la réſurrection de JESUS, bruit qui les couvroit d'opprobre & qui pouvoit faire prendre racine à la doctrine de NOTRE SEIGNEUR plus que tout ce qu'il avoit dit & fait de ſon vivant?

On ne ſauroit donc dépouiller les Apôtres ni leurs prémiers diſciples, de la qualité de Martirs, puis qu'ils ont ſouffert volontairement, pour ſoutenir la doctrine qu'ils enſeignoient. On peut dire

dire même que toute leur vie, depuis leur Apoſtolat, a été un vrai martire & une épreuve continuelle.

D'ailleurs rien ne ſent ici une imagination trop échauffée. Quelcun a dit : *Le vrai Martir attend la mort ; l'enthouſiaſte y court.* Or JESUS-CHRIST & ſes Apôtres ont attendu la mort ſans la chercher ; ils l'ont prévuë, ſans la prévenir ; & ils l'ont ſouferte quand elle s'eſt préſentée, ſans y courir comme des enthouſiaſtes. Ils ſont donc de vrais martirs, au jugement même de cet Auteur.

Après cela comment douter encore de leur ſincérité ? C'en étoit déja une aſſez grande marque que l'intégrité de leurs mœurs, que leur ingénuïté, que le peu d'apparence qu'ils puſſent forger de leur chef des fictions, & que la fermeté avec laquelle ils rendoient leur témoignage, ſoit en public, ſoit en particulier, en préſence de leurs adverſaires, devant les Princes & les Tribunaux, & cela dans les lieux mêmes où les choſes s'étoient paſſées immédiatement après qu'elles venoient de ſe paſſer. Toutes ces circonſtances réü-

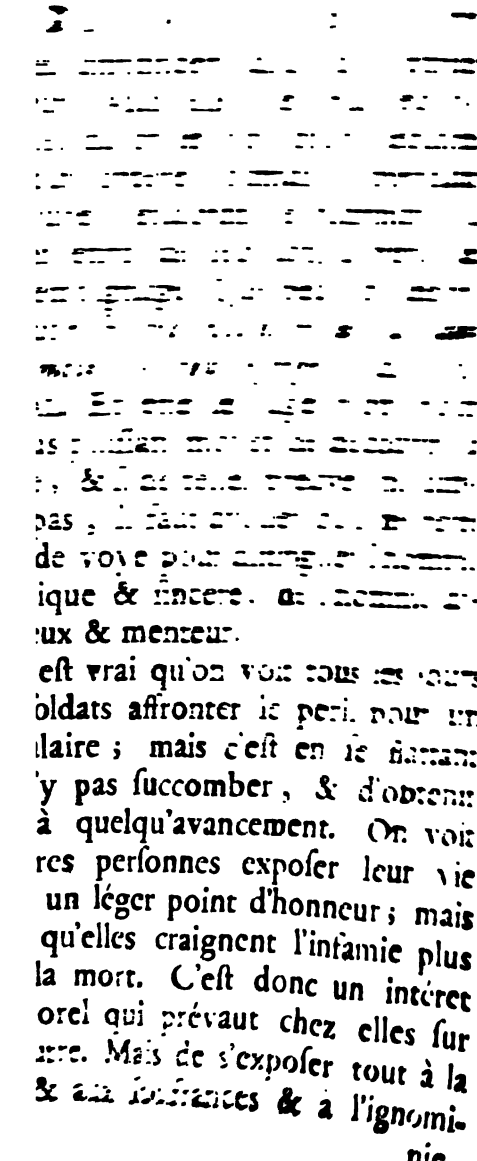

[illegible]

pas, [illegible]
de voye [illegible]
ique & sincere. [illegible]
ux & menteur.

est vrai qu'on voit tous les jours
oldats affronter le peril pour un
laire ; mais c'est en se flattant
'y pas succomber, & d'obtenir
à quelqu'avancement. On voit
res personnes exposer leur vie
un léger point d'honneur ; mais
qu'elles craignent l'infamie plus
la mort. C'est donc un intéret
orel qui prévaut chez elles sur
[illegible]. Mais de s'exposer tout à la
& aux souffrances & à l'ignomi-
nie,

nie, en perdant la vie ſur une croix ou ſur un bûcher, c'eſt ce qu'aucun homme tant ſoit peu ſenſé ne fera jamais, à moins qu'un motif de cónſcience ne l'y oblige, & que la pieté ne le ſoutienne dans un tel combat.

Peut-être encore ſe trouveroit-il quelcun qui dans la chaleur d'un projet nouvellement conçû, fût capable pour le ſoutenir, de braver le trépas. Mais tel qui peut avoir cette manie dans un prémier mouvement d'enthouſiaſme, ne tardera pas à ſe refroidir, & à revenir d'un deſſein ſi bizarre. Tout ce qui eſt contre la nature ne ſauroit durer long-tems.

Il eſt vrai encore que l'erreur trouve ſes martirs, auſſi bien que la vérité. Mais au moins c'eſt de bonne foi que ces martirs ſoutiennent leur erreur; ils la prennent pour la vérité; car on ne s'immole point à une fauſſeté reconnuë pour telle. Comme donc il eſt facile de ſe tromper ſur des opinions ſpéculatives, ou ſur des faits qu'on a ouï dire à d'autres, & dont on aura été abreuvé dès l'enfance, & ſans examen; il peut bien

y

avoir des gens [illegible] à tout prix une [illegible] de ce genre. Mais il n'en est pas de même par rapport à des faits dont on est soi-même auteur ou témoin, & qu'il faudroit qu'on eût inventés, s'ils n'étoient pas vrais. Comme on sait en sa conscience qu'ils sont faux, on ne peut être alors porté à les publier que par un motif d'intérêt joint à une malice extrême. Mais si tout intérêt cesse, & si, loin d'y trouver de l'avantage, un faussaire voit qu'il y va de son tout; sans doute il aimera mieux se taire, & ne sera pas si foû que d'attendre les derniéres extrémités pour se dédire.

Puis donc que les témoins que nous produisons ont passé par toutes ces épreuves, & y ont passé [illegible] ment, lors qu'ils [illegible] exemter par le silence, [illegible] par une rétractation [illegible] cette circonstance [illegible] donne à leur [illegible] poids, qu'on ne [illegible] part de plus [illegible]

Réunissons à [illegible] ties de notre [illegible]

voilà des témoins graves & de bon sens, qui disent avoir vû & éprouvé eux-mêmes pendant long-temps une suite de faits sensibles, de faits bien liés, sur lesquels ils avoient un grand intérêt à ne se pas tromper, & qu'ils ont en effet examiné avec beaucoup de précaution, si bien qu'à moins d'être tout-à-fait visionnaires, ils ne pouvoient pas s'y méprendre. C'est ce qui a été prouvé dans le chap. V. D'un autre côté nous venons de voir dans les deux chapitres précédens & dans celui-ci, que ces mêmes témoins étoient des gens intégres, religieux & d'une vie irréprochable, nous avons remarqué dans la manière même dont ils parlent, un air de candeur & d'ingénuité qui attire la confiance; nous les trouvons tout-à-fait désintéressés dans le témoignage qu'ils portent; & non-seulement désintéressés, mais ayant plutôt un grand intéret à ne point parler comme ils font, puis qu'ils s'exposoient par-là à la haine & à la persécution; mais nonobstant ces craintes si naturelles à l'homme, ils ont eu le courage de sou-

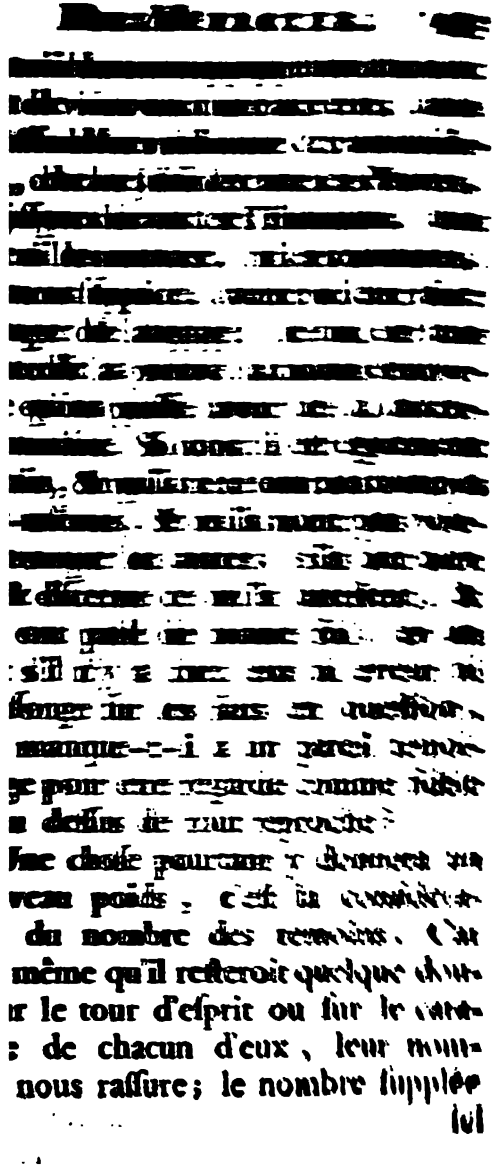

ici à ce qui pourroit encore manquer dans quelques uns ; & cela par l'impossibilité morale qu'il y a, qu'en matiére de faits qu'on a vûs, il y ait entre plusieurs personnes à la fois, un accord d'erreur, ou un accord de fraude. Si ce sont des imbécilles, il n'y aura rien de suivi, rien de lié dans leurs crédules rapports ; ils se contrediront eux-mêmes, & se contrediront entr'eux ; car quelle uniformité peut-on attendre au milieu des visions ? Si au contraire on veut les prendre pour de rusés menteurs ; qu'on nous dise par quel charme, par quelle séduction, tant de gens à la fois, gens d'ailleurs d'un naturel assez grossier, auront été engagés dans un complot sacrilége ? comment ils auront tous eû le même degré de malice & d'obstination, pour oublier également ce qu'ils devoient à Dieu, à leur patrie, & à eux mêmes, pour fouler aux pieds tout respect divin & humain, pour comparoître devant les Tribunaux avec une égale assurance, sans se troubler, sans se démentir ; enfin pour braver l'horreur des supplices, & cela afin de débiter une fable dont il ne leur revc-

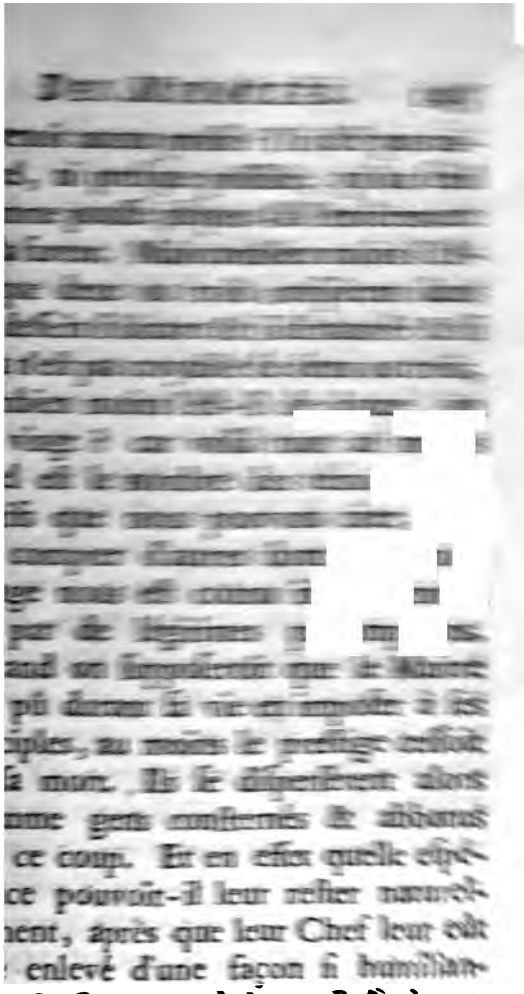

, & ſi propre à jetter l'effroi par
tous ſes ſectateurs ? Rien ne les
pêchoit alors d'ouvrir les yeux &
bandonner leur prémier deſſein.
n'étoit point un engagement qu'il

fallut ſoutenir. On ne penſoit point à les pourſuivre; & ils pouvoient ou s'enfuir, ou demeurer tranquilles dans la Galilée, qui étoit la patrie de la plupart d'entr'eux, & qui ne relevoit pas du même Gouvernement que la Judée. D'où vient donc qu'ils ſe raſſemblent, & qu'ils ſe montrent de nouveau à Jéruſalem, en publiant que leur Maitre eſt reſſuſcité & monté au Ciel? Si cela eſt faux, voilà deux faits qui ſont purement de leur invention. L'on ne ſauroit donc rejetter la fraude ſur le Maitre ſeul, pour en décharger les diſciples. Tous y auront trempé, & il faut que ce ſoit ici une conjuration, dont aucun d'eux n'eſt innocent. Mais cette conjuration, comment l'auroient-ils formée? Suppoſons que par une bizarrerie inconcevable, quelcun d'entr'eux ſe fût encore mis en tête de hazarder une fiction, en diſant que leur Maitre étoit reſſuſcité, quoique lui & les autres ſçuſſent bien le contraire; comment auroit-il pû rallier auſſi-tôt ſes collégues éperdus, & les faire entrer dans ſon déteſtable projet? Car

: il falloit que tous y entraſſent, déſaveu d'un ſeul pouvant tout oncerter. Il falloit que tous s'en- Act. 5
eaſſent à un ſecret inviolable; & on fût bien ſûr qu'aucun d'eux ne iiroit ce myſtère d'iniquité, ni crainte, ni par légéreté, ni par remord de conſcience. Il falloit i-ſeulement que tous promiſſent ſe taire, mais que tous promiſ- t de mentir hardiment. Il falloit : ces douze hommes ſe miſſent non- lement au-deſſus de tout ſenti- nt de Religion & de probité, is au deſſus de tout reſpect hu- in, afin de ſoûtenir leur menſonge :c intrépidité, devant les Juges mê- s & juſques ſur l'échafaut. Et que r promet-on pour les faire entrer is cette machination? rien au mon- ; nul plaiſir ſenſuel, nul profit, nul nneur; on veut qu'ils ſe dévoüent ine entrepriſe ſi horrible ſans au- n intérêt humain, aux dépens mê- : de ce qu'ils ont de plus cher, ſans lle eſpérance du côté de Dieu, puiſ- l'ils l'offenſent griévement par leur ipoſture; ni du côté des hommes,

puis qu'ils les irritent, & n'ont que des maux à attendre de leur part bien ſûrs par conſéquent d'être mi ſérables dans cette vie, avec la juſte aprehenſion d'être encore plus miſérables dans l'autre. Que l'on ſe repréſente ce que ſeroit un complot formé ſur ce pié-là; peut-on rien concevoir de moins naturel? Voilà pourtant ce qu'il faudroit attribuer aux Apôtres. Car qu'ils l'ayent fait en conſéquence d'un accord formel entr'eux; ou qu'ils l'ayent fait ſans accord, la choſe n'en eſt pas moins étrange ni moins incroyable. * Il faudroit même qu'ils euſſent engagé dans leur conſpiration plus de cent autres perſonnes qu'ils donnent pour témoins de la réſurrection de JESUS-CHRIST, de ſon aſcenſion & de l'effuſion du *Saint Eſprit*, & ſur le concours deſquels les Apôtres ſe fondoient pour trouver créance dans le monde. Enfin

* Mr. l'Abbé DU GUET, dans les *Principes de la foi Chrêtienne*, Part. III. Chap. XI. feint qu'un des Apôtres parlant aux autres pour les engager dans cette conſpiration, leur en dévelope tout le plan, & và au devant des difficultez que l'on pouvoit naturellement y oppoſer. Il n'y a rien aſſurément dans ce diſcours qui ne ſoit une fidéle

ı, il falloit que tous ces témoi-
nages, tant du prémier que du
cond ordre, fussent constans &
niformes durant plusieurs années,
uoique portés en divers lieux; ce
ui rend toûjours plus difficile la
pposition d'un mensonge concerté.

Voilà comment le nombre des té-
oins achéve de donner aux témoi-
nages que nous avons recueillis, une
ès grande force. Que l'on se rappel-
les conditions indiquées dans le
apitre II. & suivant, sur les preuves
'on peut avoir de la vérité d'un fait;
ı trouvera ici toutes ces conditions
ünies. Nous avons prémiérement
Chef non-moins respectable par
mœurs, que par la sagesse de sa
ctrine; avec lui sont douze Apô-
es, dont le bon sens & l'intégrité
sauroient être revoqués en doute;
un treiziéme, je veux parler de S.
AUL, qui de violent ennemi de

le peinture de l'état des choses & des [illegible]
tions étonnantes où il faudroit que les [illegible]
fussent engagés en formant un dessein de [illegible]
ture. Cette maniére de rapprocher les [illegible]
très propre à faire sentir ce qu'il y a d'absurde
ns les suppositions que font quelquefois les in-
dules trop legérement.

l'Evangile en devient le prédicateur le plus zélé: enfin l'on voit ici quantité d'autres disciples, auparavant Juifs ou Payens, mais devenus Chrêtiens par la persuasion des miracles qu'ils attestent; & tous attestent ces faits comme en ayans été témoins oculaires, comme les ayant bien examinés; tous s'accordent entr'eux, sans varier ni chanceler dans leur dépositions; tous ont un air de bonne foi & de candeur que l'artifice ne sauroit imiter; tous enfin ont subi les plus rudes épreuves. Que l'on joigne ces diverses considérations, & l'on avouëra que la certitude en matiére de faits, ne peut guères aller plus loin. Il s'en faut beaucoup que dans les Tribunaux, dans les délibérations publiques & dans l'Histoire, on exige autant de sûretez pour les faits sur lesquels on se fonde & qu'on admet comme indubitables. Si des choses d'une nature extraordinaire demandent d'être appuyées de plus forts argumens que ce qui est naturel & commun, il me semble que l'on trouve ici tout ce surcroit de preuves, & plus assurément qu'on

s'en [illegible] [illegible] [illegible] singuliers.

Voyons [illegible] [illegible] tirée du [illegible] [illegible] encore être [illegible] [illegible] pelle de légitimes [illegible].

CHAPITRE IX.

Des présomptions qui fortifient ici la preuve du témoignage. 1°. présomption : les miracles de l'Evangile sont très convenables & bien assortis soit à la nature de la doctrine qui y est enseignée, soit au but général d'une [illegible]. 2°. présomption : les [illegible] de l'Evangile se sont [illegible] [illegible] tes, & se [illegible] [illegible] faits [illegible].

N[illegible]

ſont la nature même de la choſe, l'utilité qu'elle peut avoir, ſa convenance avec un plan général, & ſa liaiſon avec des faits d'ailleurs connus.

De telles préſomptions peuvent donner même à des faits extraordinaires une probabilité qu'ils n'auroient point naturellement. Par exemple, il eſt peu croyable qu'un Prince, qui chaſſoit hier matin dans un tel endroit, ſe ſoit trouvé le même jour à trente lieües de-là. Si pourtant on découvre de fortes raiſons qui l'auroient pû porter à faire une diligence ſi extraordinaire; ſi un tel rendez-vous convient à ſes deſſeins; ſi la choſe eſt conforme au caractére de ce Prince, & ſi quelque grande entrepriſe executée en conſéquence vient montrer qu'en effet il doit avoir eû une entre-vûë dans ce lieu là; il faut avoüer qu'avec de telles circonſtances, la choſe change bien de face, & que ce qui paroiſſoit d'abord peu naturel & peu vraiſemblable, le devient aſſez pour faire recevoir les témoignages que l'on peut avoir là-deſſus,

sus, à peu près comme s'il s'agissoit d'un fait moins singulier.

Disons la même chose des miracles de l'Evangile. Il est certain qu'on n'y trouve pas du prémier coup d'oeil une probabilité tirée de la nature même de la chose, qui dispose l'esprit à les croire facilement. Comme ce sont des œuvres hors du cours de la Nature, on est bien fondé, sans doute, à n'écouter de pareils récits qu'avec beaucoup de circonspection, & même de défiance. Mais si l'on considére pourtant que ces miracles, quoiqu'au dessus des forces humaines, sont très possibles à Dieu, que d'ailleurs il étoit digne de sa Bonté de donner aux hommes une Révélation; & qu'enfin une Révélation demande d'être munie de quelque signe authentique de sa part; cela posé, je ne vois plus que l'on puisse nous objecter le peu de probabilité des miracles dans une Religion comme la nôtre, qui porte d'ailleurs tant de traits de la Sagesse divine. Après avoir admiré la beauté, l'importance, l'utilité de cette doctrine; il est tout

naturel de présumer, que le Ciel ne l'aura pas laissé dénuée des marques nécessaires pour la faire connoitre & pour l'autoriser parmi les hommes. Si l'on voit par l'Histoire que la main de Dieu s'est quelquefois manifestée par des coups extraordinaires ; si les Juifs reconnoissent que l'établissement de leur Loi a été accompagné de signes miraculeux ; n'étoit-il pas encore plus digne de la Providence divine de donner le même éclat à la Loi Evangelique, plus pure sans doute & plus parfaite que l'ancienne Loi, & qui doit être la lumiére de tous les peuples, & de tous les âges? Il s'agit du rétablissement de la Religion naturelle, de l'acte de pardon que Dieu nous accorde, & des promesses d'immortalité qu'il nous fait dans l'Evangile. Quoi de plus grand ? Quoi de plus digne d'être marqué du sçeau de Dieu?

L'on voit aussi que les miracles raportés dans l'Evangile, ne sont point des actes de parade, ni des merveilles, pour ainsi dire, de caprice : ce sont des merveilles assorties &

proportionnées à la nature même de la Doctrine Evangelique. Ainſi JESUS s'annonçant pour un Meſſie céleſte, fait des choſes tout autres que celles par où brillent les Héros du monde ; étant envoyé de Dieu il fait les œuvres de Dieu ; comme Docteur de la Charité, ſes miracles ſont des guériſons & des actes de charité. Il s'immole pour notre ſalut, & il reprend la vie ; c'étoit le juſte dédommagement d'un ſacrifice tel que le ſien. Il nous promet une glorieuſe réſurrection & une vie céleſte ; pouvoit-il mieux le certifier qu'en reſſuſcitant lui-même, & qu'en nous montrant le chemin de cette même gloire à laquelle il veut que nous aſpirions ? Il choiſit pour Apôtres des hommes ſans talens, ſans diſtinction, ſans crédit, afin que l'on ne ſoupçonnat rien d'humain dans leur ſageſſe & dans le ſuccès de leur doctrine. Quoi de plus à propos que de ſuppléer à leurs défauts naturels, par des dons d'un ordre ſurnaturel ? Il n'y a donc rien ici de bizarre ; rien qu'on puiſſe appeller un hors-d'œuvre. Tout eſt dans l'or-

l'ordre d'une Révélation en géneral, & dans le caractère particulier de celle-ci.

II°. On avouëra auſſi, qu'encore que tout miracle conſidéré ſeul & en lui-même, porte un caractère de ſingularité, qui le rend d'abord peu croyable; il n'en eſt pas de même, quand non-ſeulement il eſt lié, comme on vient de le dire, à une excellente doctrine, mais qu'il tient à d'autres faits certains, & qu'il eſt enchainé à des événemens qu'on ne peut revoquer en doute. Il en eſt de l'Hiſtoire comme des autres ſciences, où un effet connu découvre une cauſe moins connuë; un fait certain prête du jour à un autre auquel il eſt néceſſairement lié. C'eſt ce qu'explique très bien l'Auteur du *Traité de la Certitude Morale*: „ Outre le témoig„ nage de l'Hiſtoire, *dit-il* *, les „ grands événemens entrainent encore „ après eux beaucoup d'autres ſuites. „ L'impreſſion qu'ils produiſent ſur „ l'eſprit des hommes paroit non-ſeule„ ment dans leurs diſcours, mais dans „ leur

* Mr. BOULLIER, Traité de la certitude Morale ch. I. §. X.

ſurprenant, & une révolution des plus ſingulières qui ſoient jamais arrivées dans le monde. Quand on ignoreroit les miracles de l'Evangile, il ſeroit pourtant aſſez naturel de préſumer qu'il doit y avoir eû dans l'origine & dans les principes de cette Religion, quelque choſe d'extraordinaire & de bien frappant, pour avoir produit de ſi grands effets. La vérité, dit-on, en matiére d'événemens, ne ſe connoît jamais mieux que par les ſuites. Pour juger donc s'il eſt vrai que l'Evangile ait été accompagné de miracles, il n'y a qu'à voir ſi les ſuites répondent à une telle cauſe. Dès que j'en poſe la vérité, je conçois aiſément, que ſi d'un côté le gros du monde peu attentif & imbu de préjugez contraires, y apportoit de la réſiſtance; de l'autre pourtant ceux qui en étoient mieux inſtruits ont dû avoir le dégré de foi, de pieté & de courage, dont nous avons parlé. Des faits tels que ceux-là ont dû être atteſtés avec force, être vainement contredits, & ſurmonter enfin l'incredulité. Or, c'eſt préciſément ce qui eſt arrivé, comme on

le

qu'eux ſeuls attachés au culte le plus pur du vrai Dieu & à la plus ſaine Morale, portoient le déſintéreſſement, la pureté des mœurs, l'amour de la vérité, & la confiance en Dieu, plus loin qu'on ne l'a jamais fait ; que ſans un grand ſavoir, ils avoient des plus ſaines idées des choſes divines, que les Docteurs & les Sages du ſiécle ; que ſans avoir été à l'Ecole des Stoïciens, ils ſavoient mieux qu'eux, mépriſer les honneurs, dédaigner les voluptez & fouler aux pieds les richeſſes ; que ſans éloquence ils perſuadoient mieux que les Orateurs ; que ſans tréſor & ſans autorité, ils gagnoient tous les jours des ames à JESUS-CHRIST ; que leur foi étoit ſi ferme qu'on voyoit parmi eux des milliers de gens toûjours prêts à ſoufrir le martire, & qui l'ont ſoufert en effet ; & qu'enfin cette croyance a prévalu ſur tous les obſtacles que les Grands du ſiécle, les Pontiſes, les Docteurs, & tout ce qui étoit accrédité dans le monde, y ont apporté durant trois ſiécles. Voilà ſans doute, un phènomene hiſtorique fort

ſur-

le verra dans la *Section IX.*, où nous devons parler de la propagation du Chriſtianiſme & de ſes effets. Mais ſuppoſez au contraire, que JESUS-CHRIST & ſes Apôtres n'ayent rien fait de ſurnaturel; voici une foule d'énigmes qui ſe préſentent. Comment ſe peut-il que ſans un tel ſecours une douzaine d'hommes pauvres, groſſiers & timides, ſe ſoient mis en tête de changer la face de l'Univers par raport aux mœurs & à la Religion ? Comment concevoir l'obſtination de ces gens-là à tout ſoufrir pour une fable qui ne leur raportoit ni profit, ni plaiſir, ni honneur ? Comment concevoir qu'ils euſſent choiſi pour le Héros de cette fable un MESSIE tout autre que ne le vouloient leurs compatriotes ; un homme qui n'avoit rien eu de brillant dans ſa vie, & qui venoit de finir ſes jours ſur une croix comme un malfaiteur ? Comment une fable ſi choquante, & ſi mal ourdie auroit-elle trouvé tant de partiſans, dans un ſiécle ſi éclairé, & tandis que les Prê-

tres, les Princes, les Magiſtrats, it étoit ligué pour en arrêter le urs ? Comment concevoir que t de milliers de gens euſſent vou- ſacrifier leurs biens & leur vie, ur ſoutenir une créance appuyée des faits faux, & celà dans un ns où il étoit ſi facile de décou- r la vérité, & lors que le préju- de naiſſance portoit plutot à dou- de ces faits qu'à les recevoir trop érement ? Comment enfin conce- ir qu'une chimére, qui trouvoit ſi h d'appui, eût pourtant triomphé tant d'obſtacles ; & que ce ſoit r une fable groſſiére que cent Na- ns Idolâtres, ont été amenées à connoiſſance du vrai Dieu & à e Religion très pure ? S. CHRY- STOME remarque fort bien, que s l'admiſſion des miracles operés r JESUS-CHRIST & ſes Apôtres, tout a ſeroit incomprehenſible : „ S'il ne 'étoit point fait alors de miracles, *dit-il*, comment les Apôtres mal- raités en tout lieu, tourmentés, pro- crits, trouvans tout le genre humain ſoulevé contr'eux, & n'ayans rien

CHRYSOST. Hom. 4. ſur la I. Cor. II.

„ d'attrayant dans leur exterieur ; nulle „ ſplendeur, nulle éloquence, nulles „ richeſſes.... Comment, dis-je, les „ Apôtres auroient-ils pû donner du „ poids à leur prédication, & faire „ qu'on y ajoutât foi ? S'ils ont perſua- „ dé le monde ſans miracles, cela mê- „ me, il faut l'avoüer, ſeroit le plus „ grand de tous les miracles „.

CHAPITRE X.

Troiſiéme préſomption. Les miracles de l'Evangile n'ont pas été niés, ni conteſtés, comme ils auroient dû l'être par les adverſaires, ſi ce n'étoient que des fables. Conduite des Juifs à cet égard du tems de JESUS-CHRIST.

OUtre les deux préſomptions que nous venons d'alléguer, il y en a une troiſiéme, qui ne mérite pas moins d'attention, & qui nous occupera même plus long-tems, à cauſe des détails qu'elle exige. Il s'agit de montrer que le témoignage de JESUS-CHRIST, des Apôtres & des prémiers Chrêtiens ſur les mi-

miracles de l'Evangile, n'a point été contredit ni rejetté par les adverſaires, de la maniére qu'il auroit dû l'être, ſi ce n'étoit qu'une fiction.

Prémiérement les Juifs n'ont jamais produit d'acte, ni d'Hiſtoire ou de dépoſition formellement contraire à celle que nous produiſons ; & ils n'ont point de témoin qui ſe ſoit inſcrit en faux contre les nôtres, quoi qu'il s'agiſſe de faits en quoi un faux témoignage peut ſe détruire par des témoignages oppoſés. Par exemple, on pouvoit avoir des rélations, ou des certificats, tendans à prouver que telle & telle perſonne n'étoit point guérie, comme le diſoient les Evangeliſtes ; que *Lazare* n'étoit rien moins que reſſuſcité, & que le corps de JESUS n'étoit point ſorti du tombeau. Je ſai bien que nous ne pouvons pas nous prévaloir beaucoup d'un pareil ſilence, parce qu'on a pû négliger de prendre ces ſortes de précautions à tems. Cependant il eſt toûjours avantageux à nôtre cauſe qu'au moins l'on n'ait point de titre formel à nous oppoſer ; d'autant mieux

que les Juifs eux-mêmes ne diſent pas que leus Ancêtres ayent jamais eû des témoignages contradictoires aux nôtres. Et véritablement, à en juger par les piéces qui nous reſtent, il paroît que les Juifs du tems de NÔTRE SEIGNEUR & des Apôtres, ne s'y prenoient pas comme gens qui auroient eû en main de quoi réfuter les faits par eux allégués. Ne prenons, ſi l'on veut, les Evangiles & le Livre des Actes, que pour des Hiſtoires du tems naïvement écrites, qui font au moins foi de ce qui ſe diſoit communément. L'on y voit, d'un côté, que JESUS-CHRIST en appelloit hautement à ſes miracles, comme à des faits publics & notoires; & de l'autre, que ſes ennemis s'arrêtoient moins à conteſter le fait en lui-même, qu'à y donner un mauvais tour, & à en éluder la conſéquence par quelque interprétation ſiniſtre. L'on a déja rapporté divers endroits où NÔTRE SEIGNEUR alléguoit ouvertement ſes miracles comme une preuve de ſa miſſion. Nous en citerons quelques autres où il parloit de même

ême à des Juifs, sans qu'il paroisse
le ceux-ci l'ayent contredit sur ce
fait. Un jour, dit S. Jean, que des Juifs
pressoient de leur dire franchement, s'il
it le CHRIST; il répondit: Je vous Jean X. 24.
i déjà dit, & vous ne me croyez pas.
es œuvres que je fais au nom de
u Pére rendent témoignage de moi.
tenoit le même langage en toute
casion, sans essuyer aucun démen-
; & la chose étoit si peu mise en
ute, que le Peuple disoit commu-
ment: *Quand le CHRIST vien-* Luc IX. 8.
é, fera-t-il de plus grands signes
e celui-ci? On voit même que
t étonnement du Public donnoit
u, comme il arrive d'ordinaire,
plusieurs conjectures. Il est dit,
r exemple, qu'*Hérode le Tétrarque* Luc IX.
tendant parler de tout ce que fai-
it JESUS, ne savoit qu'en penser,
rce que les uns disoient que c'étoit
ean qui étoit ressuscité; les autres
ie c'étoit *Elie*; & d'autres que c'é-
it quelcun des anciens Prophêtes.
travers cette diversité d'opinions,
ui représente bien au naturel l'igno-
ance & la bizarrerie des jugemens

populaires, nous voyons au moins qu'il ne s'élevoit aucun doute ſur la réalité même des miracles; l'on étoit ſeulement partagé ſur la qualité de celui qui les opéroit

Jean XI. 47. La réſurrection de *Lazare* ayant fait du bruit dans tous les environs, il eſt dit, que *les principaux Sacrificateurs & les Phariſiens conſultérent entr'eux, diſant: Que ferons-nous? Car cet homme fait beaucoup de miracles: Si nous le laiſſons faire, tout le monde croira en lui, & les Romains viendront détruire ce lieu & nôtre Nation. Sur cela ils réſolurent de le faire mourir.* Voilà comment agit une fauſſe politique, pour étouffer la vérité. S'il étoit faux que *Lazare* fût reſſuſcité, quoi de plus facile à un Sénat muni de toute l'autorité néceſſaire, que de faire d'exactes perquiſitions ſur un fait qui lui cauſoit tant d'allarmes? La choſe étoit d'une nature à pouvoir être bien vérifiée; car quoi de plus aiſé que de ſavoir ſi un tel homme, bien connu dans ſa ville, avoit été mort & enſeveli, & ſi on le voyoit actuellement vivant? Que ſi tout cela

s'étoit

s'étoit trouvé faux, l'édifice de la nouvelle Secte étoit renverſé d'un ſeul coup. Mais au lieu de prendre cette voye juridique & déciſive, on fuit les éclairciſſemens, & on ne penſe qu'à des voyes violentes. Il faut avoüer qu'une telle conduite eſt bien ſuſpecte.

Dans une autre occaſion où le Peuple étonné d'avoir vû guérir un Démoniaque, s'écrioit : *N'eſt-ce point ici le Fils de David* ? les Phariſiens, pour détourner cette conſéquence, ne ſûrent dire autre choſe, ſinon, que JESUS chaſſoit les Démons par Béelzebut Prince des Démons. Nous verrons dans la ſuite combien cette calomnie étoit groſſiére ; mais remarquons dès-à-préſent qu'elle contient au moins un aveu tacite de la vérité du fait en lui-même. Car pour peu qu'on eût trouvé jour à nier les miracles de Nôtre Seigneur, qui doute que des adverſaires auſſi puiſſans & auſſi animez, n'euſſent mis tout en œuvre pour découvrir l'impoſture ? Matth. XII. 23.

On voit recommencer leur embarras, dès qu'ils ouïrent parler de la réſurrec-

tion de JESUS. Après avoir délibéré ensemble, ils donnérent une somme d'argent aux soldats, en leur recommandant de dire, *que les Disciples de JESUS étoient venus de nuit, & l'avoient enlevé, pendant qu'eux dormoient. Et si cela vient à la connoissance du Gouverneur*, ajoûtent-ils, *nous l'apaiserons, & nous vous tirerons de peine.* Voilà une subornation manifeste; car pour ce qu'ils affectoient de répandre sur l'enlévement du corps de JESUS par ses Apôtres, nous verrons plus bas, entre les objections, que celle-là est insoûtenable.

Matth. XXVIII.

Ces mêmes Docteurs & Sénateurs ayant appris une guérison que *Pierre* & *Jean* avoient opéré le jour de la Pentecôte, ils les firent venir, & consultérent entr'eux, disans: *Que ferons-nous à ces gens-ci? Car ils ont fait un miracle qui est connu de tous les habitans de Jérusalem. Cela est certain, & nous ne pouvons pas le nier. Mais afin que cela ne se répande pas davantage parmi le Peuple, défendons leur avec des grandes menaces de parler désormais à qui que ce soit de ce nom.*

Act. IV.

Et

& les ayant fait rappeller ils leur défendirent abſolument de parler & d'enſeigner au nom de JESUS. Il n'eſt plus queſtion, comme l'on voit, du prétendu rapt commis par les Apôtres ; ce n'étoit là qu'un bruit qu'on avoit d'abord voulu ſemer parmi le peuple, pour diſſiper la prémiére impreſſion d'un miracle éclatant, & dans l'eſpérance peut-être que les Apôtres étant effrayez, leur fuite feroit tomber toute cette affaire. Mais quand on voit que les choſes vont autrement, & qu'il faut procéder juridiquement contre des témoins, qui loin de s'enfuir, ſe montrent tous prêts à répondre aux Juges, & cela en public; alors on change de ton. Ne pouvant les convaincre, on tâche au moins de leur fermer la bouche par des menaces; & au lieu de rappeller cette accuſation de rapt, on ſe contente de leur impoſer ſilence; c'eſt-à-dire, que l'on fait tout ce que l'on peut pour aſſoupir la choſe, & pour éviter un éclairciſſement que l'on craint.

On lit au *Chapitre XXIV. des Actes* une eſpéce de plaidoyer contre les Chrê-

Chrêtiens, & particuliérement contre *S. Paul.* C'eſt le diſcours de l'Orateur *Tertulle*, qui paroît ſi naturel, qu'on ne peut douter qu'il ne ſoit raporté fidélement. C'étoit bien le lieu alors de découvrir les prétenduës fourberies des Apôtres, & d'intenter formellement contr'eux la grave accuſation du rapt clandeſtin dont on vient de parler. Cependant *Tertulle* n'en dit pas un mot; il ne fait que ſe jetter dans des accuſations vagues d'héréſie, de ſédition, de profanation &c. ſorte de déclamations triviales auxquelles on a recours quand on manque de raiſons plus pertinentes à alléguer.

Act. XXVI. J'ai déja parlé de la comparution de *S. Paul* devant le Roi *Agrippa*. & devant *Feſtus* Gouverneur de Judée. Il n'eſt pas ſurprenant que ce dernier qui étoit Romain, traitât de fables les faits miraculeux alléguez par cet Apôtre; un Payen auſſi peu informé que lui de ce qui s'étoit paſſé en Judée, ne pouvoit guères en juger autrement. Mais *Agrippa* en étoit meilleur Juge. Delà vient que *S. Paul* s'adreſſe à lui avec confiance, & lui

lui parle de la maniére que nous l'avons vû. Que répond *Agrippa* ? Déſavouë-t-il tout ce que diſoit *S. Paul*, & appuye-t-il le jugement de *Feſtus* en traitant ce diſcours de viſion & d'extravagance ? Nullement. Il paroît ébranlé, & il convient au moins avec *Feſtus* de l'innocence de l'Apôtre. Eſt-ce ainſi qu'auroit parlé un Prince Juif, ſur le compte d'un homme violemment accuſé par les Juifs, ſi cet accuſé n'eût avancé en ſa préſence que des fauſſetez notoires ?

Si l'on dit que nous ne ſavons tout ce détail que par les Evangeliſtes mêmes, qui ont pû raconter les choſes comme il leur a plû ; je prie le Lecteur, pour épargner les redites, de ſe rappeller ce qui a été dit ci-deſſus de la bonne foi des Ecrivains ſacrez en général. Mais afin d'ajoûter ici quelque choſe de plus particulier, je remarquerai, que la même franchiſe des Evangeliſtes, qui va juſqu'à leur faire dire tout ce qu'on débitoit de plus malin contre leur Maître, n'auroit pas diſſimulé Objection

ſans

ſans doute que l'on reprochoit auſſi à Jesus de ſe vanter fauſſement de faire des miracles. Et pourquoi dans les Epîtres des Apôtres, où il y a tant d'objections refutées & tant d'erreurs combattuës, celle-là ne tient-elle pas le prémier rang? Ce reproche étant le plus naturel à faire dans le ſyſtême des Incrédules, il auroit fallu un art infini chez ces Ecrivains pour tourner leur narration de maniére à n'en rien laiſſer paroître; & il auroit fallu que tous euſſent également cet art. D'ailleurs, comme ils n'écrivoient pas moins pour leur tems que pour la poſterité, c'eût été une affectation ridicule, & même nuiſible à leur Cauſe, que de taire un reproche qui eût été le plus ordinaire dans la bouche des Juifs. On ne ſauroit cacher des choſes ſi récentes & ſi publiques; la prudence veut au contraire que l'on aille au devant de pareils réproches, & qu'on y réponde. S'ils ne le font pas, c'eſt que le réproche n'a point été élevé. Mais ce qui achéve de montrer leur ſécurité à cet égard, c'eſt qu'on ne voit

pas qu'ils ſe mettent en peine
prouver & de confirmer ample-
la vérité des miracles, comme
s ſommes obligés de le faire à
ſent contre des adverſaires qui les
. Les Evangeliſtes ſe contentent
rapporter ſimplement les faits, &
citer les témoins, ſans prévenir
difficultez, ſans donner là-deſſus
les éclairciſſemens qu'on déſire
aujourd'hui, & ſans y joindre au-
e de ces réflexions que font d'or-
ire ceux qui plaident pour un fait
teſté. Enfin ſi la grande objec-
d'alors eût été que les miracles de
ESUS-CHRIST étoient imaginaires
auſſement controuvés, vainement
Auteurs ſacrez l'auroient-ils paſſez
ſilence ; elle ſe retrouveroit ail-
rs cent fois répétée, & c'eût toû-
rs été la grande objection des Juifs
les Payens du ſiécle ſuivant, com-
c'eſt la plus rebattuë par les In-
dules de nos jours. Mais l'on va
r qu'ils inſiſtoient peu là-deſſus, &
la diſpute entr'eux & les Chrê-
ns prit un tour aſſez différent

CHA-

CHAPITRE XI.

Examen du témoignage de l'Hiſtorien Joſephe *ſur* JESUS-CHRIST. *Que le ſilence même de cet Auteur ſeroit avantageux à la Cauſe Chrêtienne. Aveu des Thalmudiſtes ſur les miracles de* NOTRE SEIGNEUR.

LA prémiére citation qui ſe préſente eſt celle du fameux paſſage de JOSEPHE, dont pourtant nous avoüons d'abord, qu'on ne doit pas ſe prévaloir ſans quelque correctif. Il eſt tiré du XVIII. Livre des *Antiquitez Judaïques*. Après le récit d'une ſédition réprimée par *Pilate*, où les Juifs avoient montré un grand zèle pour leur Loi, voici comment parle cet Hiſtorien : „ Vers ce mê-„ me tems étoit JESUS, homme ſage, „ ſi du moins on doit l'appeller un „ homme, car il faiſoit des œuvres „ merveilleuſes, inſtruiſant ceux qui „ aiment la vérité ; & il attira à lui „ pluſieurs Juifs & pluſieurs Gentils. „ C'étoit le CHRIST. Et quoique „ *Pilate* l'eût fait crucifier à l'inſtance „ des Principaux de nôtre Nation,

„ ceux

» ceux qui l'avoient aimé dès le com-
» mencement, ne renoncérent pas à
» lui. Car il leur apparut de nou-
» veau vivant le troiſiéme jour, les
» Saints Prophêtes ayant prédit cela
» de lui avec pluſieurs autres choſes.
» C'eſt depuis ce tems-là que ſubſiſte
» le nom (*ou* l'eſpéce) des Chrêtiens.
(*a*) *Joſephe* joint à cet article deux événemens du même tems où la Religion avoit ſervi de prétexte à de grands abus. L'un eſt l'avanture aſſez connuë de *Mundus* & de *Pauline* en Egypte ; l'autre eſt l'impoſture d'un certain Juif à Rome qui s'appropria des dons mendiez pour le Temple de Jéruſalem.

A l'é-

(*a*) C'eſt le Chapitre IV. de l'Edition de Genéve, & le III. de celle Mr. *Havercamp*. Voici les termes de l'Original : Γίνεται δὲ κατ' ἐκεῖνον τὸν χρόνον, Ἰησοῦς σοφὸς ἀνὴρ, εἴγε ἄνδρα αὐτὸν λέγειν χρή. Ἦν γὰρ παραδόξων ἔργων ποιητὴς, διδάσκαλος ἀνθρώπων τ' ἀληθῆ σεβομένων. Καὶ πολλοὺς μὲν τε Ἰουδαίους, πολλοὺς δὲ καὶ Ἑλληνικῆς ἐπηγάγετο. Ὁ Χριστὸς οὗτος ἦν. Καὶ αὐτῶν ὑπ' ἐλέγξει τῶν παρ' ἡμῖν Ἀρχόντων σταυρῷ ἐπιτετιμηκότος Πιλάτου οὐκ ἐπαύσαντο οἱ τὸν πρῶτον ἀγαπήσαντες. Ἐφάνη γὰρ αὐτοῖς τριτὴν ἡμέραν πάλιν ζῶν, τῶν θείων Προφητῶν ταῦτά τε καὶ ἄλλα μυρία περὶ αὐτοῦ εἰρηκότων. Ὅθεν εἰς ἔτι νῦν ἀπὸ τοῦδε τῶν Χριστιανῶν οὐκ ἐπέλιπε τὸ φύλον.

A l'égard du paſſage en queſtion, l'on ſait que l'authenticité en eſt fort conteſtée entre les Critiques (*b*). Pluſieurs ſoupçonnent qu'il a été ajoûté au Texte de *Joſephe*, par le faux zéle de quelque Chrêtien, & cela, diſent-ils, parce que le ſtile eſt différent

(*b*) Dès le renouvellement des Lettres, il s'eſt trouvé quelques Savans qui ont eû des doutes ſur ce paſſage, comme on peut le voir dans une Diſſertation de *Boſius*, imprimée à Jene en 1673. & réimprimée à Leide en 1741. à la fin du Livre de Mr. *Ott* ſur *Joſephe*, intitulé *Spicilegium ſeu Excerpta ex Flavio Joſepho ad Novi Teſtamenti illuſtrationem.* Cependant les premiers Critiques comme *Bellarmin*, *Baronius*, *Caſaubon*, *Uſſerius*, *Petit*, *Lambecius*, *Pearſon*, *Spenser*, *Gerard Jean Voſſius*, Mr. *De Valois*, & d'autres, juſqu'à vers le milieu du dernier ſiécle & au-delà, tenoient encore pour l'authenticité du paſſage, quand *Blondel* dans ſon *Traité des Sibylles*, & plus encore *Tanneguy Le Févre*, dans une Diſſertation inſerée parmi ſes *Epiſtolæ Criticæ*, ramaſſérent tant de difficultez ſur ce ſujet & les tournérent ſi bien, qu'ils entraînérent dans leur ſentiment pluſieurs Savans, entre leſquels je ne dois pas diſſimuler qu'étoit Mr. *J. Alph. Turrettin.* Il ne laiſſa pas de s'en trouver encore qui plaidérent pour l'ancien ſentiment, comme Mr. *Huet* Evêque d'Avranche, qui a refuté *Le Févre*, il y a plus de 60. ans, dans ſa *Demonſtratio Evangelica*. Mr. *Martin* Paſteur à Utrecht, a fait la même choſe dans une Diſſertation Françoiſe imprimée en 1717. Dès lors il ſemble que le paſſage en queſtion ait regagné des partiſans, puiſque le P. *De Colonia* le ſoûtient encore avec force dans ſon Livre intitulé *La Religion Chrêtienne autoriſée par le témoignage des anciens Auteurs Payens, Tome II.* de même que l'Abbé *Houteville* dans ſon Livre de la *Re-*

it de celui de l'Auteur; parce que
endroit n'eſt point lié avec ce
ſuit, ni avec ce qui précéde;
ce qu'il n'a pas été cité par
in Martyr, par *Tertullien*, ni
Origéne, & que même ce der-
r qui cite *Joſephe* plus d'une fois,
s oublier ſon témoignage ſur *S.*
ues (*c*), dit nettement que *Joſephe*

M ne

Chrêtienne prouvée par les faits, & Mr. *Ditton* ſon Traité *de la Reſurrection de* JESUS-CHRIST *II. Chap.* 1. J'ai oui dire que le ſavant Mr. avoit fait dans la même vûë une Differta- qui n'a pas vû le jour, & je ſai auſſi que *Samuel Werenfels* panchoit de ce côté-là. Mais iéce la plus complette, qui ait paru ſur matiére eſt une ample Diſſertation de Mr. *les Daubuz*, Miniſtre Anglican, dont Mr. *reamp* a enrichi ſa belle Edition de *Joſephe*. Auteur après avoir rapporté hiſtoriquement xaminé avec non-moins de fidelité que d'é- ion; ce que chaque Critique a dit pour & re, prétend établir non-ſeulement par les ves déjà connuës, mais par le ſtile même & le tour de ce paſſage, qu'il eſt très ſûr & authentique.

(*c*) Nous avons rapporté ce témoignage de *he* ſur la mort de *Jaques le Mineur*, ſurnommé iſte. *Sect. VI. Chap IX. Origéne* en parle dans Commentaire ſur le XIII. chapitre de *Saint thieu*. Mais il y ajoute une circonſtance, qui que ce meurtre de *Jaques* fût une des princi- s cauſes qui attirérent la punition de Dieu ſur ſalem; addition qui ne ſe trouve point dans Manuſcrits qui nous reſtent de *Joſephe*; ce qui que qu'il y a eû quelque varieté à cet égard; me on peut l'inférer auſſi de ce qu'*Euſébe* ſe nt, à propos de ce paſſage, de l'impudence quelques Juifs, qui avoient forgé des piéces traires à celles qu'il cite.

ne croyoit pas en JESUS-CHRIST. *Photius*, cet habile Critique, paroît auſſi n'avoir point connu cet endroit; & enfin il faut avoüer que ce paſſage en dit trop, n'étant pas vraiſemblable qu'un Ecrivain Juif, attaché à ſa Nation, & qui a même fait baſſement ſa cour à *Veſpaſien* juſqu'à lui appliquer les prédictions touchant le Libérateur qui devoit venir d'Orient, eût voulu parler de NÔTRE SEIGNEUR auſſi avantageuſement qu'il le fait dans ces paroles.

D'un autre côté, le plus grand nombre des Savans ſoûtient que ce qu'on objecte ici ſur la différence de ſtile, n'eſt point du tout fondé; qu'à l'égard des choſes, celle-ci n'eſt nullement déplacée, ni pour l'ordre du tems, ni pour la nature des ſujets contenus dans ces deux Chapitres; que le Livre des *Antiquitez Judaïques* eſt une compilation faite après l'Hiſtoire de la *Guerre des Juifs*, & avec beaucoup moins d'art; qu'après tout, l'Hiſtoire n'exige pas des liaiſons, & des tranſitions grammaticales, comme un diſcours oratoire; & qu'on

trouve

ouve cent exemples de pareils mor-
aux un peu decouſus, ſoit dans
ſephe, ſoit en d'autres Hiſtoriens ;
trait particulier pouvant être amené
propos d'un autre qui y a quelque
pport: que ce paſſage ſe trouvant
ns tous les Manuſcrits de cet Au-
ır, ce ſeroit introduire une dange-
uſe méthode en Critique, que de
uloir le rayer: que pour le ſilence
quelques Auteurs, il ne prouve
n; que *Tertullien*, par exemple, cité
u de Livres Grecs, peut-être par-
qu'il n'entendoit pas cette langue;
Origéne & *Juſtin* ont pû auſſi ne
s citer *Joſephe*, parce qu'ils n'y pen-
ent pas actuellement, ou parce
'ils avoient entre les mains un ex-
mplaire déjà tronqué par les Juifs ;
e pour *Photius*, il ne ſe propoſoit
s de donner un extrait de l'ou-
age de *Joſephe* où ces paroles ſe
ouvent; car s'il en eût voulu par-
, il n'auroit pas manqué au moins
rapporter le pour & le contre,
uiſqu'il ne pouvoit pas ignorer que
s meilleurs Ecrivains Eccléſiaſtiques
n étoient ſervis ; qu'en effet ce

paſſage a été deux fois cité formelle-
ment par *Euſébe*, qu'il l'a été auſſi par
S. Jérôme, par *Sozoméne*, par *Iſidore*
de Peluſe, par *Suidas* & par d'autres
Anciens ; que d'ailleurs ce témoi-
nage eſt bien aſſorti avec l'éloge
que fait le même *Joſephe* de *Jean*
Batiſte (*a*) & de *Jaques*, *frére de*
CHRIST (*b*), & cela dans des en-
droits non-conteſtés (*c*) ; que s'il pa-
roît en dire trop pour un Juif, c'eſt
qu'à dire vrai, cet Auteur étoit un
homme flottant & pas toûjours
d'accord avec lui-même ; qu'il a
pourtant oſé dire des véritez déſ-
agréables à ſa Nation ; que com-
me il écrivoit après la ruïne de Jéru-
ſalem, il pourroit bien s'être mis peu
en peine de ce que penſeroient ſes
Compatriotes ; & qui ſait même ſi cette
derniére cataſtrophe ne ſervit pas à
lui ouvrir les yeux, & à lui donner
ſur

(*a*) Voyez ci-deſſus Section VI. Chap. II.
(*b*) Voyez ci-deſſus Section VI. Chap. IX.
(*c*) Mrs. *Blondel* & *Le Févre* ne conteſtent point
le paſſage touchant *S. Jaques*, & ne font que de
légéres difficultez ſur quelques circonſtances de
celui

sur la fin de ſes jours quelque penchant pour le Chriſtianiſme ? que cet *Epaphrodite* auquel il dédia ſon Livre des *Antiquitez*, étoit peut-être aſſez porté de ce côté-là ; & qu'enfin il ſe peut que ſans faire profeſſion de la foi Chrêtienne, *Joſephe* ne laiſſât pas de penſer favorablement de JESUS, à l'exemple de pluſieurs autres Juifs moderés, qui régardoient ſon ſupplice comme l'effet d'une cabale violente, & qui ſans nier ſes miracles, n'alloient pourtant pas auſſi loin que la connoiſſance de cette vérité auroit dû naturellement les conduire ; tant l'homme eſt quelque-fois bizarre & peu conſéquent dans ſes opinions.

Telles ſont à peu près les raiſons alléguées de part & d'autre. Pour moi à qui il n'appartient pas de prononcer parmi de ſi grands Juges, je me contenterai d'obſerver, que pour

celui qui régarde *Jean Batiſte*. Nous avons déja remarqué, Section VI. Chap. II. qu'*Origéne* dans ſon Commentaire ſur *S. Matthieu*, Chap. 13. cite formellement le témoignage de *Joſephe* touchant *Jaques*

ſions que nous trouvons trop fortes pour un Juif, y auroient été miſes apres coup par une main étrangére*.

Objection. On dira peut-être, que ſi le paſſage a été altéré en partie, il peut auſſi bien avoir été forgé d'un bout à l'autre.

Réponſe. Il y a pourtant aſſez de différence entre ces deux cas. 1°. Tel copiſte qui ne ſe fait pas un ſcrupule d'ajoûter ou de retrancher quelques mots en tranſcrivant un Livre, & cela à bonne intention, ne ſauroit & n'oſeroit forger un article tout entier; cela demande un dégré d'habileté & de hardieſſe qui n'eſt pas ſi commun. Combien de fois arrive-t-il que par légereté d'eſprit ou par prévention, l'on altére ce quon a ouï dire à un autre, quoi que l'on ne

* Je viens de voir par la Diſſertation de *Boſſus*, que pluſieurs Critiques ont déja eû ce ſoupçon, ſans l'avoir trop dévelopé, entr'autres *Iſaac Voſſius* dans ſa *Chronologia Sacra*, cap. XVII. Quant à la conjecture de Mr. *Martin*, qui eſt, que *Joſephe* en Courtiſan déïé, appuye de ſon ſuffrage l'opinion que JESUS étoit le CHRIST, pour diſſiper les craintes de *Domitien*, qui appréhendoit la venuë d'un MESSIE conquérant; j'avoüe que je ne ſaurois la goûter. Outré que c'étoit favoriſer une Cauſe toûjours

lui a fourni, & il croit aſſez faire de le défigurer: ſouvent même ce n'eſt qu'une gloſe qui a paſſé peu à peu dans le Texte. 3°. D'ailleurs il me ſemble par rapport au paſſage de *Joſephe*, que ſi on l'eût forgé tout entier à plaiſir, il ſeroit conçû un peu autrement qu'il ne l'eſt; car ſi l'on y remarque des expreſſions trop fortes pour un Juif, il faut avoüer auſſi que ce n'eſt pas tout-à-fait le tour qu'y donneroit un Docteur Chrêtien; il y a du mélange de l'un & de l'autre. 4°. Mr. *Daubuz*, qui a épluché tous les termes de ce paſſage, trouve qu'ils ſont bien du ſtile de *Joſephe*. 5°. Le ſoupçon que ce paſſage eſt entierement ſuppoſé n'eſt appuyé ſur aucune autorité; au lieu que ce que nous diſons de l'altération de quelques mots ſeulement, ſe juſtifie par la maniére dont nous avons vû que ce paſſage eſt rendu par *S. Jérôme*. Enfin il eſt très croyable qu'au moins le fonds de ce paſſage doit être de *Joſephe*, parce qu'un Ecrivain tel que lui, contemporain des Apôtres, qui avoit paſſé ſa vie en Judée, & qui avoit eû aſſez de

part

part aux affaires de ce pays-là, ne pou-
voit pas ignorer, ni passer absolument
sous silence des événemens tels que
la vie, la doctrine & le procès ca-
minel de JESUS-CHRIST. Lui qui
décrit si au long le régne d'*Hérode*,
l'administration de *Pilate*, & les fac-
tions des mêmes Souverains Sacrifica-
teurs dont il est par dans nos an-
giles; lui qui rapporte cent traits du
zéle violent que les Juifs montroient
pour leur Loi; lui qui n'oublie pas
de faire l'éloge de *Jean Batiste*, &
qui parle même de la mort de *Jaques*
sur nommé *le Juste*, en le désignant par
le titre de *frére de* CHRIST; comment
n'auroit-il rien dit du Chef des Chré-
tiens, dont le nom faisoit assez de
bruit & à Rome & ailleurs, sur-tout
depuis l'affreux traitement que leur
avoit fait *Néron*, & depuis la persé-
cution renouvellée sous *Domitien*, qui
est à peu près le tems où *Josephe* com-
posoit son Livre des *Antiquitez*? Un
Tacite, un *Suetone*, s'étoient bien crûs
obligez d'en parler incidemment, quoi
qu'ils n'écrivissent que l'Histoire Ro-
maine;

maine ; combien plus cette obligation régardoit-elle un Auteur Juif, qui écrivoit dans le même tems l'Hiſtoire de ſon païs, & qui entroit là-deſſus dans de grand détails ? *Joſephe* aura donc parlé de JESUS-CHRIST, de maniére ou d'autre, en bien ou en mal.

Mais comment l'a-t-il fait ? Perſonne encore ne s'eſt aviſé de ſoupçonner qu'il en ait parlé déſavantageuſement. Si cela étoit, comment auroit-on pû faire éclipſer un tel article, pour y en ſubſtituer un tout différent ? Outre qu'on ne doit accuſer perſonne ſans preuve, d'avoir commis une infidélité ſi marquée, ni d'autres d'y avoir connivé ; les œuvres de *Joſephe* étoient trop connuës des Juifs & des Payens, pour laiſſer la liberté à qui que ce ſoit d'en abuſer à ce point-là. S'ils ne s'étoient pas d'abord aperçûs de la fraude, ils auroient bien empêché du moins qu'on ne leur vint alléguer un témoignage formel de cet Auteur, comme le fait *Euſébe* avec pluſieurs autres, tout contrai-

aire à ce qu'ils en avoient vû. Dailleurs pourquoi n'y a-t-il que les Chrêtiens qui citent *Joſephe* pour eux? Pourquoi *Tryphon*, *Celſe*, *Julien* & d'autres n'ont-ils point allégué cet endroit, où l'on ſuppoſe qu'il peut avoir mal parlé de NÔTRE SEIGNEUR? Et pourquoi les Juifs ont-ils toûjours montré du dédain pour cet Hiſtorien leur compatriote, s'il étoit vrai qu'il leur prêtat des armes contre nous?

Mais ſi d'un côté *Joſephe* n'a pû ſe diſpenſer de parler de JESUS-CHRIST, & ſi de l'autre il eſt bien certain qu'il n'en a point parlé en termes déſavantageux; il faut néceſſairement, ou admettre le paſſage tel qu'il eſt, ou le réduire aux modifications que nous avons indiquées, & c'eſt en effet ce qu'il y a de plus vraiſemblable. Un article ſi court, ſi intrigué, qui commence un ſimple récit ſans réflexion, ſatisfaisoit en quelque ſorte à la fidélité & à la régularité de l'Hiſtoire, ſans commettre l'Hiſtorien. Par-là il ne prenoit point

parti & ne décidoit rien ſur la perſonne du MESSIE, qui étoit l'article délicat parrapport à la Cour Impériale. L'éloge de JESUS-CHRIST conçû en ces termes ne choquoit pas plus que celui de *Jean Batiſte.* C'étoit l'éloge d'un ſaint homme maltraité par ſa Nation, dont le Gouvernement Romain n'avoit nul ſujet de ſe formaliſer. Ce même milieu que nous indiquons pourroit bien expliquer auſſi pourquoi *Origéne* n'a pas fait valoir le témoignage de *Joſephe* autant qu'*Euſébe* & ceux qui l'ont ſuivi; & pourquoi *Origéne* va juſqu'à dire, que *Joſephe* n'avoit point connu JESUS pour le CHRIST. C'eſt que ce témoignage étant peut-être alors énoncé encore dans ſa prémiére ſimplicité, il ne lui paroiſſoit pas auſſi frappant ni auſſi déciſif qu'il le parût à *Euſébe*, qui le trouva déjà retouché & amplifié dans des exemplaires de ſon tems, les corrections dont nous avons parlé ayant pû ſe faire dans cet intervalle.

Quoi qu'il en ſoit de cette conjecture, (car je ne voudrois pas trop y inſiſter dans un ouvrage comme celui-ci, qui

ui demande qu'on ne hasarde rien.)
faut avoüer qu'en reconnoissant un
émoignage pour être alteré en partie,
n perd presque tout l'avantage qu'on
n pouvoit tirer. C'est pourquoi après
ous être plaints de l'indiscrétion qui
ous a gâté ce passage en voulant
embellir, & du faux zéle qui rend
oûjours de mauvais offices à la vérité;
nettons, si l'on veut, les choses au pis,
: supposons contre toute apparence,
ue *Josephe* n'ait rien dit de NÔTRE
EIGNEUR. Que faudra-t-il juger
e ce silence, & quelle en peut
tre la cause? Nous avons déjà re-
narqué, qu'un homme tel que lui
e devoit pas ignorer ce qui s'é-
oit passé à l'égard de JESUS, ni
: que l'on disoit de sa doctrine,
la rigueur qu'on exerçoit contre
s Disciples, soit à Rome soit en plu-
eurs autres lieux. Cet article ne de-
oit pas non plus lui paroître une in-
utie indigne d'entrer dans son Hist-
oire; car il l'a rempli de cent par-
cularitez du même tems qui [illegible]
oins importantes, & l'affaire du
hristianisme faisoit déjà assez de

bruit, pour attirer l'attention du Public & celle du Gouvernement, juſques là que des Hiſtoriens Payens ſe croyoient obligez d'en faire mention. Ce n'eſt donc ni par ignorance, ni par indifférence que *Joſephe* auroit omis cet article. Par quel autre motif peut-il donc l'avoir fait? S'il penſoit ſur le compte de JESUS comme ceux de ſa Nation, tout l'invitoit à parler. Il devoit cela à la Vérité, telle au moins qu'il la connoiſſoit; il le devoit auſſi à la Politique. Car d'un côté, il n'avoit point de meſures à garder avec les Chrêtiens alors foibles & généralement vûs de mauvais œil; & de l'autre, il auroit fait plaiſir aux Juifs & aux Romains, en juſtifiant leur haine contre cette nouvelle Secte. Comme on ne cherchoit alors que des prétextes pour la décrier, quel gré n'auroit-on pas ſû à un homme de cette diſtinction & Juif de naiſſance, d'avoir fourni un article propre à flêtrir le nom Chrêtien dans la perſonne de ſon Auteur? d'autant mieux qu'un tel recit dans ſa bouche étoit d'un tout autre poids que dans celle d'un Ro-

main

n ou d'un Grec : Cet homme, ɔit-on dit, ſait les choſes d'origine; ɔut en parler pertinemment; voi- ıne autorité déciſive. Cependant *ɔhe* ſe réfuſe à cette gloire. Quoi- Juif, Phariſien, Courtiſan, eſprit, il ne prête point ſa plu- à noircir un nom odieux aux ſ, aux Payens, à la Cour, & aux loſophes, il ne crie point avec les es, il ſe tait. Cela eſt ſingulier: dis plus ; cela ſeroit inconceva- , s'il avoit eû en main dequoi dé- liter le nom Chrêtien. Mais ſon ıce même fait aſſez voir qu'il n'é- point dans ce cas-là, & que ne pen- pas comme les ennemis de l'Evan- , il n'aura pas voulu ſe prêter indi- ment à ſervir leur paſſion. D'un é ce qu'il ſavoit de Jesus-Christ lui permettoit pas d'en parler mal; ıt été agir contre ſa conſcience: d'un autre côté, ſa circonſpection linaire l'empêchoit d'en dire du n; ç'eût été ſe commettre en cho- ınt des perſonnes puiſſantes qu'il ɔit intérêt de ménager. Dans : embarras quel parti aura pris ſa

timide prudence ? celui de ſe taire. Mais ne rien dire en pareil cas, & cela par ménagement pour les vivans, n'eſt-ce pas en dire aſſez pour la poſtérité?

Que l'on prenne donc tel parti que l'on voudra ſur cet article (car il eſt vrai, qu'il y a ici du pour & du contre) je trouve toûjours qu'il n'en réſulte rien que d'avantageux pour la Cauſe Chrêtienne. Si cet Auteur a dit en effet tout ce qui ſe lit dans nos exemplaires, voilà un témoignage bien éclatant dans la bouche d'un Illuſtre Ecrivain, très moderé, très bien inſtruit & très à portée de ſavoir les choſes. Si l'on réduit ce témoignage aux termes que nous avons dit, en retranchant quelques expreſſions trop fortes qui peuvent y avoir été gliſſées; ce témoignage ne laiſſe pas d'être encore très beau, puis qu'il confirme les principaux faits ſur leſquels ſe fonde nôtre croyance. Mais enfin que l'on ne tienne, ſi l'on veut, aucun compte de ce paſſage, & que l'on croye que *Joſephe* n'a point du tout parlé de JESUS-CHRIST : on avoüera en même tems que c'eſt-là une

me réſerve affectée, qui ne peut guéres avoir d'autre cauſe que celle que nous indiquons. Se taire en de telles circonſtances, c'eſt aſſez découvrir ſa penſée, & un pareil ſilence ne vaut guéres moins qu'un éloge formel.

A la ſuite de *Joſephe*, viennent naturellement ſes compatriotes les Compilateurs du Thalmud, qu'on croit l'avoir travaillé qu'au cinquiéme ſiécle, mais en recueillant des traditions antérieures. Il eſt facheux que depuis *Joſephe* juſqu'à eux, nous ne trouvions aucun Ecrivain de cette Nation; ceux qu'il pourroit y avoir eu dans cet intervalle, nous auroient bien fourni quelques lumiéres. Mais pour faire au moins uſage de ceux que nous avons, qui ſont les Thalmudiſtes, on s'attend bien ſans doute à y trouver des invectives contre JESUS-CHRIST; & en effet elles n'y ſont pas épargnées. Mais avec ces invectives on ne trouve pourtant (comme nous le remarquions) aucune piéce qui aille à contredire directement l'Hiſtoire Evangelique, ni aucun fait allegué contre la perſonne

Sect. Chap. V.

de NOTRE SEIGNEUR, ſinon la vieille & impertinente accuſation de Magie & de ſcience caballiſtique. C'eſt ainſi que dans le Traité intitulé *Avoda Zara* ou *de l'Idolâtrie*, Chap. I. il eſt dit que *Jaques*, Apôtre de JESUS, avoit le don des miracles, & que le petit-fils du Rabbin *Samuël*, mordu par un ſerpent, ne voulut point ſe faire guérir par cet Apôtre, parce qu'il croyoit que tout ce qui ſe faiſoit au nom de JESUS, ne pouvoit procéder que de quelque maléfice. D'autres Rabbins ont dit que JESUS avoit appris en Egypte toutes ſortes d'enchantemens, juſqu'à découvrir la prononciation myſtérieuſe *du nom à quatre lettres*, c'eſt-à-dire, du mot *Jehovah*; ſecret, diſent-ils, avec lequel on peut faire de grands prodiges. (*a*) *Arnobe* témoigne, que c'étoit déja la défaite ordinaire des Juifs de ſon tems; & cela ſe lie très-bien avec ce que nous dit l'Evangile, de l'interprétation ſiniſtre que les Pha-

Arnob. *Lib. I.*

(*a*) Voyez là-deſſus MULLERI *Judaïſmus*, & HUETII *Demonſtr. Evang.* Prop. IX. cap. 39.

Pharisiens donnoient aux miracles de NOTRE SEIGNEUR. Ainsi, & le silence qu'ils gardent le plus souvent, & certains aveux qui leur échapent, & les vains palliatifs auxquels ils ont recours; tout cela marque assez qu'ils ne sont pas en état de nier les faits sur lesquels nous nous fondons, & qu'ils en sont à chercher quelqu'autre moyen de les contredire.

Maimonides, le plus habile des Rabbins, a pris un autre tour; c'est de nier que le MESSIE doive faire des miracles. Par-là il évite d'entrer dans la discussion des faits. Mais ce soin même qu'il prend de l'éviter, montre assez qu'il la craint, & qu'il ne veut pas faire dépendre la grande controverse du MESSIE d'un point d'Histoire que la Synagogue même n'a pas trop désavoué.

Passons aux Auteurs Payens. Ce sera encore un chapitre plein de discussions litteraires, qui ne conviennent pas à toute sorte de lecteurs. Mais quelque envie que nous ayons de mettre cet ouvrage a la portée de tout le monde, l'interêt de nôtre

Cauſe ne nous permet pas de les paſſer ſous ſilence.

CHAPITRE XII.

Aveu de quelques Auteurs Payens ſur les miracles raportés dans l'Evangile.

NOus ne manquerions pas d'alléguer d'abord la *Rélation*, qu'on dit que *Pilate* envoya à l'Empereur *Tibére*, pour lui aprendre ce qui s'étoit paſſé à Jéruſalem concernant JESUS-CHRIST, ſi la piéce qui nous reſte aujourd'hui ſous ce nom n'étoit viſiblement ſuppoſée. (*a*) Il faut pourtant qu'il y ait eû autrefois une vraïe Rélation de *Pilate*, puis qu'il étoit de l'ordre qu'un Gouverneur de Province tint des procès verbaux de tous ſes jugemens, & qu'il informat l'Empereur de ce qui arrivoit de plus mémorable dans ſa Province. D'ailleurs *Juſtin Martyr* & *Tertullien*, en parlent comme

(*a*) Cette fauſſe Lettre de *Pilate* ſe voit encore à préſent à la fin du faux *Hegeſippe*. Mais cette piéce, auſſi bien que d'autres, qu'on trouve ſur le

de sa Nation comme un perturbateur du repos public; que pour ce sujet, il avoit été condamné à mort; mais qu'on le disoit ressuscité & monté au Ciel; que ses disciples faisoient plusieurs choses merveilleuses en son nom, & qu'ils attiroient à eux une multitude de gens de tout ordre. Ces Auteurs ajoûtent que ce récit fit beaucoup d'impression sur *Tibére*.

Il se peut aussi que la grande vénération qu'avoit l'Empereur *Alexandre Sévére* pour le nom de JESUS-CHRIST, vint de ce qu'en effet il avoit appris, ou avoit trouvé dans les Régistres, quelque chose de très-honorable à sa mémoire (*b*).

Quoi qu'il en soit, & sans vouloir ici faire usage d'un titre contesté, tenons-nous-en à quelques aveux non-suspects,

(*b*) Nous avons déja rapporté en partie (*Sect. VI. Chap. 9.*) ce qu'en dit *Lampride*, & nous aurons lieu d'en parler plus au long *Sect. IX.* Cet Historien va jusqu'à dire que cet Empereur pensoit à bâtir un Temple à CHRIST; ce qui ne pouvoit guéres être fondé que sur la persuasion des merveilles qu'il avoit operées.

(*c*) ORIGENE Lib. I. dit de *Celse*, qu'*il accuse le* SAUVEUR *d'avoir eû par Magie le pouvoir de faire les choses surprenantes qu'il a paru faire.*

Kατε-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Ce [illegible]

jure [illegible]

tant [illegible]

de N[illegible]

que [illegible]

la Magie [illegible]

„ dans [illegible]

„ fession [illegible]

„ pre pour [illegible]

„ tains enchantemen[illegible]

„ venu [illegible] Dieu

„ par de tels secrets [illegible]

„ Vous croyez qu'il est Fils de Dieu,

„ parce qu'il a guéri des boiteux & des

„ aveugles. (a)

Philostrate qui vivoit au commencement du troisieme siecle, prit un nouveau tour pour ternir l'éclat

Κατηγορεῖ καὶ τοῦ Σωτῆρος, ὡς γοητείαι δυνηθέντος ἃ ἔδοξε παράδοξα πεποιηκέναι. Quelques pages après, dans le même Livre, on trouve les paroles que nous avons rapportées, dont voici l'original: φησὶ γὰρ αὐτὸν σκύτιον τραφέντα, μισθὸν νήσαντα ἐς Αἰγύπτου, δυνάμεσιν τινων πειρασθέντα ἐκεῖθεν ἐπανεῖσθαι; ἔστι δὲ ἐκείνου δυνάμεις ἃ τὸν ἀναγιγνώσκοντα.

(a) [illegible]

clat du Chriſtianiſme ; ce fût d'écrire le Roman d'*Apollonius de Tyane* Sophiſte Pythagoricien, où il fit entrer pluſieurs récits merveilleux, dans l'eſpérance, ou que ſon Héros effaceroit le nôtre, ou qu'on les rejetteroit tous deux également ; en quoi l'événement l'a bien trompé, puiſque le monde a bien ſçû mettre entre l'un & l'autre une différence infinie. Mais cette maniére indirecte de combattre l'Hiſtoire Evangelique, ne ſignifie-t-elle pas qu'on ne voyoit point jour à l'attaquer autrement ?

Porphyre ſorti d'une Ecôle, où l'on s'étudioit à transformer le Platoniſme en une ſorte de Théologie rafinée, dans la vûë ſurtout d'obſcurcir la Religion Chrêtienne ; *Porphyre*, dis-je, ne peut s'empêcher, comme on l'a vû ci-devant, de parler de JESUS comme „ d'un homme très religieux, „ qui eſt parvenu à l'immortalité ; mais il ſe plaint amérement que „ c'eſt lui qui empêche *Eſculape* & „ les autres Dieux de venir au ſe„ cours de l'Empire, & d'arrêter le „ cours

Apud AUGUST. de Civit, Dei. *Lib.* 19 *cap.* 22.

Sect. VI. chap. 9.

„ cours de la peste qui le désoloit. (e) Je laisse à juger, si ce n'est pas lui attribuer une assez grande puissance.

Au commencement du 4e. siécle *Hierocles*, (f) renouvella avec éclat le paralléle affecté d'*Apollonius* avec JESUS-CHRIST; mais il fut refuté par *Eusébe*, & cela d'une maniére à ne pas soufrir de replique. Dans cet ouvrage le Philosophe Payen ne nioit pas les miracles de NÔTRE SEIGNEUR; il disoit seulement, que quelques merveilles qu'il eût faites, ce n'étoit pas une raison suffisante de l'honorer comme un Dieu, puis que cela marquoit seulement un *homme chéri des Dieux*. D'ailleurs tout le but de son livre étoit d'affoiblir l'avantage que tiroient les Chrétiens des miracles de JESUS-CHRIST, en produisant un autre personnage, qui, disoit-on, ne lui cédoit en rien. On s'avisa de citer dans la même vûe, *Apulée*,

(e) Ἰησοῦ τιμωμένου, ἀθεμίας τὰ θεῖα βουλεύει, ὡρελείας ἥκετο. Ex quo Jesus colitur, publicatis Deorum opem nemo sentit: apud EUSEB. PIRAN. Evang. Lib. V. cap. 1.

(f) Dans un Ecrit intitulé *Philalethes*.

Apulée, comme étant un homme extraordinaire : *Ils affectent*, disoit quelcun à St. Auguſtin, *de mettre en avant leur Apollonius, leur Apulée, & d'autres experts en Magie, dont ils diſent que les miracles ont ſurpaſſé ceux de* JESUS. On juge bien que ce ſavant Evêque repouſſa comme il le devoit une comparaiſon ſi injuſte. (*g*) Mais d'où vient cette affectation d'oppoſer toûjours à JESUS-CHRIST de prétendus faiſeurs de prodiges ? & ſi l'on avoit de quoi réfuter l'Hiſtoire Evangelique par la voye la plus courte & la plus ſimple, qui ſeroit d'en montrer le fabuleux, à quoi bon forger des Romans bizarres, pour les mettre comme à l'oppoſite de cette Hiſtoire ?

Il eſt remarquable auſſi que jamais on

(*g*) C'eſt le Comte *Marcellin* qui écrivoit ce que nous venons de voir à *S. Auguſtin : Nihil aliud Dominum quàm alii homines facere potuerunt, feciſſe, mentiuntur. Apollonium ſuum nobis, & Apuleium, alioſque Magica artis homines, in medium proferunt, quorum majora contendunt extitiſſe miracula.* A quoi l'Evêque d'*Hippone* répond : *Ep. V. ad Marcell. Quis vel riſu dignum non putet, quòd Apollonium & Apuleïum, cateroſque Magicarum artium peritiſſimos, conferre* CHRISTO, *vel etiam præferre*

on ne vit tant de gens qui tournaſſent leur Philoſophie du côté des ſciences occultes, que peu après le tems des Apôtres. Ce n'eſt pas qu'on ne parlât déja auparavant de Magie; mais cette fantaiſie devint alors plus commune, juſques-là que des perſonnes de réputation y donnérent honteuſement. Ne ſe pourroit-il point que ce qu'on apprenoit des Chrétiens y eût contribué, en ce que leurs miracles paſſant pour des effets de la Magie, divers Sophiſtes tels que *Simon de Samarie*, déja curieux de ces ſingularitez myſtérieuſes, s'y adonnérent toûjours plus, en ſe flattant de pouvoir contrefaire par le ſecours des Démons, ce qu'on voyoit faire aux Apôtres de plus merveilleux?

Et que penſer de ces paroles de l'Empereur

ferre conentur? S. *Auguſtin* réfute ailleurs ce paralléle injurieux, *Ep. 49. ad Deo gratias. Lactance Lib. V. c. 3.* parlant d'un Antagoniſte qui recouroit au même artifice, remarque fort bien qu'au fond c'étoit reconnoitre la vérité des miracles de NOTRE SEIGNEUR: *Cùm facta* CHRISTI *mirabilia deſtrueret, nec tamen negaret, voluit oſtendere Apollonium vel paria, vel etiam majora feciſſe.* L'on trouvera ce paralléle d'*Apollonius* avec JESUS-CHRIST plus amplement réfuté ci-deſſous dans un chapitre exprès.

pereur *Julien*, tirées d'un Livre qu'il écrivoit contre les Chrêtiens ? *Qu'eſt-ce après tout que JESUS, pendant tout le tems qu'il a été ſur la terre, a fait de ſi remarquable? à moins que l'on ne regarde comme une grande merveille d'ouvrir les yeux à des aveugles, de guérir des impotens, & de délivrer du pouvoir des malins Eſprits quelques Démoniaques dans les bourgs de Bethzaïda & de Bethanie?* (*b*) On voit bien qu'il veut jetter du mépris & peut-être quelque doute ſur ces faits, comme s'étant paſſés en des lieux peu connus, & d'où l'on ne pouvoit pas avoir beaucoup de lumiéres. Mais outre qu'il n'y a pas de la bonne foi à ſe taire ſur d'autres faits plus frappans, qui étoient arrivez aux portes mêmes de Jéruſalem ; la raiſon qu'ajoûte *Julien* pour ne devoir pas tenir grand compte de pareilles choſes, qui eſt qu'elles ne ſont pas comparables aux exploits & aux merveilles operées par les Héros & par les demi-Dieux du

(*b*) Εἰ μὴ τις οἴεται τὰς πυλὰς ἐτυφλὰς ἰᾶσθαι καὶ δαιμονῶντας ἐφορκίζειν ἐν βηθσαϊδᾷ, καὶ ἐν βηθανίᾳ τοῖς κώμοις, τῶν μεγίστων ἔργων εἶναι *apud* Cyrillum *Lib. VI. adv.* Julian.

u Paganiſme ; cette raiſon, dis-je, ontre bien qu'il ne prend pas tout-à-it le parti de nier les faits; il aime mieux s extenuer par le paralléle que l'on ient de voir. Laiſſons-là ce paral-le, dont chacun voit aſſez le ridicu-; & prenons acte de la confeſſion ui échape à un tel adverſaire. *Julien* ui-même n'oſe donc ſoûtenir abſolu-ent que les guériſons miraculeuſes ra-ortées dans l'Evangile ſoient fauſſes; ns doute, parce qu'il ne pouvoit pas 'élever contre la notorieté publique, i parler autrement que n'avoient fait *elſe* & *Porphyre*, ſes deux Auteurs avoris. Mais s'il eſt obligé d'accor-ler ce point, que doit-on penſer du reſte ? & s'il ne peut rendre ſuſpects quelques-uns de ces miracles, que ſous prétexte qu'ils ſe ſont paſſez en des lieux peu fréquentés ; qu'aura-t-il à dire, de la réſurrection de NOTRE SEIGNEUR, de l'effuſion du Saint Eſprit, & de tant d'autres merveilles qui ſont arrivées dans les lieux les plus connus ?

Il y a d'autres particularitez miraculeu-

culeuſes de l'Hiſtoire Evangelique, qui ſe trouvent auſſi confirmées par des Auteurs Payens. Je n'oſe pas tout-à-fait donner ce nom à *Chalcidius*, Philoſophe Platonicien du IVe. ſiécle, qui dans ſon Commentaire ſur le *Timée* de Platon, parle clairement de l'étoile ſinguliére qui parût à la naiſſance de NOTRE SEIGNEUR. Il ſe peut que ce Philoſophe fut Chrêtien, ou qu'il citât avec honneur l'Hiſtoire Sainte pour plaire à un Empereur Chrêtien auquel il dédioit ſon ouvrage. (*i*) Mais on peut tirer plus d'avantage de l'autorité de *Thallus*, Ecrivain Grec du prémier ſiécle, qui raportoit dans le

(*i*) Ce Commentaire a été imprimé à Leide en 1617. avec les Notes du ſavant *Meurſius*. Voici le paſſage original tout entier, *page* 219. *Eſt quoque alia ſanctior ac venerabilior Hiſtoria, qua perhibet, ortu ſtellæ cujuſdam non morbos morteſque denuntiatas, ſed deſcenſum Dei venerabilis in humanæ conſervationis rerumque mortalium gratiam; quam ſtellam cùm nocturno itinere ſuſpexiſſent Chaldæorum profectò ſapientes viri, & conſideratione rerum cœleſtium ſati exercitati, quæſiſſe dicuntur recentem ortum Dei, repertâque illâ majeſtate puerili, veneratos eſſe, & vota Deo tanto convenientia nuncupaſſe.*

(*k*) Comparez ce qu'en diſent *Euſébe* & *George le Syncelle*, dans leurs Chroniques tirées de *Jules Africain*, l'un des plus ſavans hommes du troiſiéme ſiécle.

le III. Livre [illegible]
ques, qui [illegible]
daines en [illegible]
de l'Empereur [illegible]
sement celle [illegible]
SEIGNEUR [illegible]
plusieurs joignent [illegible]
Historiographe [illegible]
pereur *Adrien* [illegible]
termes: (*l*) „ [illegible] anne [illegible]
„ Olympiade [illegible]
„ 18e. de *Tibere* [illegible]
„ de Soleil la plus grande [illegible]
„ encore vûë. Il s'éleva [illegible]
„ du jour une nuit [illegible]
„ étoiles paroissoient [illegible]

O [illegible]

(*l*) Il y a eû trois ouvrages [illegible]
me écrits en Grec, [illegible]
étoit un recueil curieux [illegible]
mémorables, rangés [illegible]
l'*Histoire des choses* [illegible]
& 3. un *Traité des personnes* [illegible]
Nous n'avons que des [illegible]
vrages tirés d'*Eusebe*, [illegible]
Meursius les a ramassés, [illegible]
dans son 8. & 9. *Tome* des *Antiquités* [illegible]
le passage en question [illegible]
δευτέρας ὀλυμπιάδος [illegible]
τῶν ἐγνωρισμένων [illegible]
ἡμέρας ἐγένετο [illegible]
σεισμός τε μέγας [illegible]
Νικαίας [illegible]

„ un grand tremblement de terre ren
„ verſa pluſieurs maiſons à Nicée e
„ Bithynie „. Quoi que le nom d'E
clipſe ne convienne pas propreme
à des ténébres comme celles do
parle l'Evangile, on voit par divers
exemples (*m*) que ce mot étoit pris com
munément pour tout obſcurciſſemen
du Soleil, ſoit que ce fût une Eclipſe
proprement dite, ſoit que la cauſe
en fut différente. Le langage popu-
laire ſe régle ſur les apparences, &
non ſur des préciſions Philoſophiques;
& l'on ne doit pas attendre d'un Hiſ-
torien la même exactitude ſur de tels
ſujets, que ſi c'étoit un Aſtronome qui
parlât. D'ailleurs ce qui eſt ajoûté
de la grandeur de cette Eclipſe, mar-
que aſſez quelque choſe d'extraordi-
naire. Ce qui eſt dit de l'année & de
l'heure, quadre parfaitement avec le
récit de l'Evangile, & ne peut s'ex-
pliquer d'aucune autre maniére, à
moins qu'on ne diſe que l'Auteur s'eſt
mépris de pluſieurs années dans ſes
dates; car toutes les Tables Aſtrono-
miques

(*m*) Voyez Mr. HUET, *Demonſtr. Evang. Prop.* III. §. 8.

niques s'accordent [illegible]
l'Eclipse naturelle [illegible]
e année-là. [illegible]
lu tremblement [illegible]
différente ; car [illegible]
parle que des [illegible]
thynie, il n'[illegible]
effets qu'a [illegible]
accident ; il [illegible]
ple particulier [illegible]
étoit plus [illegible]
de sa patrie. [illegible]
Phlegon, par [illegible]
dans le tems [illegible]
étoit le plus [illegible]
cain, *Origène* [illegible]
fait difficulté [illegible]
vuë que [illegible]
tullien, [illegible]
l'Empire [illegible]
bres. *n*,

Il ne [illegible]
ler ici [illegible]
citations, [illegible]

(*n*) [illegible]
sole [illegible]
que [illegible]
eum [illegible]
TERTULL [illegible]

éviter des discussions trop épineuses, & si de l'autre on ne s'étoit fait une Loi d'être fort circonspect dans le choix des piéces que l'on cite. Pour terminer donc ce chapitre, (*o*) nous n'ajoûterons plus qu'une remarque; c'est que les accusations mêmes dont on chargeoit les Chrêtiens, supposent qu'il y avoit parmi eux quelque chose de surnaturel. Autrement d'où vient que

(*o*) Ceux qui seront curieux de voir un plus grand nombre de pareils témoignages, citez avec des remarques critiques, n'ont qu'à consulter la *Demonstration Evangelique* de Mr. *Huet*, & l'ouvrage du P. *De Colonia*, Jésuite, intitulé la *Religion Chrêtienne autorisée par les témoignages des Anciens Auteurs Payens*. J'ai crû devoir m'abstenir de plusieurs de leurs citations, & entr'autres de celles d'une Chronique Chinoise dont parlent *Adrien Greslon*, dans son Histoire de la Chine, le P. *Couplet* & d'autres, concernant une Eclypse extraordinaire qui leur sembloit coincider avec les ténébres dont nous parlons. Quoique Mr. *Muller* ait encore soûtenu ce sentiment, il a été solidement refuté par Mr. *Bayer*, dans une Dissertation exprès, & par Mr. *Kirch*, dans ses *Miscellanea Berolinensia*. Le P. *Souciet* lui-même dans ses Dissertations sur l'Astronomie Chinoise, a abandonné là-dessus les P. *Couplet* & *Intorceta*. Plus une Cause est belle & importante, moins on doit se permettre d'employer en sa faveur des argumens légers ou suspects.

(*p*) S. AUGUSTIN, L. I c. X. *De consensu Evangelistarum* dit : *Nonnullos publicè asserere haud erubuisse*, CHRISTUM *de clandestinis artibus integros concinnasse libros, quos Petro & Paulo charissimis discipulis dedicavit.* TERTULLIEN avoit dit de même. *Apol.* 21.

Quem

que *Celse*, auroit parlé de JESUS comme d'un Enchanteur, & que d'autres lui auroient attribué un livre de Magie? (*p*) D'où vient que *Porphyre* & *Julien*, auroient parlé des Apôtres sur le même pié? (*q*) & d'où vient enfin que l'on ne cessoit de qualifier les Chrêtiens d'*Enchanteurs* & de *gens adonnés aux maléfices*? (*r*) S'il étoit aisé de

Quem solum modò hominem præsumserant de humilitate, sequebatur uti Magum æstimarent de potestate. Et *Arnobe* L. I. raporte ainsi une des calomnies des Payens: *Magus fuit* CHRISTUS; *clandestinis artibus omnia illa perfecit, Ægyptiorum ex adytis Angelorum potentium nomina ey remota: furatus est disciplinas.*

(*q*) HIERONYMUS *in Psalm* XCI. *de Porphyrio quod mentiatur, homines, dicens, rusticos ey pauperes, quoniam nihil habebant, Magicis artibus operatos esse quædam signa. Non est autem grande facere signa. Nam facere signa in Ægypto Magi contra Mosem: fecit & Apollonius.* De-là vient que *Julien* [illegible] le plus grand de tous les [illegible] CYRILL. L. III.

(*r*) SUETONE (dans la vie de [illegible] mencé de les appeller [illegible] *nova ac maleficæ.* [illegible] raporte & refute [illegible] C'est pourquoi [illegible] cle, fait dire au juge du Martyr [illegible]

Quæ [illegible] sophista [illegible]
Qui non [illegible]
Quoniam [illegible]
Illudit [illegible]
Poenam [illegible]

Voyez [illegible]

s'inſcrire en faux contre les miracles de l'Evangile, il n'y avoit qu'à prendre cette voye comme la plus ſimple, ſur-tout dans les principes d'un Epicurien tel que *Celſe*, & dans un tems où l'on étoit bien à portée de mettre au jour la fauſſeté de ces miracles? A quoi bon s'embarraſſer de chercher ſubtilement la cauſe de ces faits, que le plus court étoit de nier, ſi on l'avoit pû? On prenoit bien le parti de la négative ſur la réſurrection de Jesus-Christ, & cela parce qu'on croyoit pouvoir le faire plus hardiment, n'y ayant que ſes Diſciples qui en euſſent été témoins: pourquoi ne pas nier également les guériſons qu'il avoit operées? C'eſt ſans doute, qu'on ſe trouvoit gêné là-deſſus, par le témoignage d'une foule de gens de tout ordre qui les avoient vûës, ce qui produi-

vita & moribus Chriſtianis primævis per Gentilium malitiam affictis. 4. Kiloni, 1683. Le même ſujet vient d'être traité par Mr. *Huldric*, Profeſſeur en Langues Orientales à Zurich; lequel en publiant l'Ouvrage de ſon illuſtre Pére, intitulé, *Gentilis obtrectator, ſive de calumniis Gentilium in Judæos Commentatio*, y a joint une Diſſertation très bien aſſortie, ſous le titre de *Diſquiſitio de calumniis ab iisdem Gentilibus in primævos Chriſtianos affictis*, le tout en un volume 8. imprimé à *Zurich* 1744.

Les Manichéens [illegible] Jesus-Christ [illegible] le commun de Jesus-Christ, [illegible] ne sont pas d'accord [illegible] allement de [illegible] ces [illegible] Ce [illegible] [illegible] à part. [illegible] de l'Histoire Evangelique, [illegible] [illegible] [illegible]

CHAPITRE XIII.

Où l'on confirme ce qui a été dit de l'avantage que nous tirons de ces témoignages d'Auteurs Juifs ou Payens, en répondant à quelques difficultez ou exceptions que l'on peut faire là-dessus.

POur enlever à nôtre cauſe l'avantage qu'elle tire des témoignages raportés ci-deſſus, l'on fera peut-être quelques difficultez, qu'il eſt bon d'éclaircir avant que de paſſer outre. Ce ſera, ſi l'on veut, le commencement des objections, à l'examen deſquelles nous avons deſtiné la *Seconde Partie* de ce Volume.

Objection. La premiére difficulté eſt celle-ci. Qui ſait, dira-t-on, s'il n'y a pas eû d'anciens Auteurs qui ayent formellement nié & directement contredit les miracles de l'Evangile, en remontant à la ſource, & en détruiſant toutes vos preuves? Mais ces Auteurs ſe ſont perdus; peut-être même ont-ils été malicieuſement ſupprimés; & c'eſt mal-à-propos qu'on ſe prévaut aujour-

jourd'hui de leur science.

Je réponds qu'en effet il s'est perdu une infinité d'anciens Livres, en tout ou en partie, & de toute espèce, comme on en peut juger par la seule *Bibliothéque* de *Photius*, qui a fait l'extrait de 270. Auteurs différens, dont à peine le quart est parvenu jusqu'à nous. Et il ne faut pas s'en étonner. Avant la découverte de l'Imprimerie, les Livres étant plus rares qu'ils ne le sont aujourd'hui, le peu qu'il y en avoit n'a pû que souffrir beaucoup, soit des accidens ordinaires, comme les injures du tems, les incendies &c. soit des ravages extraordinaires que différens peuples Barbares ont fait en Asie, en Afrique & en Europe, soit enfin de l'ignorance de certains siécles où l'on se mettoit peu en peine de prévenir ou de réparer de telles pertes. C'est un malheur dont nous nous plaignons comme les autres, puisque nous sommes privez par-là d'une infinité de choses précieuses qui nous sonneroient de grandes lumiéres. Mais nous ne trouvons pas [illegible]

[illegible]

puter à qui que ce ſoit. Ce n'étoit point aſſurément la méthode des anciens Chrêtiens que de ſupprimer des Livres ; ils n'en avoient ni le pouvoir ni la volonté. On voit au contraire par l'exemple de *Clément d'Alexandrie*, d'*Euſébe* & de pluſieurs autres, qu'ils cherchoient à tirer pluſieurs Ecrivains de l'obſcurité, qu'ils en citoient un grand nombre, qu'ils diſputoient en gens ſavans, & ne demandoient pas mieux que de mettre tout au grand jour, ennemis qu'ils étoient de l'ignorance & des ténébres. D'ailleurs juſqu'au 4e. ſiécle, ils avoient les bras liés, puiſque le Paganiſme étoit toujours dominant. Dans le cours du quatriéme on étoit plus partagé ; & au cinquiéme, les Payens encore aſſez puiſſans plaidoient leur Cauſe avec toute la liberté poſſible. Ce n'étoit donc pas le tems de rien ſupprimer. Mais l'entreprendre plus tard eût été inutile. Car dès que l'Empire fût partagé & démembré, quelle autorité ou quel artifice auroit pû détruire ou altérer des écrits ſemez çà & là, en tant de lieux de l'Orient

& de l'Occident ? C'eſt la Barbarie de certains ſiécles, qui a fait tout le mal, & cela par négligence plûtôt que par malice. Si l'on allégue des exemples du contraire, on trouvera en les bien examinant, ou que les plaintes qu'on en fait, ſont fondées ſur un mal-entendu; ou que les infidélitez dont il s'agit ne regardoient point la ſuppreſſion des Auteurs Payens contraires à nôtre foi; ou qu'enfin de pareilles entrepriſes, s'il y en a eû, étoient ſi particuliéres & d'un effet ſi borné, qu'elles ne pouvoient avoir une influence bien générale, ni par conſéquent être cauſe de la perte que nous déplorons.

Mais d'où vient que nous avons plûtôt les écrits d'*Origéne*, que ceux de *Celſe* ? ceux d'*Euſébe* que ceux de *Porphyre* ? & ceux de *Cyrille* que ceux de *Julien* ? d'où vient que les ouvrages faits contre le Chriſtianiſme ſont perdus, tandis que les Apologies des Chrêtiens ſubſiſtent ? Objection

1°. Il s'en eſt beaucoup perdu des uns & des autres. Car combien de belles piéces compoſées pour la defen- Réponſe.

défenſe de nôtre foi, & combien d'écrits des Péres de l'Egliſe, ont eû le même ſort ?

2°. Il eſt pourtant vrai qu'au milieu de cette décadence générale & de ces accidens communs aux choſes humaines, les Ecrivains défenſeurs de la foi, ont mieux échapé à l'injure des tems que leurs Antagoniſtes ; parce qu'il eſt tout naturel de prendre plus de ſoin & de faire plus de copies des Livres qu'on eſtime & dont on fait le plus d'uſage, que de ceux qu'on ne lit point. Ainſi un *Demoſthene*, un *Thucydide*, un *Ciceron*, un *Virgile*, ont échappé à ce naufrage preſqu'univerſel, parce que la grande réputation de ces Auteurs faiſoit, comme il arrive encore aujourd'hui, que de tels Livres ſe trouvoient entre les mains de tout le monde ; & que ceux même qui n'étoient pas capables de les entendre, aimoient pourtant à les garder, préferablement à d'autres que l'on déchiroit. On peut bien croire auſſi, qu'un homme qui avoit du loiſir, s'amuſoit plûtôt à copier un *Ciceron* qu'un Livre indifférent. La même choſe arriva donc

ic par raport aux bons Ecrivains
léfiaſtiques. Quand le Chriſtia-
ne eût prévalu, il étoit naturel
on multipliat les copies de ces Li-
-là, tandis que d'autres qu'on ne
t plus, étoient mis au rebut, &
ndonnés à leur mauvais ſort; com-
on voit les Turcs être plus ſoi-
ux de garder & de tranſcrire leurs
pres Livres, que les nôtres qui ſont
bés entre leurs mains. On ſait
dans l'état de barbarie où l'Eu-
e a été plongée durant quelques
les, les particuliers liſoient peu,
Princes avoient à peine un cabinet
Livres, & les Monaſtéres étoient
ſque le ſeul azile de la Littérature.
ux qui alors pouvoient avoir quel-
s manuſcrits, ſe bornoient aux plus
ſſaires; & les Religieux, à qui vé-
blement l'on a la principale obliga-
d'avoir tranſcrit les anciens Au-
s, s'attachoient avec raiſon aux
s utiles & aux plus édifians. De
ient que pour dix exemplaires qu'ils
oient de *S. Auguſtin*, à peine en
oient-ils un de *Lucréce* ou d'*A-*
e; combien moins d'un *Celſe*, ou
d'un

d'un *Julien*, qu'ils mépriſoient & qu'ils déteſtoient ſouverainement ? D'ailleurs le procès entre les Chrêtiens & les Payens paroiſſant jugé & terminé, ils ne voïoient nulle utilité à conſerver les plaidoyers de la partie adverſe. Cependant nous voudrions bien qu'ils l'euſſent fait, perſuadez que la vérité ne peut que gagner à une libre manifeſtation du pour & du contre. Mais cette perte étant arrivée par la nature même des choſes & par le malheur des tems, ſans aucune fraude de la part des Chrêtiens ; l'équité ne permet pas de s'en prendre à eux, ni de ſuppoſer ſous ce prétexte telle objection que l'on voudra dans la bouche d'un Auteur qui s'eſt perdu. Dès qu'on veut raiſonner juſte, on ne doit point bâtir ſur des ſoupçons en l'air ; Que ne pourroit-on pas nier ou ſoûtenir avec des peut-être ainſi hazardés ?

3°. D'ailleurs nous avons aſſez de connoiſſance de ce que diſoient les Payens, pour juger que ce qui s'eſt perdu ne contenoit pas des choſes fort différentes de ce qui nous reſte. *Juſtin Martyr*, expoſe tout au long

long les raiſonnemens du Juif *Tryphon*. *Minutius Felix*, dans ſon beau Dialogue, fait dire à un Payen, homme d'eſprit, tout ce qui ſe diſoit de plus ſpécieux contre les Chrêtiens. *Tertullien* & *Arnobe* en uſent de même; & ceux qui ont répondu à *Celſe*, à *Porphyre*, à *Julien*, en les ſuivant pié à pié, n'ont pas manqué de raporter toutes leurs accuſations, & cela pour l'ordinaire, dans leurs propres termes; enſorte qu'on voit aſſez par-là ce qu'ils penſoient, tout comme on peut découvrir les ſentimens & les objections des Proteſtans par les controverſes du Cardinal *Bellarmin*, qui ne les déguiſe pas. Ne voyant donc point dans ce qui nous eſt parvenu, que les Payens ayent diſputé contre les miracles de l'Evangile d'une maniére a faire croire qu'ils euſſent des moyens de détruire la réalité du fait en lui même, quelle raiſon y auroit-il de présumer qu'ils en ayent plus fait dans les ouvrages qui nous manquent?

Il ſeroit à ſouhaiter, ſans doute, que la diſpute eût pris un tour qui enga-

engageât nos Apologiſtes à entrer dans de plus grands éclairciſſemens pour la confirmation des faits; cela nous ſeroit aujourd'hui d'un grand ſecours. Mais ils ne l'ont pas fait, apparemment parce que la choſe n'étoit pas conteſtée. Or ſi elle n'étoit pas conteſtée alors, pourquoi le ſeroit-elle aprésent? Eſt-on bien recevable à s'inſcrire en faux contre des faits duëment atteſtés en leur tems, qui ont ſurmonté l'incrédulité de leur ſiécle, & contre leſquels les adverſaires les plus animés & le plus à portée d'en venir à une vérification, n'ont preſque rien eû à oppoſer que des railleries, mêlées pourtant de quelques aveux très remarquables: „ Plus ils montrent là-deſſus d'em„ portement & de haine, (dit fort bien le P. *De Colonia*) „ plus l'aveu „ qui ſort de leur bouche nous eſt „ précieux. Saiſiſſons cet aveu qui „ leur échape malgré eux. Toutes „ les invectives qu'ils s'aviſent après „ cela de faire contre notre créance, „ ſont de vaines déclamations, qui „ viennent trop tard & qui portent

„ à

„ à faux. Un eſprit équitable pénè-
„ tre ſans peine les conſéquences eſ-
„ ſentielles d'un aveu que la ſeule for-
„ ce de la vérité arrache, & compte
„ pour rien les inſultes que la paſſion
„ inſpire & les fauſſes ſubtilitez que
„ l'art invente „.

Mais ces objections des Adverſai- Objection
res ne peuvent-elles point avoir été affoiblies, & leurs prétendus aveux n'auront-ils point été ſuppoſés, ou du moins exaggerés, par les Auteurs Eccléſiaſtiques de qui nous les tenons?

1°. Il y a quelques-uns de ces Réponſe.
aveux que nous tirons des écrits mêmes des Adverſaires, comme celui de *Joſephe*, & de quelques autres. Et pour ceux de *Celſe*, de *Porphyre* & de *Julien*, il n'eſt pas naturel de penſer que ſur le pié qu'étoient les choſes dans le tems qu'écrivoient *Origéne*, *Euſébe* & *Cyrille*, ils euſſent pû faire dire a ces Auteurs ce qu'ils ne diſoient point du tout. Le Chriſtianiſme étoit encore ſous l'oppreſſion du tems d'*Origéne*; & dans le tems des deux autres il n'avoit pas tellement pris le deſſus, que les Livres de

trois Auteurs Payens auſſi illuſtre fuſſent déja oubliés. Ils étoient entre les mains d'une infinité de gens, ſoit Chrêtiens, ſoit attachés encore au Paganiſme. Comment oſer alors les tronquer, ou les alléguer à faux?

2°. D'ailleurs les traits que nous avons cités, ſe trouvent enchaſſés dans de plus longs morceaux, qui ſouvent ſont rapportez dans un but différent, & dont il n'étoit ni facile ni néceſſaire de rompre le tiſſu. Ce ſont des objections que l'on ne pouvoit ſe diſpenſer de rapporter tout au long & de bonne foi, parce qu'on étoit dans l'obligation d'y répondre, & qu'on n'avoit point de raiſon de les altérer. C'eſt ainſi qu'on trouve dans les anciens Auteurs cent citations de Livres aujourd'hui perdus, ſur leſquelles nous ne laiſſons pas de compter comme ſur des extraits fidéles, lors qu'il n'y a point d'indice qui faſſe juger qu'on les a corrompus. Que l'on me permette ici une comparaiſon. Les écrits d'un *Toland* & d'un *Woolſton* ne ſont ni moins artificieux, ni moins violens contre le Chriſtianiſme

de Lucrèce, parce qu'ils sont bés dans le mépris. Que si pour- vous êtes fort curieux de savoir que ces deux hommes pensoient, le trouverez chez plusieurs Théo- ens, qui en les réfutant, n'ont lié aucune de leurs objections, ni ne de leurs railleries. Voilà juste- nt ce qui est arrivé par rapport à ouvrages comme celui de Lu-

Cet Auteur avoit ramaſſé toutes ſortes d'objections & d'invectives. *Origéne* le refuta gravement là où il le méritoit, & le relança vigoureuſement par tout où il s'échappoit. Qu'arriva-t-il delà? c'eſt que *Celſe* tomba dans le mépris, ſans que perſonne daignât le tirer de la pouſſiére, ni le tranſmettre aux âges ſuivans par de nouvelles copies. Mais cela n'empêche pas qu'on ne voye encore aſſez de quel air il plaidoit ſa Cauſe, par les réponſes mêmes de ſon Antagoniſte. Ceux qui ſe plaiſent aujourd'hui à renouveller ſes inſultes contre la Foi Chrêtienne, ſavent bien les aller puiſer dans cette ſource; & ils ne s'en défient point, parce qu'en effet les objections y ſont rapportées dans toute leur étenduë & ſans le moindre adouciſſement. Que s'ils font un pareil uſage de la bonne foi d'*Origéne*, qu'ils nous permettent de nous y [illegible]r auſſi, lorſque nous en voulons faire un uſage différent.

Objection. On dira peut-être encore, pour éluder la conſéquence que nous tirons de ces témoignages d'Auteurs Juifs

Juifs ou Payens, qu'il eſt fort ordinaire dans la diſpute de paroître accorder plus que l'on n'accorde en effet, (*dato, non conceſſo*, comme parlent les Logiciens,) & cela pour ne pas s'engager en de certaines diſcuſſions. C'eſt ainſi, que les Péres de l'Egliſe ont eux-mêmes paſſé expédient ſur la réalité des Oracles & des prodiges vantés dans le Paganiſme, en ſe retranchant à dire que c'étoit l'ouvrage des Démons.

Il eſt vrai, qu'il y a des cas où l'on prend volontiers le parti qui vient d'être indiqué, comme quand une telle conceſſion ne ſauroit nuire à nôtre Cauſe; ou quand on a d'ailleurs un moyen victorieux d'éluder la conſéquence d'un fait avoüé; ou enfin lors qu'étant hors de portée d'éclaircir le fait, on ſe trouve en quelque ſorte obligé de ne pas heurter la créance publique. Tel étoit le cas des Péres de l'Egliſe, par raport aux prodiges vantés par les Payens. C'étoient des événemens ſi reculés, qu'il n'y avoit plus moyen de remonter à la ſource. D'ailleurs les Chrêtiens Réponſe.

n'avoient pas le pouvoir d'aprofondir les fraudes qui ſe commettoient en ce genre. Enfin, ſelon leur ſyſtême, il n'étoit ni impoſſible, ni improbable, que les Démons, pour faſciner les yeux des hommes, & pour entretenir l'Idolatrie, fiſſent de certains preſtiges aprochans des miracles. Que faiſoient donc les Chrêtiens en voyant de certaines Hiſtoires généralement reçûës ? Tantôt ils prenoient le parti le plus naturel, qui étoit de les nier comme autant de fauſſetez; (*a*) & tantôt celui de dire, qu'au pis aller, c'étoit un preſtige des Démons qui cherchoient à ſoûtenir leur Empire & à ſe faire adorer à la place de Dieu ; explication aſſez propre à détacher tout d'un coup les Payens de l'Idolâtrie.(*b*)

Mais pour les Auteurs Juifs ou Payens qui avoient à parler des miracles de l'Evangile, leur cas étoit tout différent.

(*a*) C'eſt ainſi que CLEMENT *d'Alexandrie*, *Strom. Lib III* n'héſite point à traiter les Oracles, les Sécrets des Temples des Egyptiens & la Nécromantie des Etruſques, de pures tromperies & d'impoſtures de Charlatans. EUSEBE paroît n'en avoir pas meilleure opinion. *Prapar. Evang. Lib. IV.*

[illegible]
[illegible]
[illegible]

Epicurien comme *Celſe* ; car on ſai
que le ſyſtême de ces Philoſophes
alloit à ne rien reconnoître de ſur
naturel, & à traiter même de fable
tout ce qui ſe débitoit en ce genr
dans le Paganiſme. Que s'ils oſoien
parler ainſi de leurs propres hiſtoire
combien plus devoient ils être porté
à éplucher avec la même rigueu
l'Hiſtoire de l'Evangile, pour pe
qu'ils y viſſent la même facilité ? Leu
héſitation là-deſſus eſt bien contrai
à l'eſprit de leur Secte. Mais ce n'
toit pas un moindre embarras pour l
autres Antagoniſtes de l'Egliſe, ſo
Platoniciens ſoit Pythagoriciens, d
qu'ils ne prenoient pas le parti
combattre pié-à-pié les miracles
NÔTRE SEIGNEUR, comme
montrant la non-compétence ou
mauvaiſe foi des témoins, & en d
truiſant leur narration, ou par ſes c
conſtances, ou par des témoignag
oppoſez, ou par d'autres faits co
nus dans ce tems-là. Car dans
ſecond ſiécle où *Celſe* vivoit, & d
le troiſiéme, qui fut celui de *P*
phyre, on devoit encore trouver aſ

d'indices & de monumens propres à convaincre de faux l'Hiſtoire Evangelique, ſi ſa fidelité ne l'eût miſe hors de toute atteinte. L'Empereur *Julien* ſurtout, devoit bien ſe plaire à creuſer & à déterrer toutes les particularitez Hiſtoriques propres à confondre les Chretiens. Pourquoi donc n'en viennent-ils point à cette voye de diſcuſſion, qui dans les circonſtances, où ils ſe trouvoient, & en ſuppoſant la fauſſeté des miracles, eût été la plus aiſée & la plus ſûre?

Mais enfin, dira-t-on, les Juifs & les Payens ont conſtamment nié les faits principaux, comme la Réſurrection & l'Aſcenſion de JESUS-CHRIST; à quoi peut donc ſervir un léger aveu ſur le reſte? Objection.

Nous avons déja touché en paſſant Réponſe.

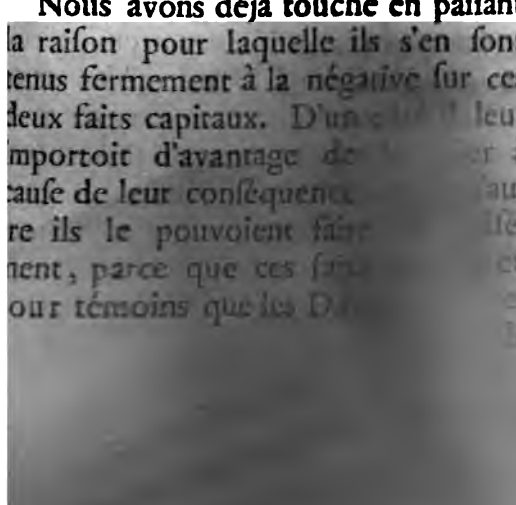

de JESUS-CHRIST, on ſe croyoit bien plus en droit de rejetter un pareil témoignage, que celui d'une infinité de gens de tout ordre, qui avoient vû les guériſons miraculeuſes; guériſons qui ne paroiſſoient pas d'ailleurs ſi extraordinaires ni ſi concluantes, dans l'opinion où l'on étoit que certains Exorciſtes & Enchanteurs pouvoient en faire autant.

Au reſte, quoique nous ayons allegué ces témoignages d'Auteurs Juifs ou Payens, ce n'eſt pas que nous les croyions déciſifs, ni néceſſaires à nôtre Cauſe. Elle ſe fonde principalement ſur le rapport des témoins oculaires, que nous avons vû qui ſont au-deſſus de tout reproche. Auſſi n'avons-nous parlé de ces demi-témoignages du dehors que comme d'une *préſomption*, qui ajoûte quelque poids aux prémiers témoignages formels, du moins dans l'eſprit de certaines perſonnes, plus frappées peut-être de cette ſorte d'autoritez que de toute autre.

Conclu-ſion. C'eſt ici proprement que nous terminons nos preuves ſur la vérité des miracles de l'Evangile. Elles ſont tirées

1°. de [illegible]
auxquels [illegible]
ditions [illegible]
dignes de [illegible]
ſomptions [illegible]
la même [illegible]
pour [illegible]
voir ſi [illegible]
ſer d'aſſez [illegible]
du moins [illegible]
gumens. Nous eſpérons que cet exa-
men des *difficultés* que nous donnera lieu
non-ſeulement d'en montrer le foible,
mais de joindre encore à nos Réponſes diverſes réflexions propres à éclaircir & à fortifier tout ce qui a été dit.

CHAPITRE XIV.

Où l'on commence à répondre à pluſieurs objections ſur les miracles, & 1°. à celle-ci, que tout miracle eſt impoſſible, & comme étant contraire à l'ordre de la Nature & à la ſageſſe de Dieu.

LEs réponſes que nous venons de faire à quelques [illegible]

toient encore que des éclairciſſemens qu'il a fallu donner incidemment ſur nos preuves mêmes, pour les ſoûtenir & les mettre hors d'atteinte. Il s'agit à préſent d'écouter & de peſer les objections qui ſe font directement contre la foi des miracles de l'Evangile. Elles ne ſont ni légéres ni en petit nombre. Examinons-les équitablement, en commençant par les plus générales.

Dans ce rang eſt celle de *Spinoſa*, qui à travers bien des raiſonnemens confus que des eſprits ſuperficiels ont pris pour *de la profondeur*, laiſſe entendre que tout miracle étant contraire au cours de la Nature, eſt par cela même contraire à l'ordre immuable des choſes & à l'eſſence éternelle de Dieu. Cela s'accorde, comme on voit, avec le ſyſtême général de cet Auteur, qui veut que tout ſoit néceſſaire & éternel dans l'Univers.

Mais ici comme ailleurs, il bâtit ſur des principes faux, & ne fait qu'abuſer de l'ambiguité des termes.

L'eſſence

eſſence de Dieu, conſiſte dans ſes
rfections, qui véritablement ſont
rnelles & invariables. Mais des
racles faits à propos pour établir
vraye Religion, donnent-ils la
oindre atteinte à ces perfections in-
ies? & ne ſont-ils pas au contrai-
un moyen par où elles ſe déploient
ec plus d'éclat? Quant à l'*ordre*
muable des choſes, comme parle
inoſa, il n'y a qu'à s'expliquer.
ntend-il par-là les véritez éternelles
les axiomes qui ſervent de princi-
s aux ſciences? Nous avoüons que
ſt là un *ordre immuable*; mais auſſi
us n'avons garde d'alléguer un ſeul
racle qui contrediſe cet ordre. S'il
tend que chaque Etre conſerve in-
riablement ſon eſſence, c'eſt-à-dire,
; proprietez eſſentielles; par exem-
e, que le corps, en tant que corps,
peut pas être ſans étenduë, & que
ſprit en tant qu'eſprit, ne ſau-
it être dépouillé de l'intelligen-
: nous en convenons encore;
ais les miracles que nous admet-
ns ne changent point ces proprie-
tez.

tez. (a) Il ne s'agit proprement que des qualitez accidentelles des corps, de leur ſituation, de leur figure, de leur mouvement, en un mot de tout cet arrangement libre & de choix que la Sageſſe Divine, & non aucune neceſſité, a mis dans l'Univers. Par exemple, que le Soleil ſoit à une certaine diſtance de la Terre, qu'il faſſe ſa révolution préciſément en douze mois, qu'il y ait plus ou moins de riviéres & de montagnes, plus ou moins de plantes & d'animaux, que ces animaux ſoient organiſés d'une telle façon, & que ces plantes ayent une telle vertu qu'il pleuve ou qu'il vente aujourd'hui, qu'un tel corps ſoit en mouvement ou en repos, qu'un tel hom

(a) Spinoſa, allégue quelques-uns des miracles rapportez dans l'Ecriture Sainte, comme contraires à l'eſſence même des choſes priſe premier ſens, par exemple, que le feu a ſans chaleur pour ne pas brûler les jeu breux qui furent mis dans la fournaiſe, corps ait été ſans peſanteur, comme lorſ dit que NOTRE SEIGNEUR marcha ſur ſans enfoncer. Mais au fond ces ſortes racles n'ont rien de plus ſingulier que

e soit malade [illegible]
ı vie ; ce ne [illegible]
s qu'on puisse [illegible]
ı *essentielles*. [illegible]
ur raison & [illegible]
est pourtant qu'une [illegible]
traire & d'institution [illegible]
ûjours de la [illegible]
instituée, [illegible]
nd de l'ouvrier. [illegible]
rangement qu'on [illegible]
ı l'*ordre de la Nature* [illegible]
nous paroît [illegible]
rme, qu'on seroit [illegible]
variable. Quand [illegible]
mmencement d'une [illegible]
y remarque pour [illegible]
nangement ; il nous [illegible]
oûjours été la même, [illegible]
era toûjours. Mais c'est [illegible]

[illegible]

& ne donnent nulle atteinte à l'essence [illegible]
& nécessaire des choses. Il y a seulement [illegible]
une exception à ce cours de la Nature que [illegible]
disons qui est arbitraire & dependant du [illegible]
plaisir de Dieu. L'action du feu vient d'un [illegible]
[illegible] que l'Auteur de la Nature peut [illegible]
[illegible] il peut réparer promptement l'effet. Rien
[illegible] que Dieu [illegible] durcisse l'eau sous
[illegible] d'un homme [illegible] ne soutienne cet
[illegible] roit la Puissance
es ?

gement puerile. On doit regarder à la nature des choſes, & non à ce que l'imagination nous repréſente. La Raiſon dit, que ce qui a été créé peut ſe changer & ſe détruire; & que tout ordre établi par la volonté d'un Supérieur peut ſouffrir des exceptions, quand ce même Supérieur le jugera à propos. On ne doit pas préſumer, il eſt vrai, que le Createur change à tout propos ſon plan, ou faiſe des exceptions ſans neceſſité aux régles générales par leſquelles il gouverne le monde. Mais il ne s'eſt pas non plus lié les mains pour ne le faire jamais; & outre le but particulier qu'il peut avoir en faiſant de pareilles exceptions en tems & lieu, elles peuvent ſervir à montrer que ce cours de la Nature n'eſt pas l'effet d'une néceſſité aveugle, mais d'une Cauſe libre, qui l'interrompt & le ſuſpend quand il lui plaît. Ainſi pendant que nous admirons la Souveraine Puiſſance & la ſageſſe Divine dans l'ordre ſi régulier de cet Univers; nous ne laiſſons pas de remarquer auſſi la liberté de

cette même Puissance dans les miracles qu'elle juge à propos d'opérer.

Défions-nous de cette petitesse d'esprit qui fait qu'on n'imagine point ce qu'on n'a pas éprouvé, qu'on regarde comme impossible ce qui n'arrive pas communément, & qu'on mesure le pouvoir de Dieu par le nôtre.

„ Quand je considére comment je „ subsiste, dit le Docteur *Sherlock*, & „ quand je pense que tous les mouvemens naturels nécessaires à ma „ vie sont indépendans de ma volonté; que mon cœur bat sans mon „ consentement & sans ma direction; que la digestion & la nutrition se font par des voyes que je „ ne connois point, que mon sang „ circule perpétuellement, ce qui est „ contraire à toutes les Loix du mouvement qui nous sont connuës; „ quand je considére, *dis-je*, tout „ cela, je ne saurois m'empêcher „ de croire que la conservation de „ ma vie dans chaque [illegible], est „ l'effet d'un aussi grand [illegible] que „ celui qui est nécessaire [illegible] ressusciter un homme. Et [illegible] que

Sherlock Les Témoins de l'Résurrection de Jesus-Christ.

„ réfléchit ſur ſa propre exiſtence, „ avec aſſez d'attention pour recon„ noître qu'il en eſt redevable à une „ Puiſſance Supérieure, doit néceſſai„ rement penſer, que la même Puiſ„ ſance qui a d'abord animé une ma„ tiére deſtituée de ſentiment, & qui „ a mis en mouvement tous les reſ„ ſorts de cette admirable machine, „ peut auſſi rendre la vie à un corps „ mort. Car, aſſûrément, ce n'eſt „ pas un plus grand miracle de „ donner la vie à un corps qui a „ été une fois mort, que de la don„ ner à un corps qui n'a jamais été „ vivant „.

En général, dès qu'on reconnoit un Dieu Créateur, ne fut-ce que par rapport à la forme & à l'arrangement du monde, (vérité que les Deïſtes ne nient pas) il n'y a nulle difficulté à reconnoitre auſſi la poſſibilité des miracles; l'un eſt une ſuite de l'autre. La création n'eſt-elle pas elle-même le prémier & le plus grand de tous les miracles?

La queſtion ſe réduit donc à ſ[illegible] non ſi les miracles ſont poſſi[illegible]

ieu *physiquement*, (car qui peut en
)uter ?) mais s'ils le ſont *mora-*
nent, c'eſt-à-dire, s'ils ne ſont
)int indignes de ſa Sageſſe. Mais
.qui prononcera ſur cette queſtion ?
)us appartient-il de preſcrire des
;les au Souverain Maître du monde ?
en voyant ce qu'il fait, oſerons-
us dire qu'il n'a pas dû le faire ?
:ſt ici un cas où le fait emporte le
)it, & où il ſuffit qu'une œuvre
nne de Dieu pour n'avoir pas
)in de juſtification. 2°. Mais
)ique la conduite de Dieu ne ſoit
ſoumiſe à la témérité de nos ju-
ıens, il ne laiſſe pas d'agir avec
s comme avec des créatures rai-
ıables, en daignant pour l'ordi-
e juſtifier ce qu'il fait à nos yeux.
ſi nous concevons très bien que
miracles peuvent être employés
·opos, ſoit pour infliger aux mé-
ıs quelque punition éclatante,
me il arriva dans le Déluge ; ſoit
· accorder à un peuple favoriſé
Ciel une délivrance ſignalée, com-
ıu paſſage de la *Mer rouge* ; ſoit
ı pour accompagner une Loi ou

une Révélation que Dieu veut donner aux hommes, comme celles de l'Ancien Teſtament & de l'Evangile. Que Dieu intervienne alors par une Providence viſible & miraculeuſe; ce ne ſera pas moins un acte digne de ſa bonté & de ſa ſageſſe, qu'une marque éclatante de ſon pouvoir.

Il eſt vrai, que ſi l'on nous parloit de miracles contradictoires en eux-mêmes, ou tendans à prouver des dogmes évidemment abſurdes & impies; cela ſeul nous les feroit rejetter, par la juſte préſomption, qu'il n'eſt pas poſſible que Dieu prête la main à de telles œuvres. Par exemple, on comprend bien qu'un miracle ne doit ni renverſer les notions du ſens commun, puiſque c'eſt par de telles notions que nous jugeons de toutes choſes, ſans en excepter les miracles eux-mêmes; ni détruire le témoignage des ſens, puiſque c'eſt par les ſens mêmes qu'un miracle ſe fait [illegible] cevoir. Il ſeroit également [illegible] qu'en niant la Providence [illegible] prétendit ſoûtenir ſon [illegible] des prodiges, qui ſuppo[illegible]

mes une Providence [illegible]
le mépris de la [illegible]
on fit intervenir [illegible]
faveur d'une M[illegible]
perfections d[illegible]
qu'il faut prendre [illegible]
Deutéronome, [illegible]
ter foi à un Prophete [illegible]
ſignes & des prodiges [illegible]
ner le peuple de [illegible]
& ce que dit Jesus-Christ [illegible]
n'y a perſonne qui puiſſe faire [illegible]
moi en faiſant des miracles en [illegible]
Delà auſſi cette penſée [illegible]

„ Il faut juger de la Doctrine [illegible]
„ les miracles, & des miracles par
„ la Doctrine. La Doctrine diſ-
„ cerne les miracles, & les miracles
„ diſcernent la Doctrine. Tout cela
„ eſt vrai; mais cela ne ſe contredit
„ pas. C'eſt-à-dire, comme l'ex-
plique plus bas, „ qu'on ne doit pas
„ croire à des faiſeurs de miracles
„ qui annoncent une Doctrine viſible-
„ ment fauſſe aux lumieres du ſens
„ commun; mais auſſi qu'encore
„ qu'une Doctrine nous choquat com-
„ me détruiſant des [illegible]ous & des

„ traditions établiës, s'il y a des mi-
„ racles clairs & évidens du même
„ coté, il faut que l'évidence du
„ miracle l'emporte ſur ce qu'il y
„ pourroit avoir de difficulté de la
„ part de la Doctrine ; ce qui eſt
„ fondé ſur ce principe immuable,
„ que Dieu ne peut induire en erreur.

L'application de cette régle à nôtre ſujet ſe fera d'elle-même. Qu'on ſe rappelle le tableau que nous avons fait de la Doctrine Chrêtienne dans la IVe. *Section* de cet ouvrage, ou plûtôt qu'on aille puiſer à la ſource ; on trouvera que cette Doctrine bien priſe & bien conçûë, non-ſeulement ne renferme rien de contradictoire, rien de mauvais, ni de dangereux ; mais qu'elle eſt reſpectable à tous égards, très propre à glorifier Dieu & à perfectionner l'homme. L'on y trouve, il eſt vrai, quelques points obſcurs. Mais outre qu'il y en a moins dans le Texte Sacré que dans les explications creuſes qu'en ont donné les Scholaſtiques, on peut remarquer que ce qui reſte après tout d'obſcuritez réelles dans la Religion,

vient [illegible] de [illegible] ne [illegible] tes [illegible] sorte [illegible] n'auroit pas [illegible] Revelation [illegible] pour ne nous [illegible] nous interesse. [illegible] ici comme ailleurs, [illegible] cevoir tous les rapports [illegible] tez nous paroissent obscurs. Mais alors l'autorité de celui qui parle nous tient lieu d'une plus grande lumiere, & c'est justement là que le secours des miracles vient fort à propos : leur éclat & leur certitude suppléent heureusement à ce qui pourroit manquer d'évidence, pour le soûtien de nôtre foi, dans la nature même du dogme.

C'est ce que n'a point sçû distinguer un Auteur (a) Anonyme, qui a dit depuis peu : „ qu'il n'en croiroit pas un „ Pontife de *Mahomet*, quand même il „ réssusciteroit un mort, parce, [illegible] „ *il*, que je suis moins sûr [illegible]

(a) *Pensées Philosophiques*, [illegible] mées à *Paris* l'an 1745.

„ yeux que de mon jugement „. On voit aſſez à qui il en veut par ce diſcours, & que le *Muſulman*, qu'il introduit ici n'eſt qu'un maſque pour repréſenter également tout autre Prophête. Diſcutons un peu ſa penſée. Qu'entend-il par ce *jugement*, qu'il oppoſe à la vûë même d'un mort reſſuſcité? Seroit-ce cette opinion, que tout miracle eſt abſurde & impoſſible en lui-même? Mais cette opinion n'eſt qu'un préjugé. Nous avons déja montré que l'infinie Puiſſance de Dieu eſt toûjours libre & ſupérieure à ce qu'on nomme le cours de la Nature; & la vûë même d'un mort reſſuſcité prouveroit aſſez la poſſibilité de ce miracle. Car s'il arrive, il eſt donc poſſible; & l'évidence d'un pareil fait doit bien l'emporter, ce me ſemble, ſur la ſimple opinion qu'on avoit du contraire. Les meilleurs Philoſophes nous diſent tous les jours, qu'il ne ſied pas à l'homme foible & borné, de préſumer trop de ſes lumiéres; que ſouvent ce qui nous ſembloit être contre toute apparence ſe vérifie par le fait; qu'il en

faut

faut plûtôt croire ſes yeux que les plus belles ſpéculations ; qu'excepté les *principes de la plus haute évidence & les démonſtrations proprement dites*, il peut y avoir de l'erreur dans nos jugemens les plus ſpécieux ; que l'expérience eſt toûjours le maître le plus ſûr, & que c'eſt pour avoir négligé cette méthode, pour avoir été trop amoureux de leurs idées, que les Scholaſtiques, plus raiſonneurs qu'obſervateurs, ont fait ſi peu de progrès dans la vraye Philoſophie. Si nôtre Auteur, pour écarter de lui ce reproche, dit que ſon *jugement* eſt, qu'on n'en doit pas croire les ſens ſur la réſurrection d'un mort, parce que leur témoignage, fidéle partout ailleurs, ceſſe de l'être & devient une illuſion dès qu'il s'agit d'une choſe ſurnaturelle ; je demande d'où vient cette différence ? Si mes yeux peuvent bien m'aſſûrer qu'un homme que je vois vivant n'eſt pas mort ; pourquoi ces mêmes yeux ſeroient-ils trompeurs, quand ils me font voir un homme agiſſant & vivant après qu'il a été mort, en ſuppoſant au moins que je voye l'un auſſi

diſtinc-

différemment que l'autre ? La singularité ne se croit nullement bien à y apporter plus de défiance & plus de précautions. mais si avec toutes les précautions imaginables, je vois en effet, & je touche tout à loisir un homme que je sais certainement qui étoit mort, qu'est-ce qui m'empêchera d'en croire mes sens ? Cette faculté n'est-elle pas toujours la même ? mes organes sont-ils altérés ? & l'objet dans lequel n'est-il pas bien proportionné à mes organes ? Il n'y a donc ici nulle raison de ne les pas croire.

Mais enfin ce grand *jugement*, à l'aide duquel cet Auteur trouve qu'il peut se roidir contre la vûë même d'un mort ressuscité, est peut-être que la Doctrine jointe à ce miracle lui semble si absurde, qu'à son avis elle est plus évidemment fausse que le miracle n'est évidemment vrai, ce qui l'autoriseroit du moins à demeurer en suspens. Voilà, il faut l'avoüer, une exagération bien injuste, si c'est au moins du Christianisme que l'on parle. Quand ces Messieurs nous diroient qu'ils ne

Réponse.

uvent la Morale
les-uns de ſes dog
compréhenſible
les touchent peu
it nos preuves ne
z concluantes pour
ttre ; un tel di
e, marqueroit
de quelque meſure
moins de bonne foi.
ir dire, ou de laiſſer
ve tant d'abſurdi
e Chrêtienne, que la
mort reſſuſcité, ne ſeroit pas ca-
le de ſurmonter la répugnance
on a à la recevoir, c'eſt, je l'avoue,
langage qui m'étonne, & qui n'ai-
pas peu à faire comprendre com-
nt les Phariſiens, témoins des
acles de NOTRE SEIGNEUR, ont

néanmoins avoir des préventions
z fortes pour ne pas ſe rendre à
te évidence ; on voit juſqu'où peut
r l'entêtement. Pourquoi un hom-
qui ſe défie tant de ſes yeux, n'a-
pas appris à ſe défier auſſi un peu
la vivacité de ſon imagination ?

CHAPITRE XV.

Deuxiéme objection. *Que les mirac ſont inutiles, parce qu'une bonne R ligion doit ſe prouver uniquement p des raiſons, & non par des fa miraculeux.*

A Quoi bon des miracles ? diſe quelques-uns. Si une Religi eſt bonne & raiſonnable en elle m me, elle n'a nul beſoin d'une réco mandation extérieure, pour ſe fa approuver ; & ſi elle ne l'eſt pas, to les miracles du monde ne lui donn ront point la vérité qui lui manqu Le nouvel Ecrivain que nous avo cité, propoſe auſſi cette objecti dans ſon ſtile cavalier : * „ Si „ Religion que tu m'annonces, „ vraïe, ſa vérité peut être miſe „ évidence, & ſe démontrer par d „ raiſons invincibles. Trouve-les, „ raiſons. Pourquoi me harceler p „ des prodiges, quand tu n'as beſoi „ pour me terraſſer que d'un ſyll „ giſme ?

* Penſées Philoſophiques, *page* 50.

Ce [illegible] voit [illegible] renfermer [illegible] découvrent [illegible] se de[illegible] de Ge[illegible] juste ? [illegible] bien [illegible] n'ont [illegible] & non [illegible] tres [illegible] riques, [illegible] faits ; [illegible] partie [illegible] raisonnement [illegible] ce, la [illegible] sique, [illegible] la Religion. [illegible] prise pas, [illegible] la Religion naturelle. Mais [illegible] démontrer toutes les parties par des *raisons invincibles* ? Je voudrois bien que ces Messieurs prissent cette peine ; ils rendroient un grand service au Public, & ils se laveroient en même tems du reproche qu'on leur fait de parler beaucoup de la Religion naturelle sans être au fonds bien zélés pour sa [illegible]

[illegible]

ſenſe. S'ils faiſoient ce que nous leur propoſons, ils ne tarderoient pas à s'appercevoir que la Raiſon admet bien des preuves qui ſont ſuffiſantes pour un homme ſage, quoi qu'elles ne ſoient pas des démonſtrations capables de ſubjuguer toutes ſortes d'eſprits. D'ailleurs qui empêche que Dieu ne nous révéle des véritez que la ſeule Raiſon ne découvre pas, ou qu'elle ne découvre qu'à demi? Des choſes révélées de Dieu ſont très certaines; cependant elles ne peuvent être prouvées que par l'autorité de la Révélation; & la Révélation elle-même ne peut nous être connuë que par une ſuite de faits que nous voyons ou que d'autres nous rapportent. C'eſt donc une prétention abſurde que d'exiger d'une Religion révélée, qu'elle ſe démontre toute entiére par la ſeule voye du raiſonnement. Elle doit ſans doute ſe prouver par de bons argumens, mais on ſait que les argumens varient ſelon la nature du ſujet. La partie qu'on peut appeller *philoſophique* de la Religion, ſe prouvera par des raiſonnemens *philoſophiques*.

[illegible]

s points ſont de la dernière importance ; mais il faut convenir auſſi ils demandoient tous d'être uyés & confirmés par une Ré- ation ; d'où il s'enſuit que les s par où la Revelation ſe mani- e, ne ſont rien moins qu'inutiles. l'égard du prémier point, qui eſt rétabliſſement de la Réligion Na- elle, il eſt bien certain que la ſeule iloſophie ne l'auroit jamais tirée cahos de fables & d'erreurs groſſiè- & invéterées qui l'obſcurciſſoient l'étoufoient dans le Paganiſme

Nous ne voyons pas qu'aucun Sage l'ait eſſayé, ni qu'aucun ait eû en effet les lumiéres & l'autorité néceſſaires pour cela. Prenons un Philoſophe du tems de l'Empereur *Tibére*, (qui eſt auſſi le tems de la publication de l'Evangile,) & ſuppoſons qu'avec un très-beau génie, il eût entrepris ce grand ouvrage par la ſeule voye du raiſonnement. Croit-on qu'il auroit beaucoup avancé? Je veux qu'il eût fait goûter ſes idées à quelques bons eſprits; mais auroit-il ouvertement combattu les erreurs dominantes? auroit-il attaqué de front les cultes établis? auroit-il fait impreſſion ſur la multitude? auroit-il élevé & fortifié l'ame de ſes Diſciples au point d'en faire des Martyrs? auroit-il rendu ſes raiſonnemens aſſez animés & aſſez efficaces pour déterminer des Nations entiéres à changer abſolument de créance, de mœurs & de coûtumes? En un mot auroit-il jamais fait ce que nous voyons qu'a fait NÔTRE SEIGNEUR, par une autre voye, en joignant à ſes leçons des marques d'une Miſſion Divine?

Le [illegible] déclaration [illegible] Dieu [illegible] repentant [illegible] qui [illegible] par des assurances [illegible] ce qu'on [illegible] seule [illegible] siéme [illegible] heureuse [illegible] ceux-mêmes [illegible] des arguments [illegible] dessus [illegible] pourtant qu'il [illegible] gile achevat de [illegible] ges qui pouvoient [illegible] si important, & vint fixer nos espérances soit par des promesses claires & positives, soit par le fait éclatant de la résurrection de JESUS-CHRIST. A quoi l'on peut joindre divers préceptes de Morale & diverses institutions religieuses, qui sont très utiles, mais qui ne seroient ni assez bien dévelopez, ni assez solidement établis, s'ils ne l'étoient que par le raisonnement ou par l'autorité des hommes.

Il faut donc une Révélation. Mais

cela posé, il est évident que la seule voye du raisonnement ne suffisoit pas pour nous en faire connoitre la vérité. Les faits sont ici nécessaires, & par conséquent on doit se contenter d'un mélange de certitude morale & d'évidence historique, qui est aussi tout ce que le bon sens fait rechercher en d'autres matiéres fort importantes. Or ces faits qui appuyent & qui prouvent une Révélation, doivent être des faits miraculeux. Sans cela comment Jesus-Christ auroit-il montré aux Juifs que son autorité étoit supérieure à celle de *Moïse*, jusqu'à changer une partie de ses ordonnances? Quelle attention auroient donné les Payens à la prédication des Apôtres, si éloignée de leur goût & si contraire à leurs préjugez, sans ces merveilles qui leur ouvroient les yeux & qui suspendoient leurs préventions? Que diroient même les incrédules de nos jours, si l'Evangile étoit dénué de toute marque d'une origine céleste? Ils seroient les prémiers à nous en faire un reproche: „Jesus „diroient-ils, n'a point donné de preu-

„ves

„ve de ſa Miſſion divine ; & rien ne „nous oblige à croire en lui plû„tôt qu'en tout autre Docteur. Puiſ„qu'il n'a point les caractéres exté„rieurs d'un Prophéte, ſa Doctrine „peut n'être qu'une Doctrine humaine, „dont chacun prendra ce qui l'accom„mode ; les dogmes en peuvent être „conteſtez ; les préceptes n'en ont „point force de Loi ; les déclarations „& les promeſſes en ſont vaines ; Je„sus n'ayant nulle autorité pour nous „parler de la part de Dieu, la qua„lité de Sauveur qu'on lui donne, „eſt une qualité chimérique... Ainſi raiſonneroit l'incrédule, ſi notre Religion eût été dépourvûë de tout ſigne ſurnaturel. Il eſt donc à propos, & cela d'un commun aveu, qu'une Doctrine émanée du Ciel, en porte une marque diſtinctive, comme les miracles. Le Chriſtianiſme tel qu'il eſt, ne pouvoit s'en paſſer.

Après cela je laiſſe à juger ſi, outre l'indécence qu'il y a dans cette expreſſion, *nous harceler par des prodiges*, ce n'eſt pas faire une plainte injuſte, & connoître mal la nature des choſes,

leur témoignage n'eſt alors d'aucun poids, c'eſt donner dans une extrémité déraiſonnable.

Un miracle eſt un fait, qui peut auſſi bien être l'objet du témoignage que tout autre. En diſant que vous le voudriez voir vous-même, vous reconnoiſſez qu'il peut être vû avec certitude; & s'il peut être vû par vous, il peut l'être également par d'autres. Pourquoi refuſer de les en croire? Vous défiez-vous de leurs yeux, comme n'étans pas ſi bons que les vôtres? ou de leur jugement, comme s'ils étoient plus ſuſceptibles de mépriſe & d'illuſion que vous ne l'êtes? ou enfin de leur bonne foi, comme étans capables de vous tromper? Chacun de ces points mérite ſans doute d'être peſé dans l'examen dont il s'agit. Mais enfin, ſi pluſieurs témoins, qui ont tous leurs ſens bien conditionnés, qui ont vû & examiné les choſes de près, qui ne ſont pas moins clairvoyans ni plus crédules que vous, & qu'aucun préjugé ni aucune paſſion n'a pû aveugler ſur l'article en queſtion, qu'aucun motif ni aucun intérêt ne por-

te

te à mentir; ſi dis-je, pluſieurs témoins de ce caractére vous atteſtent conſtamment un fait, juſqu'à tout ſouffrir pour le ſoûtenir; je ne vois pas en quoi la preuve qui réſulte d'une pareille aſſertion, ſeroit inférieure à celle que vous fourniroit vôtre vûë & vôtre propre expérience. Peut-être même eſt-elle plus ſûre à certains égards; & celui qui déclare nettement qu'il n'en croiroit pas ſes propres yeux, ne me ſemble pas au fonds un plus grand Pyrrhonien que celui qui rejette toute autorité & tout témoignage d'autrui. Nous voyons que dans la Politique, dans la Judicature, dans le Commerce, dans les entrepriſes que l'on forme, en un mot, dans toutes les affaires de la vie, on ſe fonde ſur des faits, qui ne nous ſont pourtant connus que par le rapport ou le témoignage d'autrui. La prudence veut ſeulement qu'on examine ces rapports, qu'on les compare, qu'on péſe la qualité & le nombre des témoins, qu'on apprécie tout, & que plus l'affaire eſt importante, plus on y apporte de circonſpection. Voila

comment ſe conduiſent les perſonnes les plus ſages. Mais ſi la Religion eſt fondée en partie ſur des faits, pourquoi n'employeroit-on pas à cet égard la même méthode ?

Veut-on que Dieu ne puiſſe donner une Révélation, ſans la ſoûtenir par des miracles continuels & viſibles en chaque lieu ? Ce ſeroit trop exiger. Il ſuffit ſans doute que Dieu ait une fois muni ſa Révélation des ſignes ſurnaturels qui doivent la caractériſer; après quoi la créance de ces faits s'étend & ſe perpetuë par les mêmes moyens que celle de tous les autres, c'eſt-à-dire, par cent témoignages fidéles & redoublés, tels qu'on en a pour ſervir de baſe aux établiſſemens les plus ſolides.

Quoiqu'un fait ne ſoit point vraiſemblable de lui-même, il ſuffit qu'il ſoit poſſible, pour être la matiére d'un témoignage légitime; & le peu de vraiſemblance n'eſt point une raiſon ſuffiſante pour rejetter tout témoignage ſans diſtinction; c'eſt une raiſon ſeulement pour mieux prendre garde à la qualité des témoins.

Après cela, quand on ne cesse de nous opposer le peu de vraisemblance des miracles de l'Evangile, il y a une distinction à faire. Il est bien certain qu'ils ne sont nullement vraisemblables dans l'ordre des choses humaines & naturelles; mais ils le sont dans l'ordre de Dieu & selon ses vues infiniment supérieures aux nôtres. Je ne m'étonne pas qu'en les considérant seuls & en eux-mêmes, détachés de leurs causes & de leurs suites, & comme étans faits à propos de rien, on y trouve peu de probabilité. *(a)* Mais ce n'est pas ainsi qu'on doit les envisager. Il faut embrasser, pour ainsi dire, tout le plan de Dieu, & jetter les yeux tant sur la beauté & l'importance de la Religion Chrêtienne, que sur la difficulté qu'il y avoit à la faire recevoir sans un secours surnaturel. Dans ce point de vûë, on trouvera, non-seulement qu'il est possible que Dieu emploïat la voye des miracles, mais qu'il est probable & très croyable qu'il l'a fait. Je feindrai

(a) C'est ce que les Philosophes appellent prendre les choses *in abstracto*, au lieu de les prendre *in concreto*.

un exemple pour éclaircir ma penſée. Suppoſons que l'on perdit l'uſage de l'aimant & de la bouſſole, & que ſoit par cette raiſon, ſoit par la barbarie qui ſe ſeroit introduite en Europe, on ceſſat de naviger en Amérique; il pourroit bien arriver alors que quelcun traitat de fable tout ce qu'on trouveroit dans les Livres ſur la bouſſole; parce, diroit-il, que l'on ne ſauroit comprendre d'où vient cette vertu de l'aimant, ni comment elle ſe communique au fer en le touchant, ni pourquoi une aiguille ainſi aimantée regarde toujours le Pole : ce ſont là autant de myſtéres en Phyſique; & par conſéquent cette prétenduë découverte n'eſt nullement vraiſemblable. A cela on ne manqueroit pas de répondre qu'encore que cette invention ſoit très ſinguliére & preſque incompréhenſible, elle ne laiſſe pas d'être bien réelle; puiſqu'on ne peut refuſer d'ajoûter foi à tant d'Auteurs qui en ont parlé; & que les ſuites l'ont bien fait voir, puiſque c'eſt par ce moyen qu'on a découvert l'Amérique. Car quel péril n'y auroit-il

pas

pas eû à faire un trajet de ſeize cent lieuës ſans l'aide de quelque invention propre à diriger le cours d'un navire à travers l'Océan? Que ſi cet homme défiant vouloit encore douter de ce dernier fait, ſous prétexte que de ſon tems on ne fait plus de pareils voyages, & que l'entrepriſe en paroit trop difficile; il eſt vrai, lui diroit-on, que l'entrepriſe eſt hardie, mais elle n'eſt pas ſi étonnante depuis que l'on connoit la bouſſole. D'ailleurs comment douter de ce qui nous eſt rapporté par tant d'Auteurs, & dont il nous reſte même tant de veſtiges indubitables. Autrement d'où viendroit cette quantité d'or & d'argent qui abonde en Europe depuis deux ſiécles? d'où nous viendroient ces fleurs & ces plantes, ces alimens & ces drogues, jadis inconnuës dans nôtre Continent? Ce ſont là autant de reſtes & autant de traces ſubſiſtantes du commerce de nos Ancêtres dans le nouveau Monde. Suivez ces différens faits; leur enchainure leur ſert de preuve. L'invention de la bouſſole eſt confirmée par les voyages de long cours qu'on a entrepris de-

depuis ce tems-là; & ces voyages auſſi deviennent moins incroyables, dès qu'on nous parle d'un inſtrument ſi propre à les faciliter.

Raiſonnons à peu près de même ſur les miracles de l'Evangile. A les conſidérer ſeuls & en faiſant abſtraction de tout le reſte, j'avoüe qu'ils n'ont nulle vraiſemblance. Mais ils en aquiérent, quand on les enviſage avec leurs liaiſons & leurs dépendances, avec leurs cauſes & leurs effets. Prenons le ſyſtême entier. Dieu voulant rétablir dans le monde la Religion naturelle, qui étoit preſqu'éteinte; voulant publier une Economie de grace en faveur des pécheurs repentans, & voulant auſſi nous donner des aſſurances poſitives d'un bonheur à venir; Dieu, dis-je, pour cet effet s'eſt révélé à de ſaints hommes, & afin qu'ils euſſent l'autorité néceſſaire pour parler en ſon nom, il les a revêtus d'un pouvoir ſurnaturel. On voit auſſi que l'uſage qu'ils en ont fait eſt entiérement conforme, ſoit au but d'une Révélation en général, ſoit à la nature des dogmes qu'ils étoient chargés

gez d'enſeigner. NOTRE SEIGNEUR, n'a point cherché à briller par des ſignes du Ciel, mais il eſt allé de lieu en lieu, faiſant du bien; Il a prêché la charité, & ſes miracles n'étoient preſqu'autre choſe que des œuvres de charité. Il n'a point troublé l'ordre de la Nature, mais il a fait des choſes utiles. Etant venu pour *détruire l'Empire du Diable*, il a guéri ceux qu'on nommoit Démoniaques. Annonçant une réſurrection pour tous les hommes, il devient lui-même *les prémices* de ceux qui doivent reſſuſciter; & comme il nous a promis une gloire céleſte, il monte lui-même au Ciel viſiblement, nous faiſant ainſi voir dans ſa perſonne & dans ſa vie une image & une démonſtration de tout ce qu'il nous enſeigne. La même remarque a lieu par rapport aux merveilles opérées par les Apôtres. *Allez & enſeignez toutes les Nations*, leur avoit dit leur Maître; mais comment éxécuter un pareil ordre ſans le don des langues? comment ſe faire écouter, foibles comme ils étoient, pauvres, & ſans talens

moins que la divine Providence ne vint miraculeuſement à leur ſecours. Auſſi voit-on que nonobſtant leur infirmité & leur baſſeſſe, ils ſont venus à bout de faire ce que n'avoient pas fait les Sages du monde, qui eſt de ramener les hommes au culte du vrai Dieu & à une ſaine Morale. Ce ſecond fait n'eſt pas douteux; l'Hiſtoire l'atteſte, & il eſt encore ſubſiſtant devant nos yeux. Or ce ſecond fait confirme le prémier, & le prémier à ſon tour rend le ſecond plus facile à comprendre. Ici la cauſe explique l'effet, comme l'effet à ſon tour explique la cauſe. Vous dites que le merveilleux de l'Evangile eſt faux. Eh bien, ôtons pour un moment ce merveilleux qui vous choque; je demande ſi l'établiſſement du Chriſtianiſme vous en paroitra un événement plus naturel & plus dans l'ordre commun des affaires du monde? Bien loin de-là, vous ne voyez plus alors par quel moyen humain une telle révolution a pû s'opérer, & vous ne trouvez plus de cauſe proportionnée à un grand effet : c'eſt un enigme en Politique,

litique [illegible]
vable [illegible]
mer[illegible]
là l'e[illegible]
cette [illegible]
com[illegible]
tout [illegible]
se soit [illegible]
me ait [illegible]
comme [illegible]

C'est ainsi que les miracles de l'Evangile, qui [illegible] roissent d'abord [illegible] semblance, deviennent pourtant [illegible] probables (indépendamment de leur preuve historique) par leur rapport à un but digne de Dieu, par l'excellence de la Doctrine à laquelle ils sont incorporés, & par d'autres faits très certains qui en dépendent, & qui en sont l'effet ou la suite naturelle.

Ce n'est donc point ici un cas où l'on soit en droit de rejetter, par manière de préjugé légitime [illegible] parlent les Jurisconsultes, par *fins de non-recevoir*, les témoignages [illegible] qu'on peut nous alléguer [illegible] raison veut au [illegible]

écoute, & qu'on voye ſi ces miracles, déja rendus probables par les conſidérations que nous venons de toucher, ne ſont point encore atteſtés & certifiez par des témoins irréprochables. Si cela eſt, comme nous croyons l'avoir ſuffiſamment prouvé, il n'y a plus à héſiter; la choſe doit être réputée très digne de créance.

On trouvera dans une Seconde Partie, la ſuite des Objections.

Fin de la Prémiére Partie.